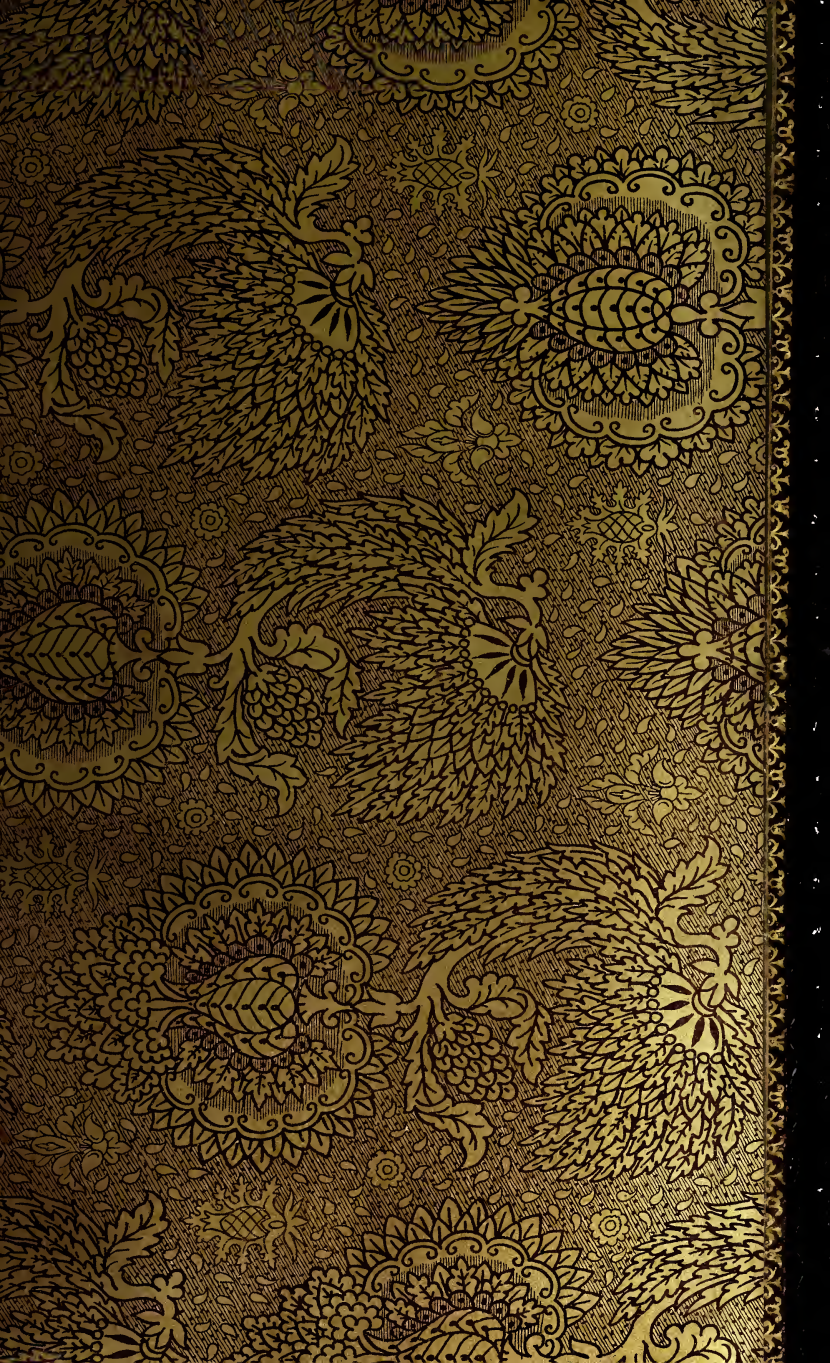

VIE DE LA REINE

ANNE DE BRETAGNE.

LYON

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.

VIE DE LA REINE

ANNE DE BRETAGNE

FEMME DES ROIS DE FRANCE

CHARLES VIII ET LOUIS XII

Suivie de lettres inédites & de documents originaux.

PAR LE ROUX DE LINCY.

TOME QUATRIEME.

PARIS. — L. CURMER.

M D CCC LXI.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/viedelareineanne04lero

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

TRADUIRE la penſée humaine en caractères graphiques & la faire revivre ſans altération aux yeux charmés du lecteur, telle a été la miſſion confiée par la Providence à la découverte de Gutenberg; mais en même temps que les yeux ſaiſiſſaient la penſée reproduite par les caractères, l'eſprit cherchait un complément qui lui

ſervît d'attrait & à la fois de repos dans le travail que lui demandait la lecture. L'ornementation eſt venue promptement répondre à ce beſoin. Les arabeſques, les friſes, les fleurons hiſtoriés ſe trouvent dans les livres de toutes les époques avec un ſtyle particulier pour chaque temps, & les anciennes éditions ſe reconnaiſſent aux formes de ces aimables acceſſoires.

J'ai penſé, en publiant la Vie de la reine Anne de Bretagne, & ſurtout les précieux documents qui forment les Appendices, à donner un ſpécimen des plus jolis ou des plus ſinguliers ornements qui font reconnaître les livres ſi juſtement recherchés de Jean de Tournes, de Geoffroy Thory, des Elzevier, des Angelier, des Barbou, & à remettre en lumière & en honneur les noms de Papillon, de Bernard Picart, de Lepautre, de Virgile Solis, prédéceſſeurs de ces éminents deſſinateurs qui s'appellent Eiſen, Choffard, Gravelot, Marillier, Saint-Aubin, charmants artiſtes qui ont ſemé dans les éditions du dix-huitième ſiècle ces petites étoiles dont le mérite ſi vif & ſi pur ſcintille avec tant d'éclat aux yeux émerveillés du lecteur.

Notre librairie contemporaine eſt à cet égard d'une parcimonie affligeante; elle produit immenſément, le bon marché juſtifie le négligé de ſa compoſition typographique, mais on trouve à côté du profanum vulgus *un public d'un goût élevé qui regrette cette forme commerciale infligée aux livres deſtinés à la circulation générale; il eſt peut-être fâcheux*

que la librairie, véritable inſtitutrice des ſociétés humaines, n'emploie pas ſur une proportion plus étendue ſa puiſſance initiatrice à la propagation & à la divulgation des arts du deſſin.

Ne ſerait-il pas à déſirer que l'exemple que j'ai tenté d'inaugurer ne reſtât pas ſtérile; ſans doute l'on n'a pas toujours la fortune d'être ſecondé par des artiſtes auſſi zélés que ceux auxquels je dois une aſſiſtance infatigable, mais l'art eſt riche en modèles, & en modèles du goût le plus parfait: depuis Aldegrever on peut ſuivre une magnifique ſérie où ſe déroulent les noms d'hommes d'une véritable valeur & dans laquelle figurent les Beham, Théodore de Bry, Georges Pencz, Lucas de Leyde, Criſpin de Pas, Vrieſe, Delaulne, Merian, Berain, Vauquier, Gribelin, Jacquard, Jamnitzer, Bourguet, Cochin & tant d'autres. L'art n'a pas eu de lacunes, & ſi l'on ne rencontre pas dans nos contemporains une originalité bien accuſée, l'abondance des excellents modèles pourrait ſuppléer au manque d'invention.

Il ſerait triſte de voir s'éteindre, dans ce ſiècle où tout progreſſe, le feu ſacré auquel les arts empruntent la vie. Le temps de Mécène, d'Anne de Bretagne, des Médicis, de François Ier eſt loin de nous; mais, à défaut de têtes couronnées ou de protecteurs princiers, il exiſte un nombreux public qui aime & cultive les arts & qui eſt diſpoſé à les encourager dans une certaine limite. Cette limite eſt aſſez étendue pour autoriſer de conſciencieuſes recherches.

Pourquoi l'art typographique reſterait-il en arrière d'une multitude de branches induſtrielles où l'ornementation s'eſt largement développée en produiſant des motifs dont l'élégance s'épure chaque jour?

L'expoſition de ces idées demanderait plus d'étendue; j'ai voulu ſeulement eſſayer de rappeler l'attention ſur le paſſé, en variant autant que je l'ai pu les types employés pour les acceſſoires de l'ouvrage de M. Le Roux de Lincy dont je ſuis l'éditeur. Si le choix que j'ai fait parmi les modèles anciens a quelque valeur, il aura rempli ſa miſſion & provoquera des imitateurs, en montrant une fois de plus que le public ne laiſſe jamais paſſer ſans attention les œuvres qui ont un but ſérieux & une application utile.

L. CURMER.

APPENDICE II.

(Suite.)

EXTRAITS

DES COMPTES ET DES INVENTAIRES.

§ II.

1. ETAT DE LA MAISON DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE, EN 1492.

2. DONS OU RECOMPENSES AUX PARENTS, AUX OFFICIERS DE LA MAISON DE LA REINE, AUX DAMES ET AUX FILLES D'HONNEUR.

3. VETEMENTS ET EQUIPAGES DE CHARLES VIII POUR L'EXPEDITION DE NAPLES, EN 1494.

4. LIVREES ET DEUIL DES PAGES DE LA REINE; CHARIOTS, CHEVAUX, HAQUENEES ET MULETS DE LA REINE ET DES DAMES DE SA MAISON.

5. CHIENS, OISEAUX DE LA REINE.

I.

MAISON DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE, EN 1492.

Compte des gaiges des officiers de l'oſtel de la Royne pour neuf mois, commençans le premier jour de janvier 1492, *& finiſſant le derrenier jour de ſeptembre dudit* 1492.

DESPENCE DE CE DIT COMPTE.

1. CHEVALIER D'HONNEUR de la dite dame.—A meſſire Jaques de *Tournon*, ſeigneur, conſeiller & chevalier d'honneur de la Royne, la ſomme de 900 livres tournois. (Pour gaiges de 9 mois.)

2. MAISTRES D'OSTEL.—A meſſire Jaques *D'Eſpinay*, chevallier, ſeigneur de Segur, grant maiſtre d'oſtel d'icelle dame, la ſomme de 900 livres tournois. (Gages de 9 mois.)

A Jehan, ſeigneur de *Grigneaulx*, conſeiller & premier maiſtre d'oſtel d'icelle dame, la ſomme de 525 livres tournois. (Gages de 9 mois.)

A Loppe *de Dicaſtillo*, auſſi conſeiller & maiſtre d'oſtel d'icelle dame, la ſomme de 525 livres tournois. (Pour 9 mois.)

A Guillaume *Guillemet*, pareillement conſeiller & maiſtre d'oſtel de la dite dame, la ſomme de 525 l. t. (Gages de 9 mois.)

A Jehan *de Plouer*, ſemblablement maiſtre d'oſtel de la dite dame, la ſomme de 300 livres tournois. (*Id.*)

A Pierre *Cleret*, pareillement maiſtre d'oſtel de ladite dame, la ſomme de 300 l. t. (*Id.*)

A Jehan *Daux*, auſſi maiſtre d'oſtel de ladite dame, la ſomme de 200 l. t. (Gages de 6 mois.)

A Florent *Thoreau*, ſeigneur de Moulitard, pareillement maiſtre d'oſtel de ladite dame, la ſomme de 200 livres tournois. (Pour 6 mois.)

3. Escuiers d'escurie. (Gages de 9 mois.) — A Pierre *de St-Gilles*, premier eſcuier d'eſcurie de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Gilles *Tiſſue*, auſſi eſcuier d'eſcurie de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Alain *de Coeitgourreden*, pareillement eſcuier d'eſcurie de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Raoul *de Tournemyne*, eſcuier d'eſcurie & ſeigneur de la Guierche, la ſomme de 300 l. t.

A Huguet *de St-Martel*, auſſi eſcuier d'eſcurie, la ſomme de 300 l. t.

A Jehan *de Myrammont*, eſcuier d'eſcurie, la ſomme de 300 l. t.

A Olivier *de Meignac*, auſſi eſcuier d'eſcurie, la ſomme de 300 l. t.

A Jouachin *de Sanbuz*, pareillement eſcuier d'eſcurie, la ſomme de 100 l. t. (Pour gages de 3 mois.)

4. Pannetiers. (Gages de 9 mois.) — A François *de Brou*, premier pannetier de ladite dame, la ſomme de 375 l. t.

A Regnault *de Brignac*, auſſi pannetier, la ſomme de 300 l. t.

A Michel *Du Boiſvion*, auſſi pannetier, la ſomme de 300 l. t.

A Jehan *Garnier*, pareillement pannetier de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Gilles *Doigny*, auſſi pannetier, la ſomme de 300 l. t.

A Antoine *Guerin*, pareillement pannetier, la ſomme de 200 l. t. (Gages de 6 mois.)

5. Eschançons. — A Gilles *de Karment*, premier eſchançon de ladite dame, la ſomme de 375 l. t.

A Gilles *Du Boyſvion*, auſſi eſchançon de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Jehan *de Breignac*, auſſi eſchançon de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Wion *de Guicazno*, pareillement eſchançon de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Thomas *Deſtuer*, ſemblablement eſchançon, la ſomme de 300 l. t.

A Loys *Dumouſtier*, auſſi eſchançon de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A François *de La Salle*, pareillement eſchançon de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

6. Escuiers tranchans. — A Jehan *de Dicaſtillo*,

premier eſcuier tranchant de ladite dame, la ſomme de 375 l. t.

A Charles *Leſpremer*, auſſi eſcuier tranchant, la ſomme de 300 l. t.

A Henry *de Garſparzu*, pareillement eſcuier tranchant de ladite dame, la ſomme de 300 l. t.

A Artus *de Loyon*, auſſi eſcuier tranchant, la ſomme de 300 l. t.

A Odet *de Loyon*, ſemblablement eſcuier tranchant, la ſomme de 300 l. t.

A Pierre *Piedonault*, auſſi eſcuier tranchant, la ſomme de 200 l. t.

7. Mareschaulx de salle. — A Robert *Hoſton*, mareſchal de ſalle de ladite dame, la ſomme de 150 l. t. (vij^{xx} x l. t.)

A Gilles *Gibon*, auſſi mareſchal de ſalle, la ſomme de 135 l. t.

A Jehan *Diſſal*, mareſchal de ſalle, la ſomme de ſix vingts quinze l. t.

A Jehannot *Dourdieu*, auſſi mareſchal de ſalle, la ſomme de ſix vingts quinze l. t.

8. Escuiers de cuisine. — A Guillaume *Berard*, eſcuier de cuiſine, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Amaury *Aucher*, auſſi eſcuier de cuiſine, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Guillaume *de Labodiniere*, pareillement eſcuier de cuiſine, la ſomme de ſix vingts quinze l. t.

A Cerbon *Dumas*, auſſi eſcuier de cuiſine, la ſomme de ſix vingts quinze livres.

9. Panneterie de bouche. — A Robert *de Gar-*

ſparzu l'aiſné, ſommelier de lad. panneterie de lad. dame, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Rolland *Aouſtin*, auſſi ſommellier de panneterie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Jaques *de Bezic*, pareillement ſommellier de panneterie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Olivier *Le Voyer*, ſemblablement pannetier, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Perod dit *Chretien*, nappier, la ſomme de ſix vingts quinze l. t.

A Michel *de Latouche*, aide d'icelluy office, la ſomme de 75 l. t.

10. Eschançonnerie de bouche. — A Olivier *du Tertre*, ſommellier de l'eſchançonnerie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Guillaume *de Marbre*, auſſi ſommelier de ladite eſchançonnerie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Thomas *le Marchand*, pareillement ſommelier de l'eſchançonnerie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Symon *Millet*, auſſi eſchançon, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Jehan *Gacon du Maſſias*, auſſi ſommelier de l'eſchançonnerie, la ſomme de ſept vingts dix l. t.

A Guillaume *Gandaire*, aide dudit office, la ſomme de 45 l. t.

A Olivier *Lermon*, auſſi aide d'icelluy office, la ſomme de 45 l. t.

11. Panneterie du commun. — A *Philippes Millon*, ſommelier de panneterie de ladite dame, la ſomme de 112 l. 10 ſols tournois. (112# 10s.)

A Regne *le Mareſchal*, auſſi ſommelier de panneterie, la ſomme de 112# 10s t.

A Aymon *de Garſparzu*, pareillement ſommelier de ladite panneterie, la ſomme de 112# 10s t.

A Olivier *de Leſcouet*, auſſi ſommelier de ladite panneterie, la ſomme de 112# 10s t.

A Jehan *le Pot* dit *Grelin*, pareillement ſommelier de ladite panneterie, la ſomme de 75 l. t.

A Yvonnet *Commeſſe*, aide dudit office, la ſomme de 45 l. t. pour ſes gages.

A Guillaume *Jaques*, auſſi aide d'icelluy office, la ſomme de 45 l. t.

A Jehan *Berthellot*, boullenger, la ſomme de 90 l. t.

12. Eschançonnerie du commun. — A Thomas *Courrault*, ſommelier de l'eſchançonnerie, la ſomme de 112# 10s.

A Guillaume *Behart*, auſſi ſommelier de ladite eſchançonnerie, la ſomme de 112# 10s.

A Jehannot *de Thaulx*, pareillement ſommelier, la ſomme de 112# 10s.

A Martin *de Courtes*, auſſi ſommelier de ladite eſchançonnerie, la ſomme de 112# 10s t.

A Jehan *Fougere*, auſſi ſommelier de ladite eſchançonnerie, la ſomme de 112# 10s t.

A Pierre *Fenoillet*, pareillement ſommelier, la ſomme de 73 l. t.

A Jehan *Robin*, aide dudit office, 45# t.

A Jehan *Gueguen* dit *Nort*, auſſi aide dudit office, 45# t.

13. Cuisine de bouche. 14. Cuisine du commun. 15. Clercs d'office. 16. Fruicterie. 17. Garde vaisselle. 18. Huissiers de chambre. 19. Varlets de chambre. 20. Autres varlets de chambre pour

SERVIR LES DAMES ET DEMOISELLES DE LADITE DAME. 21. VARLETS DE FOURRIERE. 22. TAPISSIERS. 23. HUISSIERS DE SALLE. 24. PORTIERS. 25. MEDECINS ET APPOTHICAIRES. — A maiſtre Olivier *Laurens*, medecin de ladite dame, la ſomme de 450 l. t. pour ſes gaiges de 9 mois.

A Me Gabriel *Miron*, auſſi medecin, 456# t.

A Michel *Carré*, appothicaire de ladite dame, la ſomme de 450# t.

26. AUMOSNIERS CHAPPELAINS. 27. FOURRIERS. 28. JOUEURS D'INSTRUMENTS. — A Pierre *Yvon*, joueur du lucz de ladite dame, la ſomme de 75 l. t. pour ſes gaiges & entretenement au ſervice de ladite dame durant neuf mois, &c.

A Jehannot *du Boys*, joueur de rebecq, la ſomme de de 75 l. t. pour, &c.

A Jaques *Loriguiere*, pareillement joueur du manicordion, 75 l. t.

29. SECRETAIRES. 30. OFFICIERS ORDONNEZ POUR LA CONDUITE DES SOMMIERS ET CHARIOTS DE LA CHAMBRE DE LADITE ROYNE ET DES OFFICIERS DE SON HOSTEL. 31. ORFAVRE, LAPIDAIRE ET AMENUYSIER. — A Guillemin *Charruau*, orfevre & lapidaire de ladite dame, 112# 10 s. t.

A Jehan *Chaſſenay*, menuiſier de ladite dame, la ſomme de 37# 10 s. t., &c.

32. DAMES ET DAMOISELLES. — A Madame Jehanne *de France*, comteſſe de Valoignes, la ſomme de 900# t. pour ſes gages & entretenement au ſervice de ladite dame, durant le temps de ce compte qui eſt de 100# t. par chacun moys.

A Madamoiſelle Anne *de Bourbon*, ſa fille, la ſomme de ſept vingts dix l. t., &c.

A Anne *de Fouets*, damoiſelle *de Candalle*, la ſomme de 300# t. pour ſes gaiges durant les neuf moys entiers.

A Madamoiſelle Françoiſe *de Bretaigne*, la ſomme de 900# t. pour ſes gaiges de 9 mois, &c.

A Jehanne *de Roam*, damoiſelle de ladite dame, la ſomme de ſept vingts dix l. t., &c.

A Madamoiſelle *Du Perier*, dame de *La Guierche*, premiere dame d'honneur de ladite dame, la ſomme de 900# t. pour, &c.

A Jehanne *de Daillon*, dame de *Myollans*, la ſomme de 450# t., &c.

A Jehanne *Chabot*, dame *de Montſoreau*, la ſomme de 450# t. pour, &c.

A Anne *Courtoys*, ſenechalle de Beaucaire, la ſomme de 430# t. pour, &c.

A Anne *de Maumont*, dame *d'Aubigny*, la ſomme de 450# t. pour ſes gaiges, &c.

A Katherine *de Coectivy*, dame *de Maigny*, la ſomme de 450# t. pour, &c.

A Marguerite de *Montauban*, dame *Du Boys*, la ſomme de 450# t. pour, &c.

A Alienor *de Baraſnayn*, damoiſelle d'actours de ladite dame, la ſomme de 450# t. pour, &c.

A Françoiſe *Foreſtz*, dame *de Buſſieres*, 300# t. pour ſes gaiges, &c.

A Katherine *de Chaſtellux*, baillive de Chartres, 300# t. pour ſes gaiges, &c.

A Marie *de Gougues*, dame *de Larchaz*, 225# t.

A Antonine *d'Oillette*, damoiſelle, 225# t.

33. Filles d'honneur. — A Marie *de Montbron*, dame de *La Paliſſe*, damoiſelle de ladite dame, ſept vingts dix l. t.

A Jehanne *de Jambes*, damoiſelle, ſept vingts dix l. t. pour ſes gaiges, &c.

A Marguerite *de Coignac*, auſſi damoyſelle, la ſomme de ſept vingts dix l. t., &c.

34. Autres filles. — A Merance *du Fau*, fille d'honneur de ladite dame, la ſomme de 37# 10ˢ t. pour ſes gaiges durant les neuf mois entiers, & faiſant 50# t. par an.

A Françoiſe *de Thalaru*, auſſi damoiſelle, 37# 10ˢ t., &c.

A Françoiſe *de Boinvillier*, pareillement fille d'honneur, la ſomme de 37# 10ˢ t., &c.

A Françoiſe *Dumas*, ſemblablement fille d'honneur, la ſomme de 37# 10ˢ t.

A Loyſe *de Daillon*, 37# 10ˢ t.

A Marguerite *de Roville*, 37# 10ˢ t.

A Jehanne *du Maſle*, 37# 10ˢ t.

A Jehanne *de St-Amadour*, 37# 10ˢ t.

A Jehanne *Le Voyer*, dite *de Monbonain*, 37# 10ˢ t. pour, &c.

A Yſabeau *de Saffre*, 37# 10ˢ t.

A Jehanne *de La Plaſſe*, 37# 10ˢ t.

A Yollant *d'Oillette*, 37# 10ˢ t.

A Anne *Le Port*, 37# 10ˢ t.

A Anne *de Plumaugar*, 37# 10ˢ t.

A Anthonique *de Callat*, 37# 10ˢ t.

A Catherine *de St-Thiryé*, fille de chambre deſdites filles, 45# t. pour ſes gaiges de 9 mois, &c.

A Françoiſe *Dany*, 45# t. pour ſes gaiges & entretenement au ſervice de lad. dame durant le temps de ce dit compte, &c...

35. 36. Lavandieres et femmes de chambre.

37. Autres depenses. — A Jehan, ſeigneur *de Grignaulx*, conſeiller & premier maiſtre d'oſtel de lad. dame, la ſomme de 375# t. à luy ſemblablement ordonnée par lad. dame par manyere de penſion, & pour luy aider à ſe entretenir à ſon ſervice durant le temps de ce preſent compte, qui eſt au feur de 25 l. t. par chaſcun moys & de 500# t. par an; qui payée a eſté par ce dit treſorier (Jaques de Beaune) par vertu dud. roole cy devant rendu ſuyvant cy, comme il appert par ſa quittance cy rendue, &c...

A madamoiſelle Françoiſe *de Bretaigne* damoiſelle de lad. dame, 225# t. à elle ſemblablement ordonnées par lad. dame par manyere de penſion & pour elle entretenir plus honneſtement au ſervice de lad. dame pour les neuf moys entiers, qui eſt au feur de 25# t. par moys, laquelle ſomme luy a eſté payée par ced. treſorier, par vertu dud. roole, &c... (*Argenterie de la Reine. Arch. Impér., Regiſtre K. K.*, 82.)

2.

DONS ET RECOMPENSES AUX PARENTS, AUX OFFICIERS DE LA MAISON, AUX DAMES ET AUX FILLES D'HONNEUR DE LA REINE.

1. A *Marie de Goignes*, dit Larrechal, ayant la charge & gouvernement des damoiſelles & jeunes filles de l'oſtel de lad. dame, *Alienor de Dicaſtillo*, damoiſelle d'atour de lad. dame, *Anne de Bourbon*, *Marie de Montbron*, *Jacqueline de Vergès* & *Jehanne de Murat*, damoiſelles d'icelle dame, la ſomme de 540 l. t. que lad. dame leur a donnée, cy 540 l. t. (*Argenterie de la Reine*, *An* 1492. *Arch. Impér.*, *Fragments.*)

2. A *Yſabeau de Buſſueil*, dicte *de Martenay*, l'une des damoiſelles d'icelle dame, la ſomme de deux mil livres tournois, à elle donnée & ordonnée par icelle dame, & par ſes lectres patentes ſignées de ſa main &

de Guillaume de Foureſt, ſon ſecretaire, le dix huitieſme de decembre mil CCCC quatre vings dix ſept, pour ſon bien & avencement en mariage, & auſſi en conſideracion & recongnoiſſance des bons & agréables ſervices qu'elle lui a faiz. Laquelle ſomme de II mil livres tournoys lui a eſté payée & baillée par vertu..., &c. (*Regiſtre de Nantes*, *An* 1498, F° 76, R°.)

3. A *Jehanne de Daillon*, dame *de Myolans*, l'une des dames d'onneur de ladicte dame, la ſomme de deux cens quatre vings VIII livres, X ſolz tournoys, à laquelle icelle dame en a fait don le xxiij^e^ jour de cedict mois (mars) pour avoir & acheter neuf aulnes veloux cramoiſy, de XV livres XV ſolz tournoys l'aulne, & neuf aulnes ſatin tanné, de CV ſolz tournoys l'aulne, pour lui faires deux robbes fourrées, chacune robe de fine peau de Lombardie, à ce qu'elle ſoit plus honneſtement au ſervice d'icelle dame où elle eſt continuellement à l'entour de ſa perſonne. Pour cecy, par vertu dudit roole....., &c..., la ſomme de II^c^ IIII^xx^ VIII livres, X ſolz tournoys. (*Arg. de la Reine. Arch. Impér.*, *Fragment d'un compte de* 1492.)

4. A ma damoiſelle *Anne de Foix*, la ſomme de 30^l^ 10^s^ 5^d^ t. que lad. dame luy a donnée dès le 8^e^ jour d'avril dernier paſſé, pour convertir & employer en une robbe de 8 aunes camelot noir, fourrée de Lombardie blanche, pour lui ſervir à veſtir de nuict durant qu'elle eſtoit malade; oultre & par deſſus les aultres dons que icelle dame lui a faiz en ſon argenterie, en ceſte dicte preſente année; pour ce, par vertu d'iceluy roole & de la quictance cy rendue, lad. ſomme de 30^l^ 10^s^ 5^d^ t. (*Idem.*)

5. A *Anthoine Boutet*, couffretier & malletier ſuivant la court, la ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys, pour deux coffres de lui prins & achaptez & par lui baillez à la damoiſelle *de Guémenée*, que ladicte dame lui a donnez, pour mectre & emporter avec elle ſes robbes, habillemens & bagues, &c. (*Argenter. de la Reine, An* 1495-96. *Arch. Impér.*, *K. K.*, 85, F° 93, R°.)

6. A *Jehanne du Maſle*, damoiſelle de l'oſtel d'icelle dame, la ſomme de ſoixante ſix livres, dix ſolz tournoys, que ladicte dame lui a donnée le xxviij^e^ jour de cedict mois de mars, pour avoir & acheter ſix aulnes fin drap noir de Paris, VI^a^ de menu ver, VI^a^ fine toille de Hollande, avec trois aulnes fine creſpe de lin, à lui faire des habillemens, pour lui ſervir à porter le deuil de ſa mere. Pour cecy.... LXVI livres, X ſolz tournoys. (*Idem. Fragments*, 1492.)

7. A *Anne Lucas*, l'une des damoiſelles de ladicte dame, la ſomme de troys mil livres tournoys, c'eſt aſſavoir en l'année de ce preſent compte la ſomme de quinze cens livres tournoys, & en l'année prochaine advenir pareille ſomme de quinze cens livres tournoys, qui eſt ladicte ſomme de troys mil livres tournoys, que ladicte dame lui a donnée & ordonnée par ſes lectres patentes ſignées de ſa main, & dudict de Foureſtz, ſon ſecretaire, le xvj^e^ jour de janvier, l'an mil CCCC quatre vings dix ſept, pour & en faveur de ſon mariage nagueres fait, acomply & conſommé avec *Claude de Puiſieux*, ſeigneur *de Villethierry*, en recompenſe auſſi des bons & agréables ſervices qu'elle a faiz à icelle dame dès ſon jeune eage. Laquelle ſomme....., &c. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 80, R°.)

8. A *Maurice Briant*, demourant à Tours, 79^{l} 13^{s} 9^{d} t. pour dix aulnes demy quartier veloux noir de lui pris & achapté & par luy baillé à *Marguerite de Montauban*, l'une des damoyſelles de lad. dame dès l'année 93, que lad. dame luy a ordonnées pour lui faire robbe, obmys à compter en lad. année; à 7^{l} 10^{s} l'aulne, vallent lad. ſomme de 79^{l} 13^{s} 9^{d} t..., &c. — Le 6 mars 1496. (*Argenterie de la Reine*, *An* 1495-96. *Arch. Impér. K. K.*, 85, F^{o} 30, R^{o}.)

9. A *Jehanne de Montberon*, dame *de Hommes*, damoiſelle de ladicte dame & gouvernante de ſes filles, la ſomme de huit vingts quinze livres tournois, en cent eſcuz d'or à la couronne, à elle ordonnée par ladicte dame pour ſes gaiges & penſion de ceſte dicte preſente année. Laquelle ſomme..., &c. — (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F^{o} 28, R^{o}.)

10. A *Jehanne de Rozenevillain*, damoiſelle de ladicte dame, la ſomme de cent douze livres, unze ſolz, troys deniers tournoys, que ladicte dame lui a donnée le xvj^{e} jour du mois de may, mil CCCC IIII^{xx} douze, pour employer en draps de ſoye & de layne, à lui faire des habillemens à ce qu'elle ſoit plus honneſtement le jour de ſes nopces, &c..... (*Arch. Impér. Arg. de la Reine*, *Frag.*, 1492.)

11. A madame la *Princeſſe de Tharante*, la ſomme de deux cens cinquente livres, quinze ſolz, ſept deniers tournois que ladicte dame lui a donnée en ung flacon, baſſin à laver, une taſſe & une eſguiere d'argent peuſant enſemble XX^{m} II^{on} I gr. (*vingt marcs*, *deux onces*, *un grain*) pour ſon ſervice. Leſquelx flacon, baſſin, taſſe & eſguiere cedit preſent treſorier lui a paiez &

baillez par vertu dudict roole..., &c. — Septemb. 1498. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 30, R°.)

12. *Don au Prince d'Orange & aux filles d'honneur Iſabeau de Saffre, Marie de Saincte-Amadour, N. de Tournon. Année* 1498.

A ſire *Jacques de Beaune*, conſeiller du Roy noſtre Sire, & general de ſes finances, & nagueres treſorier general des finances d'icelle dame, la ſomme de quinze mil livres tournois à lui ordonnée & aſſignée par ladicte dame par ſes lectres & mandemens, ſignées de ſa main & de *Creſpin Normant*, ſon ſecretaire, le cinquieſme jour de juing, oudict an mil CCCC quatre vings dix ſept, ſur ſemblable ſomme, à quoy ſe monte la ferme du don & octroy à elle fait par le Roy noſtre dict Sire, du tirage de ſix cens muys de gros ſel, contremont les rivieres de Saonne & du Roſne, pour l'acquict de ladicte dame, ſur & en deduction de la ſomme de vingt deux mil ſix cens ſoixante dix neuf livres, ung ſolt, unze deniers tournoys, que ledict ſire *Jacques de Beaune* luy a preſtée & fournye comptans es parties, & ainſi qu'il s'enſuyt : C'eſt aſſavoir à ceulx du banc de Saune à Lyon, pour le rachapt d'une groſſe poincte de dyamant à faces, appartenant à ladicte dame, laquelle par ſon ordonnance & exprès commendement, & pour ſes propres & urgens affaires, avoit eſté engagée audit banc, par feu *Collinet de Marchy*, en ſon vivant maiſtre de la chambre aux deniers d'icelle dame, pour la ſomme de deux mil cinq cens trente

eſcuz & demy d'or, à la raiſon de trente cinq ſolz tournois piece, vallent la ſomme de quatre mil IIII^{c} IIII^{xx} VIII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys. — Item à Monſieur le *Prince d'Orenge*, la ſomme de quatre mil livres tournois, pour lui ayder à faire ſon voyage devers le Roy noſtre dict ſire, où, par ordonnance d'icelle dame & à ſa requeſte, eſt allée juſques en Aſt, pour le ſervir & ſecourir. — Item à *Jehan de Paucaire*, varlet de chambre du Roy noſtre dict ſire, pour & en faveur du mariage fait & acomply entre lui & *Yſabeau de Saffre*, l'une des damoiſelles d'icelle dame, en deux mil eſcuz d'or, la ſomme de troys mil cinq cens livres tournoys. — Item au ſeigneur de Saulx, en faveur du mariage de lui & de la fille de Monſieur *de Tournon*, conſeiller du Roy noſtre dict ſire, & chevalier d'honneur de la dicte dame, troys mil livres tournoys. — Item à *Marie de Saincte-Amadour*, auſſi l'une des damoiſelles d'icelle dame, quatre mille livres tournois, & à ladicte dame comptant en ſes mains, pour employer & diſtribuer en aucuns ſes privez & neceſſaires affaires, dont ladicte dame n'a voulu autre declaracion eſtre faicte, la ſomme de troys mil ſept cens cinquente livres, quatorze ſolz, cinq deniers tournois, montans leſdictes ſommes enſemble à la dicte ſomme de XVII^{m} VI^{c} LXXIX livres, I s. XI den. tourn., ainſi que par les lettres d'obligacion de ladicte dame ſignées de ſa main & du dit *Creſpin Normant* ſon ſecretaire, le troyſieſme jour de ſeptembre mil CCCC quatre vings ſeize, rendues ſur la partie prochaine enſuivant, appert; au doz de laquelle obligacion eſt eſcript & chargé le payement d'icelle ſomme de XV^{m} livres tournoys, & fait audict ſire

Jacques de Beaune par ſire *Pierre Morin* maiſtre de ladicte chambre aux deniers, & commis à l'office de treſorier d'icelle dame, en une obligacion par lui baillée au dict *de Beaune*, par laquelle *Jean Varmier*, *Jehan de Combes*, *François Maiault* & *Romé Chavignat*, fermiers du tirage dudict ſel, confeſſent devoir audit *Morin* ladicte ſomme de quinze mil livres tournois, & icelle promiſtrent payer à quatre termes; c'eſt aſſavoir : à une chaſcune feſte de Paſques troys mil ſept cens cinquente livres tournoys, premier payement, commençant à la feſte de Paſques enſuyvans ledict bail mil CCCC quatre vings dix huit, & conſecutivement à chacune feſte de Paſques après enſuyvans, à cauſe de la vendicion & tranſport qu'il leur a faict dudict tirage, par vertu du povoir à lui donné par icelle dame & par ſes lectres patentes ſignées de ſa main & dudit *Creſpin Normant*, ſon ſecretaire, le ſixieſme jour de janvier mil CCCC quatre vings ſeize. Lequel pouvoir eſt inſeré ès lectres obligatoires des dictz fermiers, enſemble les lectres de don fait par le Roy noſtre dict ſire à icelle dame, & l'expedicion de noſſeigneurs les generaulx des finances, faicte ſur icelle; & auſſi les lectres de ratifficacion & approbacion ſur ce faictes par la dicte dame, le vidimus de toutes leſquelles lectres eſt tranſcript, coppié & rendu au commencement de ce preſent compte par proteſtacion faicte par ledict ſire *Jacques de Beaune*, ou cas qu'il y auroit rompture, en tout ou en partie, deſdictes quinze mil livres tournois de la part deſdictz fermiers, d'en avoir recours à ladicte dame & ſoy ayder envers elle de ſa dicte obligacion comme auparavant, comme par la

dicte descharge escripte au doz d'icelle obligacion, le quatorziesme jour de novembre mil CCCC quatre vings dix sept, en presence de maistre *Jehan Bernard*, notaire & secretaire du Roy nostre dict sire, signée de sa main, appert. Pour cecy, par vertu d'icelle, desdictes lettres & mandement, ensemble de la quictance dudict sire *Jacques de Beaune* du xiiij^{e} novembre, oudit an, cy rendue ladicte somme de XV mil livres tournoys. (*Regiſtre de Nantes*, *An* 1498, F^{o} 78, R^{o}.)

13. A *Maurice Briant*, pour dix aulnes veloux noir, & six aulnes ung tiers damas noir, que lad. dame a ordonné estre de luy prins & achaptez, pour donner & envoyer à messire *Michel Gaillard*, chevalier, receveur general de France, pour luy faire robbe dès l'année 94, obmis aussi à compter, aud. prix de 7^{l} 10^{s} l'aulne dud. veloux noir, & de 4^{l} 1^{s} celle dud. damas, vallent ensemble la somme de 103^{l} 10^{s} t. Laquelle somme, &c... (*Argenterie de la Reine*, *An* 1495-96. *Arch. Impér.*, *K. K.*, 85, *F*^{o} 51, *V*^{o}.)

14. A maistre Françoys Robertet, secretaire de Madame de Bourbon, la somme de trente cinq livres tournoys, qui semblablement ordonnée luy a esté par icelle dame, pour ses peines & sallaires d'avoir fait & pourtraict plusieurs patrons de chaisnes & autres bagues pour son service. Et laquelle somme de XXXV^{l} luy a esté payée, baillée & delivrée comptant, par cedict tresorier par l'ordonnance & commandement de lad. dame, le sezieſme jour dudit moys de decembre, oudit an; comme il appert, &c. (*Idem*, *An* 1492-93. *Arch. Impér.*, *K. K.*, F^{o} 33, *V*^{o}.)

15. A messire *Jacques de Tournon*, chevalier, con-

ſeiller du Roy noſtre ſire, & chevalier d'honneur de la dicte dame, la ſomme de quinze cens quatre vings dix ſept livres, quinze ſolz, ſix deniers tournoys, à lui donnée & ordonnée par ladicte dame, par ſes lectres patentes ſignées de ſa main & dudict *Normand*, ſon ſecretaire, le douzieſme jour d'aouſt, l'an de grace mil CCCC quatre vings dix huit, pour luy ayder à entretenir ſon eſtat au ſervice d'icelle dame, auquel il eſt continuellement occupé, en ſouvenance des bons & grans ſervices qu'il fait chacun jour à icelle dame à la conduicte de tous les affaires de ſon houſtel. Et ce oultre & par deſſus ſes gaiges & aultres bienffaiz qu'il a & peut avoir d'icelle dame. Laquelle ſomme..., &c. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 80, *V°*.)

16. A maiſtre *Jehan Bernard*, notaire & ſecretaire du Roy noſtre dict ſire, & contreroolleur general de la maiſon d'icelle dame, la ſomme de troys mil livres tournoys, que ladicte dame lui a ordonnée par ſes lectres patentes ſignées pareillement de ſa main & dudict *de Foureſtz* ſon ſecretaire, pour ſon payement & rembourſement de pareille ſomme qu'elle lui devoit, à cauſe de preſt qu'il lui en avoit fait & à ſa requeſte, tant pour le fait des mariages d'aucunes des filles & damoiſelles d'icelle dame, que pour aultres ſes affaires où elle les a elles meſmes employez, & dont elle n'a voulu autre declaracion eſtre faicte, &c. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 76, *V°*.)

17. A meſſire *Loppe de Dicaſtillo*, chevalier, conſeiller & maiſtre d'oſtel ordinnaire de la dicte dame, la ſomme de cinq cens ſoixante & dix l. t. à luy ordonnée par la dicte dame; c'eſt aſſavoir III^c^ l. pour le recom-

penſer de la perte par luy faicte à la journée de Fournoue en Italie, en la compagnie du Roy noſtre ſire, en ſon retournement de Naples, où la d. dame avoit envoyé le dit meſſire Loppe devers le d. ſeigneur pour aucunes ſes affaires. Plus VIII^{xx} XV^{l} t. (155) pour le rembourſer de pareille ſomme qui luy avoit eſté par la d. dame retranché de ſes gaiges de l'année finie (95), & XLV^{l} X^{s} t. pour pareillement le rembourſer de ſemblable ſomme qu'il avoit payée pour pluſieurs petites ymages, patenoſtres & autres bagues qu'il avoit achaptées à la foire d'Envers en Flandres, & icelles livrées & miſes ès mains de la dicte dame, laquelle ſomme luy a eſté payée comptant, &c., le 25 aout 1496. (*Argenterie de la Reine, An* 1495-96. *Arch. Impér., K. K.*, 85, F° 27, *V°*.)

18. A *Jehan de Plouer*, auſſi conſeiller & maiſtre d'oſtel ordinaire de la dicte dame, la ſomme de quatre cens l. t. ſur la ſomme de huit cens l. à luy donnée & ordonnée par icelle dame, pour l'acquicter de pareille ſomme qu'il avoit prinſe & empruntée de *Maurice Briant* demourant à Tours, pour ſoy monter, armer & acouſtrer pour ſervir le feu duc & la dicte dame, laquelle ſomme a eſté payée, &c., comptant le 20 dec. 1496. (*Idem*, F° 28, *R°*.)

19. A *Mery Benardeau*, marchant drappier, ſuivant la court, la ſomme de ſept cens cinquante ſix livres tournoys que icelle dame lui a ordonnée ou mois de janvier CCCC IIII^{xx} unze, pour le paiement des parties qui s'enſuivent, c'eſt aſſavoir : pour huit aulnes veloux noir, & deux aulnes ſatin noir, achetez de lui par le commandement & ordonnance d'icelle dame & livré à *Thomas Deſtuer*, eſcuier de l'oſtel d'icelle dame,

auquel elle en a fait don dès le xxx^e^ jour de decembre derrenier paſſé, pour en faire des habillements, à ce qu'il ſoit plus honeſtement en ſon ſervice. Pour cecy, ladicte ſomme de LVIX livres tournoys. (*Argent. de la Reine, An* 1492. *Arch. Impér., Fragments.*)

20. A *Jehan de Ceriſy*, nagueres contreroolleur de l'argenterie & eſcuirie, la ſomme de deux cens cinquente livres tournois, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, par maniere de pencion, durant ceſte dicte preſente année, pour lui ayder à vivre & ſoy entretenir en ſon houſtel durant ſa vieilleſſe. Laquelle ſomme..., &c. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 26, R°.)

21. A *M^e^ Guillaume Foreſtz*, ſecretaire ordinaire d'icelle dame, la ſomme de 33 l. t., pour 20 eſcuz d'or que lad. dame luy a donnés led. jour, pour convertir en ung habillement : pour cecy par vertu dud. roole & de ſa quictance cy rendue, lad. ſomme de 35 l. t. (*Argenterie de la Reine*, 1492. *Arch. Impér., Fragments.*)

22. A *Guillaume de Sainct-Forgeul*, enfant d'honneur d'icelle dame, la ſomme de trente cinq livres tournois, que ladicte dame lui a fait bailler comptant pour lui ayder à ſoy armer & acouſtrer pour combatre & tournoyer avecques les autres gentilz hommes. Laquelle ſomme..., &c. — Juillet, — août, — ſeptembre. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 28, R°.)

23. A *Gilles Meſchinot*, enffent d'honneur de ladicte dame, la ſomme de vingt cinq livres tournois à lui auſſi ordonnée par ladicte dame pour lui ayder à ſoy entretenir pareillement en ſon ſervice. Laquelle ſomme..., &c. (*Idem*, F° 27, V°.)

24. A *Jacques Grapin*, chevaucheur d'eſcuirie de

ladicte dame, la ſomme de cent ſolz tourn. que lad. dame lui a fait donner & aumoſner des deniers de ſes aumoſnes, pour lui ayder à vivre & ſoy guerir d'une longue maladie qui lui eſtoit ſurvenue....., &c. — (*Idem*, F° 32, R°.)

25. A maiſtre *Bernard Chauſſade*, medecin de ladicte dame, la ſomme de cent livres tournoys que ladicte dame lui a ordonnée pour le recompenſer d'aucuns ſervices qui lui avoit faitz. Laquelle ſomme..., &c. — (*Idem*, F° 25, R°.)

26. A *M^es Ollivier Laurens* & *Gabriel Myro*, medecins ordinaires de lad. dame, la ſomme de huit vings livres t. qui eſt à chaſcun d'eux 80 l. que lad. dame leur a donnée & ordonnée led. jour pour convertir & employer en draps de ſoye & de layne, parures & fourrures, à leur faire des habillemens à ce qu'ils puſſent plus honneſtement entretenir au ſervice de lad. dame. (*Argenter. de la Reine*, 1492. *Arch. Impér.*, *Fragments*.)

27. A *Guillaume Meſnaigier*, marchant, demourant à Tours, la ſomme de ſoixante ung ſolt, troys deniers tournoys, pour ung tiers veloux noir, prins & achapté & par luy baillé & livré pour couvrir une gibeſſiere d'or, que la dicte dame a donnée à maiſtre *Gabriel Miro*, ſon medecin. Laquelle ſomme de LXI ſolt, III deniers tournoys lui a eſté payée, baillée & delivrée..., &c. (*Idem*, *An* 1493-94. *Arch. Impér.*, F° 62, R°.)

28. A *Guillaume Charruau*, lappidaire de ladicte dame, la ſomme de cinq cens vingt cinq livres tournois en troys cens eſcuz d'or, que ladicte dame lui a fait bailler comptant, pour ſoy acquicter envers lui de partie de plus grant ſomme qu'elle devoit, pour la vendicion &

delivrance d'aucunes bagues qui lui avoit vendues & livrées. Laquelle ſomme...., &c. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, *F°* 30, *R°*.)

29. A *Saincte Croix d'Armande*, brodeur du feu Roy, pareille ſomme de vingt cinq livres tournois, à lui pareillement ordonnée par icelle dame, pour ſoy entretenir en ſon dict ſervice depuis le treſpas dudict feu ſeigneur juſques à la fin de ladicte année IIII^xx dix huit, & en actendant qu'elle l'euſt autrement appoincté en ſon ſervice. Laquelle ſomme..., &c. — Juillet. — (*Idem*, *F°* 26, *V°*.)

30. A *Paule d'Olivier*, faiſeur de ſenteurs du feu Roy Charles derrenier decedé, que Dieu abſoille, la ſomme de vingt cinq livres tournois à luy auſſi ordonnée par icelle dame pour luy ayder à vivre & ſoy entretenir en ſon ſervice depuis le treſpas dudict feu Roy juſques à la fin de l'année finie ou derrenier jour de ſeptembre IIII^xx dix huit. Et laquelle ſomme..., &c. — Juillet. — (*Idem*, *F°* 26, *R°*.)

31. A *Jehan Lefevre*, tapicier dudict feu Roy, la ſomme de trente cinq livres tournois, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour ſoy entretenir en ſon ſervice, depuis le treſpas dudict feu Roy juſques à ce qu'elle l'euſt autrement appoincté en ſon ſervice. Laquelle ſomme..., &c. — Septembre. (*Idem*, *F°* 26, *V°*.)

32. A *Jehan Lefevre*, *Jehan de Dol*, *Baudichon Duhamel* & *Anthoine Boutet*, tous tappiſſiers de la Royne, la ſomme de ſept vings livres tournoys auſquelz ladicte dame en a fait don le derrenier jour de cedict mois par egale porcion, pour leur avoir à chacun d'eulx des

draps de layne, pannes & fourreures, à leur faire des habillemens, à ce que plus honneſtement ſe puiſſent entretenir ou ſervice de ladicte dame, en faveur de pluſieurs ſervices qui lui ont faiz durant ſa geſine, &c. (*Argent. de la Reine, An* 1492. *Arch. Impér., Fragments.*)

33. A *St-Michel*, roys d'armes du Roy notre ſire; *Oger Plaon*, dit *Bourgogne; Pierre Cheval*, dit *Touraine; Gilbert Chauveau*, dit *Bourbon; Michel Gilles*, dit *Artois; & Regnault Beraudeau*, dit *Rouſſillon*, tous héraulx d'armes d'iceluy ſeigneur, la ſomme de 288^{l} 15^{s} t. auxquels icelle dame en a fait don par egale porcion, le ix^{e} jour de ce preſent moys, pour leur avoir à chaſcun 2 aulnes & 1/2 fine eſcarlate de X^{l} X^{s} t. l'aulne, pour leur faire robbe & deux aulnes veloux noir, pour leur faire pourpoint à ce qu'ils ſoient plus honneſtement veſtus, & ce en faveur de pluſieurs ſervices qu'ils ont faiz à lad. dame, &c. (*Idem, janvier* 1492.)

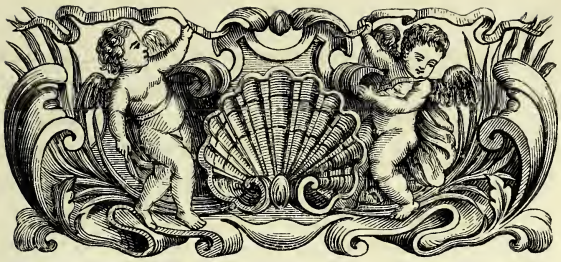

3.

VETEMENTS ET EQUIPAGES DE CHARLES VIII, POUR L'EXPEDITION DE NAPLES, EN 1494.

1. A *Alain Racine*, plumaſſier demourant à Lyon, la la ſomme de quinze livres tournoys, pour ung plumail tout blanc fait en façon d'une foreſt, ayant queue de meſmes, auquel y a XLVIII plumes tant grandes que petites, rubannées de fils d'or, & garnies d'orfaveryes faicts & branſlans; lequel le dict ſeigneur à fait prandre & acheter de luy & icellui fait mectre en ſon armeurerye pour luy ſervir à ſon plaiſir. Pour cecy, XV l. t.

2. A *Jehan de Poncher*, marchant ſuivant la court du dict ſire, la ſomme de cent dix livres, doze ſolz, ſix deniers tournoys. C'eſt aſſavoir XXXVI livres tournoys, pour huit aulnes ſatin blanc par luy livrés à *Jehan Piellet*, tailleur des habillements de ladicte eſcuyerie, pour faire une journade à manches pour ſervir audict ſire à porter ſur le harnois de guerre. LXV l., XII ſolz, V I

deniers tournoys, pour une aulne & demy drap d'or raz cramoiſy, pour la border tout alentour par le bas, par le haut, par les fentes, par les boutz des manches & alentour des emmancheures d'un bout larges de quatre doiz C. L. IX l. tournoys pour IIII[aul.] tafetas blanc pour la doubler. Pour cecy, au feur de IIII livres X ſolz tournoys l'aune dudit ſatin de XLIII liv. XV ſolz l'aune du dict drap d'or, & XLV ſolz tournoys l'aune dudict tafetas, vallent ladicte ſomme de CX liv. XII ſolz, VI deniers tournoys.

3. A *Pierre Debourg*, marchant demourant à Lyon, la ſomme de ſix, livres quinze ſolz tournoys, pour XVIII aunes de toille de cynople noir, par luy livré audict tailleur pour couvrir & mettre en double par deſſus ladicte journade, qui eſt au feur de VII ſolz, VI deniers tournoys l'aune. Pour cecy, VI livres, XV ſolz, tourn.

4. A *Girard Odin*, brodeur dudict ſire deſſus nommé, la ſomme de vingt livres, doze ſolz, ſix deniers tournoys, pour quinze aulnes de frange de fil de ſoye blanche, couverte d'un coſté de fil d'or, longue d'environ ung doy, qu'il a faicte & livrée audict tailleur, pour franger ladicte journade tout alentour par le hault, par le bas, par les fentes, par les boutz des manches & alentour des enmancheures; qui eſt au feur de XXVII ſolz, VI deniers tournoys, pour or, ſoye & façon. Pour cecy, XX livres, XII ſolz, VI deniers tournoys.

5. Audit *Jehan Pielles*, tailleur, la ſomme de cinquante ſolz tournoys, tant pour ſa façon de ladicte journade que pour avoir icelle frangée & couverte de cynople, comme dit eſt. Pour cecy, L ſolz tournoys.

6. A meſſire *Jehan de Poncher*, la ſomme de quatre vings dix neuf livres, troys ſolz, ung denier ob. tournoys, c'eſt aſſavoir . IIII^{xx} XII liv. IIII deniers ob. tournoys pour II aulnes demy quart drap d'or, & VI livres, III ſolz, IX deniers tournoys pour l'aulne quart, ledict ſatin blanc; le tout livré audict *Girard Odin*, brodeur pour faire lectres, & icelles aſſeoir ſur icelle journade, ainſi comme cy après ſera declairé. Pour cecy, au feur de XLIII liv., XV ſolz tournoys l'aulne dudict drap d'or, & de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune dudict ſatin blanc, vallent ladicte ſomme de IIII^{xx} XIX livres, III ſolz, I den. ob. tournoys.

7. Audict *Girard Odin*, la ſomme de vingt quatre livres, treize ſolz, ſix deniers tournoys, c'eſt aſſavoir CXVII ſolz, VI deniers tournoys, tant pour avoir fait ledict drap d'or ſur le corps & manches de ladicte journade XLVII lectres, longues chacune de demy pyé & larges d'environ troys doiz, faiſans la forme de deux M M Romains l'une ſur l'autre, que pour avoir ampezé ledict drap d'or; pour les tailler & les avoir ataichez à fil de ſoye; & XVIII liv., XVI ſolz tournoys, tant pour avoir taillé & fait dudict ſatin blanc neuf vings huit ſemblables lettres, longues de quatre doiz ſeullement; neuf vingt huit poincts carrez de la grandeur des dictes lettres, que pour avoir ampezé & collé ledict ſatin, & avoir ataiché à fil de ſoye icelles lectres & pointz, l'un parmy l'autre, ſur la bordure de drap d'or dont ladicte journade eſt bordée par le bas, par le haut, par les fentes, par le bout des manches & alentour des enmancheures. Pour cecy, XXIIII livres, XIII ſolz, VI deniers tournoys.

8. Audict *Jehan de Poncher*, la ſomme de vingt une livre, dix huit ſolz, neuf deniers tournoys; c'eſt aſſavoir XVIII livres pour II aulnes quart ſatin violet cramoiſy, par luy livré à *Jehan Eſtienne* tailleur des habillemens dudict ſeigneur, pour faire un pourpoinct à armes pour icellui ſire, LVI ſolz, III deniers tournoys, pour une aulne quart taffetas blanc, pour doubler ledict pourpoinct; XXII ſolz, VI deniers tournoys pour troys quartiers toille de Hollande; vallent ladicte ſomme de XXI livres, XVIII ſolz, IX deniers tournoys.

9. Audict *Jehan Eſtienne*, tailleur, la ſomme de cinquante cinq ſolz tournoys, pour ſa façon dudict pourpoinct. Pour cecy, LV ſolz tournoys.

10. A *Guillemeſte*, veſve de feu *Philippot de Hubes*, en ſon vivant armeurier dudict ſire, la ſomme de XXXII livres, X ſolz, tournoys pour ſon payement de pluſieurs pieces de harnois de jouſte que ledict ſire a fait prandre d'elle & mectre en ſon armeurerye, pour lui ſervir à ſon plaiſir, c'eſt aſſavoir :

Pour le bas d'une crecque . .	VIII l. XV ſolz t.
Pour une main de fer	IIII l. X ſolz t.
Pour ung gaignepain	LXX ſolz tourn.
Pour une eſpaulle de mouton .	LXX ſolz tourn.
Pour deux rondelles	CV ſolz tourn.
Pour avoir fait fourbir quatre harnoys de jouſte d'icelui .	VII liv. tourn.
Pour cecy, ladicte ſomme de .	XXXII l. X s. t.

(*Bibl. Imp.*, n° 8454, *fonds Béthune*, *folio* 14, *recto & verſo*. — *Folio* 15, *recto & verſo*.)

1. A *Guillemin Maillefer*, boffetier dudict feigneur, la fomme de unze livres quatre folz tournoys; c'eft affavoir : XLVIII folz, tournoys, pour doze boucles & mordans dorez dont il a garny ung harnoys couvert de fatin blanc, fait durant ce prefent moys pour l'un des chevaulx nommez *Le Sailleur*, fur lequel le dict feigneur a couru la lance; qui eft au feur de IIII folz tournoys chacune boucle, avecques le mordant; X folz tournoys pour deux grands anneaulx dorez fervans au poictrail; qui eft au feur de V folz tournoys chacun anneau; VI folz tournoys pour deux autres moindres anneaulx fervans à la croppe; VIII livres tournoys pour huit paires de grandes boffes dorées livrées à *Jean Cargras*, efperonnier dudict feigneur deffufnommé, pour mectre & affeoir l'une paire fur le mors dudict cheval, l'autre fur le mors de la hacquenée venue du prevoft de Paris, l'autre fur le mors de la mulle venue du feneſchal d'*Armaignac*, l'autre fur le mors du petit mulet bay, deux fur les mors du hobin faulve de la hacquenée nommée la *Quintine*, & les deux autres fur les mors de deux hacquenées venues de monfieur l'*Admiral;* qui eft au feur de XX folz tournoys chacune paire. Pour cecy, ladicte fomme de XI liv., IIII folz tournoys.

2. A *Jehan de Poncher*, la fomme de huit vings deux livres, quinze folz tournoys, c'eft affavoir : XXXI livres, X folz tournoys, pour un aulne fatin blanc & VI^{xx} XI livres, V fols tournoys, pour troys aulnes

drap d'or raz noir; le tout livré à *Guillaume Coularde*, ſellier dudict ſire deſſus nommé, pour couvrir dudict ſatin une paire de bandes leſquelles ont ſervy à ung cheval nommé l'*un des ſailleurs* ſur lequel ledict ſire a couru la lance durant ce preſent moys; & couvrir ung harnoys de cuyr noir pour ledict cheval, & une paire d'eſtrivieres doubles; & du dict drap d'or faire une houſſe pour ſervir à la ſelle d'icellui cheval; & border tout alentour ladicte couverture de bandes d'un bout large d'environ demy pyé & ladicte houſſe bordée d'un bout dudict ſatin, large d'environ ung doigt. Pour cecy au feur de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune dudict ſatin, & de XLIII livres XV ſolz tournoys l'aune dudict drap d'or, vallent ladicte ſomme de VIII^{xx} II livres, XV ſolz tournoys.

3. A *Girard Odin*, brodeur dudict ſire, la ſomme de XXXII livres, I ſol, II deniers tournoys, c'eſt aſſavoir : XIII livres, X ſolz tournoys pour neuf aulnes de frange de ſoye blanche couverte d'un coſté de fil d'or, longue d'environ deux doiz, par luy livrés audit ſellier pour franger tout alentour leſdictes bandes; qui eſt au feur de XXX ſolz tournoys l'aulne pour or, ſoye & façon. Et XVIII livres, XI ſolz, III deniers tournoys, pour XIII aulnes d'autre frange de la dicte façon, longue d'un doy, pour franger tout à l'entour ladicte houſſe & harnoys; qui eſt au feur de XXVII ſolz, VI deniers tournoys l'aulne pour or, ſoye & façon; pour cecy, XXXII livres, I ſol III deniers tournoys.

4. Audit *Jehan de Poncher*, la ſomme de quarante une livres, ung ſol, dix deniers ob. tournoys. C'eſt aſſavoir: LVI ſolz, III deniers tournoys, pour demy aulne, demy

quart ſatin blanc ; & XXXVIII livres, V ſolz, VII deniers ob. tournoys, pour troys quartiers & demy drap d'or raz cramoiſy ; le tout livré au dict *Girard Odin*, pour amployer à faire lectres & icelle aſſeoir ſur ladicte couverture de bandes, & ſur le bout de ladicte houſſe, ainſy que cy après ſera declairé ; pour cecy au feur de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune dudict ſatin, & de LXVII livres, XV ſolz tournoys l'aune dudict drap d'or, vallent ladicte ſomme de XLI livres, I ſolt, X deniers ob. tournoys.

5. Audict *Girard Odin* la ſomme de vingt & quatre livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys, c'eſt aſſavoir : LXVII ſolz, VI deniers tournoys, tant pour avoir fait dudict drap d'or ſur ladicte couverture de bandes vingt troys lectres longues chacune de demy pyé & larges de troys doiz, faiſant la forme de deux M M romains l'une ſur l'autre, & vingt troys poinctz carrez, de la grandeur des dictes lectres, aſſiz parmy icelles lectres, que pour avoir ciré, collé & empezé ledict drap d'or, & avoir ataiché icelles lectres & poinctz à fil de ſoye ; XIIII livres, XVI ſolz tournoys, tant pour avoir fait dudict ſatin ſur le bout deſdictes bandes quarante cinq lectres longues de demy pyé, faiſant la forme de deux C C entrelaſſez enſemble, & quarante cinq poinctz de la grandeur deſdictes lettres, faiſant la forme de deux M M romains ; & pour avoir fait dudict drap d'or ſur le bout de ladicte houſſe cinquante huit autres lectres de ladicte facon, longues de quatre doiz ſeullement, & cinquante huit poinctz, que pour avoir ciré, collé & empezé ledict drap d'or, le ſatin, & avoir ataiché leſdictes lectres & poinctz à fil de ſoye, & VI livres,

IIII ſolz tournoys, pour XXXI eſguillettes faictes d'un cordon de ſoie blanche, gros de demy doy, longues ung tiers, & ſerrées de deux boutz de fil d'or de Fleurance, qu'il a faictes & livrées pour ſervir à aſſembler leſdictes bandes. Pour cecy la dicte ſomme de XXIIII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys.

6. A *Pierre Debourg*, marchant deſſuſnommé, la ſomme de huit livres, cinq ſolz tournoys, pour XII aulnes de toille de Cynople noir, par luy livré à *Guillaume Coutarde*, ſellier dudict ſeigneur, auſſi deſſuſnommé, pour couvrir & aſſeoir en double par deſſus ladicte couverture de bandes & harnoys de cheval, qui eſt au feur de VII ſolz, VI deniers tournoys l'aune. Pour cecy VIII livres, V ſolz tournoys.

7. A *Thibault Tardif*, marchant ſuivant la court dudict ſire, la ſomme de ſix vings dix huit livres, quinze ſolz tournoys, c'eſt aſſavoir : XXVI livres, VI ſolz tournoys, pour troys aulnes & demye veloux noir, par luy livré à *Guillaume Coutarde*, ſellier dudict ſire deſſuſnommé, pour couvrir deux harnoys de cuyr noir, faiz durant ce preſent moys, l'un pour une hacquenée venue de la Royne, l'autre pour une autre hacquenée venue du *Prevoſt de Paris*, & border les houſſes des ſelles deſdictes hacquenées tout alentour d'un bout large d'envion quatre doiz. Et CXII livres, X ſolz tournoys, pour quinze aulnes ſemblable veloux, pour border quatre houſſes de ſelle, l'une pour la hacquenée que chevauche Monſeigneur *de Dunoys*, l'autre pour la hacquenée venue de l'eſcuyer *Seiſſac*, & les deux autres pour deux hacquenées venues de monſieur l'*Admiral*, & couvrir quatre harnoys de cuyr noir, larges

chacun d'un grant doy pour les dictes quatre hacquenées. Pour cecy, au feur de VII livres, X solz tournoys l'aune, vallent ladicte somme de VI^{xx} XVIII livres, XV solz tournoys. (*Idem*, F^{o} 19, V°.)

4.

LIVREES ET DEUIL DES PAGES DE LA REINE, LITIERES, CHEVAUX, HAQUENEES, MULES DE LA REINE ET DES DAMES DE SA MAISON.

1. A *Maurice Briant*, marchant ſuivant la court, pour quarente neuf aulnes demye veloux noir, livré à *Mathieu Lefevre*, taillieur d'eſcurie, pour la moiƈtié du bas de douze robbes coppées par le caz & cuillies par le bas, à plain fons & larges manches, aux perſonnes qui s'enſuyvent, c'eſt aſſavoir : à l'*Allemand Blanquefort*, *Villeneuſve*, *Charles de Mypont*, *Fontenay*, *Cudodat*, dit l'Albanoys, *Cornon*, *Beauvays* & *Oudet Delphault*, pages ordinaires de ladiƈte dame, *Guillaume Bourdin*, *Pierre Perier*, *Loys de Maſſy* & *André d'Aſt*, varletz de pyé d'icelle dame; qui eſt pour chacune robbe de page

III aulnes, III quartes demi, & pour chacune robbe de varlet de pyé IIII aulnes dictes, demi quart, dudit velours; au prix de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aunée, vallent la ſomme de troys cens dix huit livres, dix ſolz tournoys. Laquelle ſomme..., &c. (*Regiſtr. de Nantes, An* 1498, *F°* 82, *R°*.)

2. A lui (*Maurice Briant*), la ſomme de dix-neuf livres tournoys, pour neuf aulnes & demye drap jaulne, pour faire & mypartir le fons deſdictes douze robbes, qui eſt pour chacune robbe de page troys quartiers, & pour chacune robbe de varlet de pyé troys quarts demy; au prix de quarente ſolz tournoys, vallant la dicte ſomme de dix neuf livres tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 82, *V°*.)

3. A lui, la ſomme de quarente neuf livres, dix ſolz tournoys, pour trente troys aulnes drap rouge, livrées au dict tailleur, pour doubler leſdictes douze robbes, qui eſt pour chacune II aulnes, III quartiers, l'une portant l'autre; au feur de trente ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de XLIX livres, X ſolz tournoys. Laquelle ſomme luy a eſté payée comptant par cedit treſorier., &c. (*Idem*, *F°* 82, *V°*.)

4. A lui encores, la ſomme de ſoixante ſept livres, dix ſolz tournoys, à luy ordonnée pour neuf aulnes veloux en greve, livré au dict tailleur, pour bourder leſdictes robbes, chacune à deux bordures plattes, tout à l'entour au bas pour les fantes, enmancheures & collet & bas des manches, qui eſt pour chacune robbe l'une l'autre troys quarts dudit veloux; au feur de ſept livres, dix ſolz tournois l'aune, vallant ladicte ſomme de LXVII livres, X ſolz tournoys. Laquelle a eſté

payée & baillée comptant par cedit treſorier au dit Briant..., &c. (*Idem*, F° 82, R°.)

5. A *Mathieu Lefevre*, tailleur d'eſcuirie d'icelle dame la Reine, la ſomme de douze livres tournoys, pour la façon deſdictes robbes, au prix de vingt ſolz tournoys pour chacune, l'une portant l'autre, vallant la dicte ſomme de douze livres tournoys. Laquelle ſomme lui a eſté payée & baillée comptant par cedit preſent treſorier..., &c. (*Idem*, F° 83, V°.)

6. Audit *Maurice Briant*, la ſomme de ſix vings dix huit livres, treize ſolz, troys deniers tournoys, pour vingt une aulnes ung tiers, velours noir, livré audit taillieur, pour faire pourpoints au dictz huit pages & quatre varletz de pyé; qui eſt pour chacun page une aulne deux tiers, & pour chacun varlet de pyé deux aulnes dudict velour, audict prix de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallant ladicte ſomme de VII^xx XVIII livres, XIII ſolz, IIII deniers tournoys. Qui payée & baillée luy a eſté par cedit treſorier..., &c. (*Idem*, F° 83, R°.)

7. Au dit tailleur, la ſomme de quinze livres tournoys, à lui ordonnée pour ſa façon & eſtoffes deſdictz douze pourpointz, qui eſt au feur de vingt cinq ſolz tournoys piece, vallent ladicte ſomme de quinze livres tournoys. Laquelle luy a eſté payée & baillée comptant par vertu..., &c. (*Idem*, F° 83, V°.)

8. Au dit *Maurice Briant*, la ſomme de quarente deux livres tournois pour dix aulnes demye gris de Rouen bazenne, livré audit tailleur pour faire robbes vollantez, à larges manches, à *Loys de Longueval*, *Guillaume de Sainct Forgeut* & *François de La Cheſnaye*, enffans hors de page, qui eſt pour chacune robbe troys aulnes demye

dudit drap, au prix de quatre livres tournois l'aulne, vallant la dicte ſomme de XLII livres tournoys, qui payée & baillée luy a eſté..., &c. (*Idem*, *F°* 83, *V°*.)

9. Audit tailleur pour la façon deſdictes troys robbes, la ſomme de trente ſolz tournoys, qui au feur de dix ſolz tournoys piece, vallent ladicte ſomme de XXX ſolz tournoys, qui payée & baillée luy a eſté par ce dict preſent treſorier, par vertu..., &c. (*Idem*, *F°* 84, *R°*.)

10. A *Jehan Brodeau*, marchant pelletier, ſuivant la court, la ſomme de vingt neuf livres, cinq ſolz tournoys, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour dix-neuf manteaulx & demy aigneaulx blans ſoyeux, par luy mis & employez à fourrer leſdictes troys robbes; qui eſt pour chacune ſix manteaulx demy, au prix de trente ſolz tournoys le manteau, vallant ladicte ſomme de XXIX livres, V ſolz tournoys. Laquelle ſomme luy a eſté payée..., &c. (*Idem*, *F°* 84, *R°*.)

11. A lui, la ſomme de vingt deux ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ordonnée par icelle dame, pour ſa façon d'avoir fourré leſdictes troys robbes, qui au prix de ſept ſolz, ſix deniers tournois piece, vallant ladicte ſomme de XXII ſolz, VI deniers tournoys. Laquelle luy a eſté payée & baillée comptant par cedit preſent treſorier..., &c. (*Idem*, *F°* 84, *V°*.)

12. A *Maurice Briant*, la ſomme de trente deux livres, dix ſolz tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame pour cinq aulnes velloux noir, livré audict tailleur, pour faire pourpoint audict *de Longueval*, qui eſt pour chacun une aulne deux tiers; audict pris de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme

de XXXII livres, X ſolz tournoys. Laquelle lui a eſté payée & baillée..., &c. (*Idem*, *F°* 84, *V°*.)

13. Audit tailleur, la ſomme de ſoixante quinze ſolz tournoys, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame pour la façon & eſtoffes deſdictz troys pourpointz, qui, au feur de vingt cinq ſolz tournoys chacun d'iceulx, vallent ladicte ſomme de LXXV ſolz tournoys. Laquelle par cedit preſent treſorier lui a eſté payée & baillée..., &c. (*Idem*, *F°* 85, *R°*.)

14. A *Jehan Marquet*, marchant chauſſetier, auſſi ſuivant la court, la ſomme de vingt huit livres, deux ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour quinze paires de chauſſures my parties de noir, rouge & jaulne, garnies d'eſguillettes de chevrotin pour les attaches, livrées auxdictz huit pages, enffans ordinaires, & quatre varletz de pié, & troys enffans mis hors de page; qui au feur de trente ſept ſolz, ſix deniers tournoys chacune paire, l'une portant l'autre, vallent ladicte ſomme de XXVIII livres, II ſolz, VI deniers tournoys. Laquelle ſomme cedit treſorier luy a payée & baillée comptant..., &c. (*Idem*, *F°* 85, *R°*.)

15. A *Charlot Brodeau*, auſſi marchant ſuivant la court, mercier, la ſomme de cinquante quatre livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournois, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame, pour quinze chappeaulx noirs & quinze tocques noires doubles, à deux rebras, & trente chemiſes de toilles de lin bourgeoiſes, livrées aux deſſuſdictz pages, varletz de pié & enffans hors de page; qui eſt pour chacun ung chappeau, une tocque & deux chemiſes, au prix de dix ſept ſolz, ſix deniers chacun chappeau, & trente deux ſolz, ſix deniers tour-

noys chacune tocque, & dix ſolz tournois chacune chemiſe de page, & douze ſolz, ſix deniers tournois chacune chemiſe deſdictz enfans & varletz de pié; vallent ladicte ſomme de LIIII livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys. Laquelle a eſté payée & baillée..., &c. (*Idem*, F° 85, *V°*.)

16. A *Maurice Briant*, la ſomme de quatre vingt troys livres, ſix ſolz, huit deniers tournoys, que ladicte dame luy a auſſi ordonnée pour trente troys aulnes ung tiers drap rouge, livré audict *Mathieu Lefevre*, tailleur, pour faire manteaulx auxdictz huit pages ordinaires & quatre varletz de pyé, qui eſt pour chacun page deux aulnes deux tiers, & pour chacun varlet de pié troys aulnes; au feur de cinquente ſolz tournoys l'aulne, vallent la ſomme de IIII^{xx} III livres, VI ſolz, VIII deniers tournoys. Qui payée & baillée....., &c. (*Idem*, F° 86, *R°*.)

17. A *Charlot Brodeau*, la ſomme de cent ſix ſolz, troys deniers tournoys, à luy auſſi ordonnée par ladicte dame, pour quinze aulnes ruban de ſoye eſtroit, & ſept douzeines & demye d'eſguillettes de ſemblable ruban eſtroit, livrées aux deſſuſdictz, qui eſt pour chacun une aulne de ruban large, pour leur faire ſainctures, au prix de troys ſolz, quatre deniers tournoys l'aulne; troys quarts dudit ruban eſtroit à mectre à leurs bonnetz, au prix de vingt deniers tournoys l'aune; & demye douzaine deſdictes eſguillettes, au prix de cinq ſolz tournoys la douzaine; vallent enſemble ladicte ſomme de CVI ſolz, III deniers tournoys. Laquelle ſomme cedit preſent treſorier luy a payée. (*Idem*, F° 86, *R°*.)

18. Audit taillieur, la ſomme de ſix livres tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour la façon deſdictz douze manteaulx, au prix de dix ſolz tournoys piece, vallant ladicte ſomme de VI livres tournoys. Qui payée & baillée lui a eſté..., &c. (*Idem*, *F°* 86, *V°*.)

19. A *Maurice Briant* marchant deſſuſnommé, la ſomme de quatre vingts dix huit livres, treize ſolz, ung denier ob. tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour dix aulnes quart eſcarlate de Paris, livrée audict *Mathieu Lefevre*, tailleur de ladicte eſcuirie, ſur plus grant ſomme qui avoit eſté ordonnée eſtre levée pour faire robbes my parties d'icelle eſcarlate & de veloux noir, à dix pages & quatre varletz de pié de ladicte dame; deſquelles robbes n'en fut taillée que huit, c'eſt aſſavoir : ſept de pages & une de varlet de pié, obſtant le ſoudain treſpas du feu Roy que Dieu abſoille! qui eſt pour chacune des robbes de page, une aulne quart; & pour chacune de varlet de pié, une demye de ladicte eſcarlate, au prix de dix livres, douze ſolz, ſix deniers l'aulne. Et leſquelles demyes robbes ont eſté miſes aux coffres ordinaires des acouſtremens de drap d'or & de ſoye de ladicte dame. Laquelle ſomme a eſté payée. — 10 avril. (*Reg. de Nantes, An* 1498, *F°* 117, *R°*.)

20. A lui encores, la ſomme de trente neuf livres tournoys, à lui pareillement ordonnée, pour ſix aulnes ſemblable veloux noir livré audict *Mathieu Lefevre*, tailleur, pour faire pourpoint à *François de la Cheſnaye*, *Villeneuſve*, *Blanquefort*, grans pages eſtans ou ſervice de ladicte dame, qui eſt pour chacun deux aulnes dudict veloux, audict prix de ſix livres, dix ſolz tournois l'aulne, vallent ladicte ſomme de XXXIX livres tour-

noys. Laquelle luy a eſté payée..., &c. — Avril. (*Idem*, *F°* 118, *R°*.)

21. A lui encores la ſomme de quatre vings unze livres tournois, que ladicte dame luy a auſſi ordonnée, pour quatorze aulnes ſemblable veloux noir, livré audict tailleur pour faire pourpoints à *Loys de Maſſy*, *Pierre Perier*, *Guillaume Bourdin* & *André d'Aſt*, varletz de pié; *Guillaume Leſchiquier*, *Pierre Riou*, *Maurice Planchais*, varletz de pié de lictiere, tous ſervans à l'entour de la perſonne de ladicte dame; qui eſt pour chacun deux aulnes dudict veloux, audict prix de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aune, vallant ladicte ſomme de quatre vings unze livres tournois. Laquelle ſomme cedit preſent treſorier luy a paiée....., &c. — Avril. (*Idem*, *F°* 118, *R°*.)

22. Audict *Mathieu Lefevre* tailleur, la ſomme de vingt cinq livres tournoys, à luy ordonnée pour la façon & eſtoffes deſdictz dix pourpoints de page, troys pourpoints de grans pages & ſept pourpoints deſdicts varletz de pié; qui ſont en nombre vingt pourpoints; au feur de vingt cinq ſolz tournois; pour façon, eſtoffes de chacun pourpoint, vallant ladicte ſomme de vingt cinq livres tournois. Laquelle luy a eſté payée & baillée..., &c. (*Idem*, *F°* 118, *V°*.)

23. Audict *Charlot Brodeau*, mercier, la ſomme de vingt quatre livres, ſept ſolz, ſix deniers tournois, à luy ordonnée par ladicte dame, pour treize chappeaulx noirs & treize tocques noires doubles, par luy fournies & livrées auſdictz dix pages & troys grans varletz deſſus nommez; au pris de dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys chacun chappeau, & vingt ſolz tournois chacune toc-

que, vallent enſemble ladicte ſomme de vingt quatre livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys. Laquelle..., &c. (*Idem*, F° 118, V°.)

24. A *Maurice Briant*, la ſomme de ſix vingt ſix livres tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour trente ſix aulnes drap noir livré audict *Mathieu Lefevre*, tailleur, pour faire robbes vollantes aux quatorze paiges qui s'enſuyvent, & ce oultre leurs robbes de deuil, c'eſt aſſavoir : *Blanqueffort* & *François de la Cheſnaye*, grans pages; *Beauvais*, *Odart*, *Petit*, *Molitard*, *Cornon*, *Sentenay*, *Clermont*, *Chapelle*, *Brizac*, *Rouergues* & *Aunet*, petiz paiges; qui eſt pour chacun deſdictz deux grans paiges trois aulnes, & pour chacun des aultres deux aulnes demye dudict drap; au prix de ſoixante dix ſolz tournois l'aulne, vallent ladicte ſomme de VI^xx VI (126) livres tournoys. Laquelle luy a eſté paiée & baillée..., &c. (*Idem*, F° 123, R°.)

25. Audit *Maurice Briant*, la ſomme de ſoixante dix huit livres tournoys, à lui ordonnée par icelle dame, pour douze aulnes veloux noir, livré à ma damoiſelle *de Beaumont* que la dicte dame lui a ordonné bailler pour faire couverture de lictiere, en recompenſe d'une ſemblable couverte que ladicte damoiſelle envoya à ladicte dame, avecques une lictiere, ou moys de novembre mil quatre cens quatre vingtz ſeize dernier paſſé, pour ſervir à aucunes dames eſtans à l'entour de la perſonne d'icelle dame, durant le voyage qu'elle fiſt audit moys partant du Pleſſis-lès-Tours à Lyon; au feur de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de LXXVIII livres tournoys. Laquelle ſomme..., &c. (*Idem*, F° 94, R°.)

26. A lui, la ſomme de vingt cinq livres tournoys, à lui auſſi ordonnée par icelle dame, pour cinq aulnes migraine, pour doubler ladicte couverte de lictiere au pris de C ſolz tournoys l'aulne ; vallent la dicte ſomme de XXV livres tournoys...,&c.(*Idem*,F°94, *V°*.)

27. A lui encores, la ſomme de quarante deux livres tournoys, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour troys aulnes veloux cramoiſy, pour border à ondes, les mantelez pendans au deſſus de ladicte couverte à la façon de l'autre ; au feur de quatorze livres tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de XLII livres tournoys. (*Idem*, *F°* 94, *V°*.)

28. A lui encores, la ſomme de vingt neuf livres, cinq ſolz tournoys, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame, pour quatre aulnes demye veloux noir, livré à la dicte damoiſelle, pour faire troys carreaulx d'une aulne demye piece, en recompenſe de troys autres carreaulx envoyez avec ladicte lictiere ; audict pris de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallent la dicte ſomme de XXIX livres, V ſolz tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 95, *R°*.)

29. Audit *Maurice Briant*, la ſomme de ſoixante unze livres, dix ſolz tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour unze aulnes veloux noir, livré à *Anthoine de Troyes* ſellier de l'eſcuirie d'icelle dame, pour faire un grant acouſtrement & harnoys larges, à deux doubles capparaſſons, dont cellui de deſſoubz carré & le deſſus pendant en rondeur, & à grans poinctes qui ſervent ſur la poictrine & le derriere de la hacquenée, icelle acouſtrement fait à la hacquenée nommée *Chaſtillonne*, pour le ſervice & à l'uſaige de

ladicte dame; audit pris de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de LXXI livres, dix ſolz tournoys. Laquelle lui a eſté paiée..., &c. (*Idem*, *F°* 95, *R°*.)

30. A lui, la ſomme de ſept livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, que ladicte dame lui a pareillement ordonnée, pour quatre aulnes demye drap noir de Paris, livré audict ſellier, pour doubler tout ledict acouſtrement; au pris de trente cinq ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de VII livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 95, *V°*.)

31. A lui encores, la ſomme de ſoixante dix huit livres, quinze ſolz tournoys, pour troys aulnes drap d'or raz cramoiſi, livré audict ſellier, pour border à quatre rancs & à deux entrelaſſeures dedans ladicte bordeure, tout le tour dudit cappareſſon & harnoys d'icellui acouſtrement; au pris de vingt ſix livres, cinq ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de LXXVIII livres, XV ſolz tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 95, *V°*.)

32. A *Pierre Choyneau*, brodeur, demourant à Tours, la ſomme de vingt huit livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour trente huit onces & demye de ſoye cramoiſi my torſe, par lui miſe & employée, c'eſt aſſavoir : trente deux onces demye à faire trente neuf aulnes de frange de la haulteur d'un poulce, pour franger leſdictz cappareſſon & harnoys, & ſix onces de la dicte ſoye pour faire quatre houppes de la longueur de demy tiers, pour mectre aux quatre poinctes ſur le devant & derriere dudit cappareſſon, qui ſont leſd. XXXVIII onces demye de ſoye livrés audict ſellier pour ſervir comme deſſus,

au pris de quinze ſolz tournoys l'once, pour ſoye & façon, vallent ladicte ſomme de XXVIII livres, XVII ſolz VI, deniers tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 96, *R°*.)

33. A lui encores, la ſomme de dix livres, dix ſolz tournoys, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour quatorze cannettes de fil d'or de Florence, par lui retours & paſſé, mis & employé à couvrir leſdictes quatre houppes de ſoye pour les oncheoir; au pris de quinze ſolz tournoys piece, pour or & façon, vallent la dicte ſomme de dix livres, dix ſolz tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 96, *V°*.)

34. A lui encores, la ſomme de trente ſolz tournoys, que icelle dame lui a ſemblablement ordonnée, pour quatre gros boutons paſſez par luy, faiz de ſemblable figure & ſoye, pour mectre ſur la teſte deſdictes quatre houppes; au pris de ſept ſolz, ſix deniers tournoys piece, vallent ladicte ſomme de XXX ſolz tournoys..., &c. (*Idem*, *F°* 96, *V°*.)

35. Audit *Maurice Briant*, la ſomme de quarante troys ſolz, quatre deniers tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour ung tiers veloux noir, livré audit ſellier, pour couvrir une planchecte pour ſervir oudit acouſtrement, ou lieu d'eſtrieulx, à la mode d'Eſpaigne, audit pris de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne. Laquelle ſomme..., &c. (*Idem*, *F°* 97, *R°*.)

36. A *Anthoine de Troyes*, ſellier de l'eſcuirie d'icelle dame, la ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour ſa façon d'avoir fait & fourny ledit acouſtrement comme deſſus. Laquelle ſomme..., &c. (*Idem*, *F°* 97, *R°*.)

37. Audit *Maurice Briant*, pour ſix aulnes veloux

noir, livré audit ſellier, pour faire houſſe & harnoys à une hacquenée nommée *la Tierceline*, que ladicte dame a donnée avec ledict acouſtrement à ma damoiſelle *de Beaumont;* audit pris de ſix livres, dix ſolz tournoys l'aulne, vallent la ſomme de trente neuf livres tournoys..., &c. (*Idem*, F° 97, V°.)

38. Au dit *Maurice*, la ſomme de ſix vingtz ſix livres quinze ſolz tourn., à luy ordonnée par la dite dame pour dix neuf aulnes demye velour noir, livré au dit ſellier, pour faire troys acouſtremens de hacquenées bordées de meſme à uſaiges de dame, pour ſervir à troys des damoyſelles de l'oſtel de la dicte dame quand elle va par pays; qui eſt pour chaſcun acouſtrement ſix aulnes demye du dit veloux, au dict prix de ſix livres, dix ſolz tournoys chacune aulne..., &c. — Nov. 1497. (*Idem*, F° 99, R°.)

39. A lui encores, la ſomme de quarante troys livres, ſix ſolz, trois denierz tournoys, à luy ordonnée par la dicte dame, pour cinquante ſept aulnes troys quartz, griz blanc, aux pallefreniers & varletz de chevaulx de la dicte eſcuirie, pour faire couvertes aux chevaulx qui s'enſuivent, c'eſt aſſavoir : pour ſeize hacquenées à chacun une couverte d'une aulne dudit gris, qui font ſeize aulnes, ſept aulnes demye, à ſix grans chevaulx de lictiere; qui eſt pour chacun un quart; vingt quatre aulnes troys quarts pour ſeize grans chevaulx de chariotz branlans, & ſommiers & troys chevaulx de croppe; qui eſt pour chacun une aulne quart, troys quarts; pour troys courtaulx des paiges; & ſept aulnes demye pour quatre chevaulx de madamoiſelle la princeſſe *de Tharante;* ung ſom-

mier pour madame *de la Guierche;* & la hacquenée du baſt de vaiſſelle ; qui eſt pour chacun une aulne quart; qui font enſemble leſdictes LVII aulnes, III quartz dudict gris ; au pris de quinze ſolz tournoys l'aulne, vallent ladicte ſomme de XLIII livres, VI ſolz, III deniers..., &c. (*Idem*, F° 101, V°.)

40. Audit *Maurice Briant*, la ſomme de quarente deux livres, cinq ſolz tournoys, pour ſix aulnes demye veloux noir, livré audict *Anthoine de Troyes*, cellier, pour faire houſſe à ſelle d'homme, & harnois large bourdez de meſme à ung courſier que le cappitaine du chaſteau d'Amboiſe a donné à ladicte dame, & duquel elle veult faire ung preſent au Roy; audict prix de ſix livres, dix ſolz tournois l'aulne dudict veloux, vallent ladicte ſomme de XLII livres, V ſolz tournoys ; qui paiée & baillée luy a eſté par ce preſent treſorier..., &c. — Decembre. (*Idem*, F° 106, R°.)

41. Audict *Maurice Briant*, la ſomme de trente troys livres, quinze ſolz tournoys, que ladicte dame luy a ordonnée, pour neuf aulnes damas vert, livré audict ſellier, pour doubler tout le dedans de la ſeconde lictiere de ladicte dame, ou lieu d'une doubleure de ſatin vert, qui a eſté deſrobbée, couppée & ouſtée ou chaſteau d'Amboyſe; au prix de ſoixante quinze ſolz tournoys l'aulne dudict damas, vallent ladicte ſomme de trente troys livres, quinze ſolz tournoys. Laquelle...,&c. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 106, V°.)

42. Ung acouſtrement de mulle, à la mode d'Eſpaigne, & pieces qui s'enſuivent : c'eſt aſſavoir la chaize pour la ſelle faicte à quatre pilliers couvers de drap d'or viollet, frizé, garnyz de pommectes de lacton

doré, & de courroyes couvertes de ſemblable drap d'or, garnies de boucles auſſi de lacton doré.

Item la couverte de la dicte ſelle de ſemblable drap d'or, doublée de taffactas vers.

Item une planchette ſervant à la dicte ſelle, couverte de ſemblable drap d'or, garnie de courroye, à boucle de lacton doré.

Item deux larges ranges couvertes de ſemblable drap d'or frizé, frangées de franges d'or & de ſoye noire, garnies de boucles, mordans & crochetz d'argent doré.

Item ung large poictral couvert de meſme, garny de ſemblables boucles & mordans, avecques ung croiſſant auſſi d'argent doré, au bas du dict poictral.

Item la teſtiere de la dicte mulle, couverte de ſemblable drap d'or, garnie de boucles, mordans, crochetz; rouzetes & croiſieres d'argent doré, avec une grant rouze au front, auſſi d'argent doré.

Item une paire de ſangles tiſſue de laine & de chanvre, à la mode d'Eſpaigne, le tout deſſus declairé, pour ſervir à l'acouſtrement de la dicte mulle.

Item ung mors doré, avecques boſſetes goderonnées.

Item deux paires d'eſtriers de lacton doré, une chappecte auſſi de lacton doré, pour l'arſon de la ſelle.

43. *Autres acouſtremens de drap d'or & de ſoye ſervans à l'eſcurie de la dicte dame pour l'entrée de Lyon.*

Six robbes de paiges de veloux cramoiſy, bordées & à lettres de A de drap d'or, à troys rangs.

Troys autres robbes de drap d'or frizé, pour troys paiges.

Quatre robbes de quatre varletz de pié & celle du maiſtre pallefrenier d'une pareure, le tout de drap d'or raz.

Six bonnetz de veloux noir brodez de drap d'or raz, à lettres de A.A.

Item douze capparaſſons de veloux cramoiſy, bordez de drap d'or & à lettres de A, doublez de drap noir, avecques tout le harnais à chacun, c'eſt aſſavoir teſtiere large, renne, & rene longue à boutons, poictrail, croppiere à pendans large & les eſtrivieres, ſervans à douze hacquenées.

Item deux couvertures pour deux charriotz branſlans qui ſont de veloux cramoiſy, bordées de drap d'or & à lettres comme deſſus, à franges de ſoye blanche & doublées de drap rouge ou mygraine. Et y a en chacune couverte troys pieces, comprins les deux boutz.

Item troys chappectes dorées qui ſervent à ſelles de hacquenées.

Item ung harnois large de mulle, de drap d'or noir, frizé, bordé de franges d'or & de ſoye blanche, c'eſt aſſavoir la houſſe de la ſelle longe, & doublé de migraine, enſemble la dicte ſelle, teſtiere large, renge, poictral, croppiere à pendanz, eſtrivieres, & une longue rene à bouton, faicte à cordon rond d'or & de ſoye blanche, & une houppe.

Item la couverte de ſatin cramoiſy pour couvrir la ſelle de la hacquenée du corps.

Item quatre quarreaulx de drap d'or cramoiſy frizé, pour la lictiere.

Item la chappelle ou couverture de la lictiere de drap d'or frizé de troys lez de large, & les deux ſervans à la dicte chappelle, bordez de veloux cramoiſy & doublé de damas noir.

Item quatre autres pieces de drap d'or frizé, ſervans pour le bas de la dicte lictiere, dont les deux ont chacune près de deux lez de large, & de long une aulne; & plus les deux autres d'un lez de large; les dictes pieces bordées de veloux cramoiſy des deux couſtez & d'un bout, & doublées comme deſſus.

Quatre autres petites pieces du dict drap d'or non doublées, d'un pié & demi de long & d'ung pié de large, pour ſervir aux braz de la dicte lictiere.

Item deux houſſes & capparaſſons auſſi de drap d'or cramoiſy frizé, doublées de drap noir & bordées de veloux cramoiſy, pour ſervir aux deux chevaulx de la lictiere.

Item deux teſtieres & deux ranges pour les dits deux chevaux; auſſi deux draps d'or.

Item l'acouſtrement du cheval de croppe de drap d'or noir, frizé & bordé de veloux cramoiſy, c'eſt aſſavoir la houſſe de la ſelle, la teſtiere, la large reſne, poictral, croppiere à pendans, avecques une grant houſſe pour ſervir à mettre ſur la croppe du dict cheval, qui a ung lez & demy de large, & de long deux aunes quart, & doublée de mygraine.

Item l'acouſtrement de la hacquenée d'honneur, auſſi de drap d'or noir, frizé & doublé de mi-

graine & bordé de veloux cramoiſy, c'eſt aſſavoir la houſſe de la ſelle grande & longue, la teſtiere, large rene.

Une autre reſne eſtroicte à boutons, le poictrail & croppiere large, à pendans, avecques quatre eſtrivieres, le tout garny de boucles de laƈton doré.

Item troys eſtrivieres du dict drap d'or frizé, avec les chappelletz atachez à iceulx.

44. *Autres houſſeures & acouſtremens tous d'une pareure.*

Neuf couvertes de ſelle de hacquenées, ou cappараſſons, qui couvrent toute la croppe, les quelles ſont de veloux cramoiſy, ſemées de cordelieres à cordons ronds & à houppes frangées d'or, lettres de *K* & *A*, le tout de broderie.

Item une couverture de chariot, comprins les deux boutz, de ſemblable veloux cramoiſy, pareillement ſemée de cordelieres, à cordons ronds & houppes de franges d'or, & de lettres de *K* & *A* de broderie.

Item une autre couverture à chariot branſlant, de veloux cramoiſy, ſemée de cordelieres & de lettres de *K* & *A* de drap d'or, raz & plat.

Item une couverture à chariot comprins les deux boutz de veloux cramoiſy, ſemée de cordelieres à lettres de *A* & *K* de broderies, & tout broché d'or à l'eguille.

Item deux houſſeures ou cappараſſons à hacquenée & cheval de croppe, de veloux cramoiſy, ſemées des dictes cordelieres & lettres de broderies, & broché d'or à l'eguille.

Item une couverture à cheval de croppe, de veloux cramoiſy, tout broché ſemblablement d'or à l'eguille, de deux lez de large & deux aulnes de long.

Item la couverture d'une litiere du dict veloux cramoiſy, & broché à l'eguille comme deſſus, à troys pendans de chacun couſté.

Item deux croppieres & une reſne de veloux cramoiſy, à cordelieres & lettres de *K* & *A*, brochées comme deſſus, & unze teſtieres de meſme, telles quelles, le tout doublé de cuir, qui ont eſté deſgarniz de broderies & d'aucunes de leurs pieces.

Item douze larges reſnes & dix croppieres de veloux cramoiſy, bordées de lettres & de cordelieres, à cordons d'or & à lettres de *K* & *A*, doublées de cuir de vache. — 16 août 1498. (*Ms. de la Bibl. Imp. Blancs-Manteaux*, 49.)

5.

CHIENS ET OISEAUX DE LA REINE.

1. A *Guillaume Mantour*, tant pour ſa façon d'avoir le 11[e] jour du mois de janvier fait d'une aune veloux noir deux douzaines de colliers, pour ſervir tant aux levriers de lad. dame qu'aux petits chiens de ſa chambre, que pour les avoir couverts chaſcun de quatre grandes hernieres & quatre boullons, & de boucles & mordans de laton doré de fin or, au feur de 12 s. 6 d. t. piece, valent 15 l. t. à luy payées comme il appert. (*Arg. de la Reine, Frag. de* 1493; *Arch. Imp.*)

2. A *Guillaume Bongar*, valet de chambre de lad. dame, la ſomme de 20 l. t. que lad. dame a ordon-

née lui être payée pour le recompenſer de la deſpence qu'il a faicte à nourir & entretenir cinq grans levriers qu'elle luy avait envoyés querir en Baſſe Bretaigne, & iceulx amenés & conduits juſques à Moulins devers elle; laquelle ſomme de 20 l. a été payée, baillée & delivrée comptant par vertu dud. roole..... &c..... — 15 janv. (*Argenterie de la Reine*, *An* 1495-96; *Arch. Imp. KK.* 85, F° 28, *V°*.)

3. A *Jehan Boyleaue*, garde des levriers d'icelle dame, 10 l. 10 s. t., pour le rembourſer de la deſpence par luy auſſi faite pour nourir quatre autres levriers, qu'il avait ſemblablement amenez dud. pays de Bretaigne jucques en lad. ville de Moulins par l'ordonnance d'icelle dame; laquelle ſomme, &c. — An 1496, 8 nov. (*Idem*, F° 29, *V°*.)

4. A *Thomas Jarnigon*, garde des petiz chiens de ladicte dame, la ſomme de vingt cinq livres tournois que ladicte dame lui a auſſi ordonnée pour les cauſes deſſus dictes. Laquelle ſomme..... &c. — Juillet, août, ſeptembre. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 27, R°.)

5. A *Robert Villene*, auſſi garde des levriers de ladicte dame, la ſomme de quinze livres tournois à lui ſemblablement ordonnée par ladicte dame pour les cauſes deſſus dictes. Laquelle ſomme... &c. — Juillet, août, ſeptembre. (*Idem*, *An* 1497, F° 27, R°.)

6. A *Vincent Beauboys*, pareillement garde de levriers de ladicte dame, la ſomme de ſix livres tournois à lui ordonnée par icelle dame pour ſoy entretenir en ſon ſervice durant ceſte dicte preſente année. Laquelle ſomme..... &c. — Juillet, août, ſeptembre. (*Idem*, *An* 1498, F° 27, R°.)

7. A *Rolland Leſzuen*, varlet de chambre des femmes de ladicte dame & auſſi garde des levriers de ladicte dame, la ſomme de dix livres tournois à luy auſſi ordonnée par ladicte dame, oultre ſes gaiges ordinaires, pour ſoy entretenir en ſon ſervice. Laquelle ſomme..... &c. — Juillet, août, ſeptembre. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 27, *V°*.)

8. Aud. *Jehan Georget*, pour ung tiers drap vert gay acheté de luy le x^e^ jour de juillet & livré à Jehan Chauſſenay, pour couvrir la caige d'une petite linocte chantant en la chambre de lad. dame; au feur de 35 s. t. l'aulne, valent 11 l. 8. s. t. (*Argent. de la Reine*, *Fragm. de* 1492, *Arch. Impér.*)

9. A *Loys des Sauvaiges*, du pays de Languedoc, la ſomme de dix livres tournoys, à lui pareillement ordonnée par icelle dame, pour luy ayder à ſoy en retourner en ſa maiſon, dont il eſtoit venu apporter pluſieurs petiz oiſeaulx eſtranges à voler & prendre mouches, pour le plaiſir de lad. dame; laquelle ſomme de dix livres luy a eſté payée, baillée & delivrée par ced. treſorier comptant, par l'ordonnance & commandement de lad. dame, le ſezieſme jour dudit moys de decembre oudit an, comme il appert par la quictance dudit *Loys des Sauvaiges* cy rendue ; pour cecy par vertu d'icelle & du roolle cy deſſus rendu, &c. 10# t. (*Idem*, *An* 1402-3 ; *Reg. KK*, F° 33, *R°*.)

APPENDICE II.

(Suite.)

EXTRAITS DES COMPTES DE DEPENSE

ET

DES INVENTAIRES.

§ III.

1. MOBILIER DE LA REINE : TAPISSERIES.

2. A. LINGE ET LINGERIE. B. ETOFFES POUR ROBES, COIFFES ET CHAUSSES. C. FOURRURES. D. TAILLEUR ET CORDONNIER. — FLEURS ET PARFUMS.

3. ORFEVRERIE : DIAMANTS, BIJOUX.

4. VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT.

I.

MOBILIER, TAPISSERIE.

1. A *Jehan Georget*, pour ung tiers damas rouge, ung tiers damas jaune & ung tiers veloux noir, acheté de luy le 5 ſeptembre, & livré à *Guillaume Martin*, brodeur du Roy, pour faire le patron d'un ciel de lict de damas jaune & rouge my parti deſdictes couleurs, ſemé par deſſus de cordelieres de veloux noir, *à la deviſe de la dicte dame*, au feur de 4^{l} 10^{s} t. l'aulne du d. damas, & de 7^{l} 10^{s} t. l'aulne du d. veloux, vallent... (*Argenterie de la Reine*, *Fragments de* 1492; *Arch. Impér.*)

2. A *Thibault Tardif*, pour ſa façon d'avoir le vj^{e} jour dudict mois, fait & taillé de V aulnes blanchet, une couverte pour ſervir à couvrir le lict où couche ladicte dame. Pour ce X ſolz tournoys. (*Mai* 1492, *idem.*)

3. A *Perrine de Chaulx*, pour ſa façon d'avoir le xxiiij^{e} jour dudict mois, faict & taillé de VI aulnes, toille de Hollande, deux grans draps baignouers, pour

ſervir & mectre de jour ſur le lict de ladicte dame. Pour ce la ſomme de XII ſolz, VI deniers tournoys. (*Sept.* 1492, *idem.*)

4. A *Jehan Georget*, pour cinq aulnes quart taffetas blanc, acheté de lui le xvij^e^ jour dudict mois (août), & livré à *Perrine de Chaulx*, pour faire dix toailles (*couvertures*) d'orillier, chacune d'une demye aulne, & ung quartier ſur le tout, pour ſervir à la dicte dame; au feur de L ſolz tournoys l'aulne, vallent XIII livres, II ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

5. A lui, pour cinq aulnes quart taffetas blanc, achetées de lui le xvij^e^ jour dudict mois (nov.), & livrées à *Perrine de Chaulx*, pour faire dix toeilles d'orillier, chacune d'une demye aulne & ung quartier ſur le tout, pour ſervir à ladicte dame; au feur de L ſolz tournoys l'aulne, vallent XIII livres, II ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

6. A *Guillaume de Belleville*, pour ſes peines & ſallaires d'avoir fait ung ſommier remply de 40 livres de fin duvet neuf, par luy livré le ij^e^ jour dud. moys de juillet à *Jehan Chaſtenay*, varlet de fourriere; pour ſervir de lit de camp à la dicte dame à repoſer quant elle va par pays; pour ce pour tout la ſomme de 19^l^ 10^s^ t. (*An* 1492, *idem.*)

7. A *Thibault Tardif*, pour IIII aulnes bougran noir, achetées de lui le ix^e^ jour dudict mois de novembre, & livrées à *Jehan de Dol*, tappiſſier, pour ſervir à tendre devant la cheminée de la chambre de la dicte dame, elle eſtant au Pleiſſeiz du Parc lèz Tours, au feur de VII ſolz, VI deniers tournoys l'aulne, valent la ſomme de XXX ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

8. A *Jehan Georget*, pour trois aulnes de frize rouge, achetées de lui le xviij^e^ jour dudict mois, & livrées à *Jehan de Dol*, pour couvrir deux chaizes de la chambre de ladicte dame, par deſſubz le veloux dont elles ſont auſſi couvertes; au feur de XVII ſolz, VI deniers tournoys l'aulne, valent la ſomme de LII ſolz, VI deniers tournoys. (*Novembre* 1492, *idem*.)

9. A lui, pour deux aulnes & demye draps vert gay, achetées de lui le v^e^ jour dudict mois, & livrées à *Jehan Chaſſenay*, varlet de fourriere, pour couvrir deux chaizes de retraict, pour ſervir à ladicte dame, au feur de XXXV ſolz tournoys l'aulne, vallent IIII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem*.)

10. A *Jehan Dubois*, autre menuyſier, demourant audict Lyon, la ſomme de quatorze livres, dix ſolz tournoys qui deue lui eſtoit pour deux chaſlies de camp par lui faiz & delivrés pour ſervir ladicte dame durant le temps de ſa derreniere groſſeſſe....., &c. (*Argenter. de la Reine*, *An* 1495-1496; *Arch. Impér.*, *F°* 94, *R°*.)

11. A lui, la ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys, à lui ſemblablement ordonnée pour ung autre grant chaſlit de camp, par lui faict & garny de ſangles & ferrure & livré en la chambre de ladicte dame, pour ſon ſervice en ladicte ville de Lyon. (*Idem*, *F°* 94, *V°*.)

12. A *Jehan Garnier*, ſellier, demourant audit Tours, la ſomme de quatre livres quinze ſolz tournoys, à lui ordonnée pour ung grant cuir de bueuf blant paſſé par alung de glaz, par lui baillé & livré à ung paintre que le Roy avoit faict venir d'Ytallye, auquel ladicte

(dame) a faict faire & paindre le parement de ſon lit. (*An* 1495-96, *idem*.)

13. Ung lit de camp, le ciel & le douſſier, les pantes & la couverte de velloux gris, noir & viollet, garny de troys rideaux de ſatin des dictes coulleurs, doublé de taffetas. (16 janvier 1497.)

La garniture d'un lit de camp de drap d'or frizé, doublé de damas rouge, blanc & tanné, c'eſt aſſavoir le ciel dudit lit de deux lez & demy, garny de goutieres de frange d'or & ſoye tannée & rouge.

Quatre rideaux de meſmes de troys lez, la couverture pareille, contenant quatre lez.

Huit baſtons dudit lit, couvers de drap d'or pour le tour dudit lit, & quatre pommettes auſſi couvertes dudit drap d'or.

Ung grant ciel de lit contenant dix lez & deux aulnes, troys quarts de long, de drap d'or frizé, avecques les goutieres de meſmes & la frange toute d'or, ledit ciel doublé de bougran rouge, & les pentes de taffetas rouge.

Item ung doulcier de meſmes; ledit ciel de cinq lez de large & de longueur deux aulnes un quart & demy, ou environ.

Item ung autre doucier tout pareil au deſſus dit; & ſont pliez enſemble.

Item quatre rideaulx de damas blanc de chacun ſix lez, contenant deux aulnes, troys quarts de long, ou environ . . . . . .

Item une piece de drap d'or traict raz, contenant de large quatre lez, & de long deux aulnes quart & demy, doublé de damas blanc, pour ſervir en la ruelle.

Item deux rideaux de drap d'or raz, non traict, contenant chacun quatre lez doubles de taffetas cramoiſy, pour ſervir au lit d'or traict, de deux aulnes quart de long.

Item une piece de drap d'or raz pour muraille, de ſix lez & demye de large, &c., le tout doublé de bougran rouge.

Item une autre piece de drap d'or pour muraille, contenant trois lez, dont l'ung d'iceulx eſt pour montre & non couſu, qui contient trois aulnes de long, auſſi doublé de bougran rouge. — 16 août 1498. Chapitre intitulé : *Inventoire des accouſtremens & paremens de la premiere couche de la royne.* (*Ms. de la Bibl. Impér.*, *Blancs-Manteaux*, 49.)

14. *Garniture de la chambre de la Roine, lors de ſa premiere couche.*

Une chambre de tappiſſerie, de veloux cramoiſy, à lettres d'or de broderie de A & K couronnez ſemée, toute doublée de bougran noir.

Ung ciel dudit veloux, contenant ſix lez de large & troys aulnes de long, à franges d'or & de ſoye cramoiſie.

Ung doulcier de ſix lez de large & deux aulnes & demie de long, la couverte du lit de dix lez de large & cinq aulnes de long.

Une piece de la ruelle du lit, contenant cinq lez de large & de long deux aulnes, cinq quartz.

Une autre piece contenant ſix lez de large & de long deux aulnes, troys quartz.

Une autre piece contenant ſept lez de large & de long deux aulnes, deux quartz.

Une petite piece contenant deux lez de large & de long deux aulnes, troys quarts & demy.

Une autre piece contenant troys lez & demy, ſervant entre deux feneſtres qui a de long deux aulnes, troys quartz.

Une autre piece de troys lez & demy ſemblable à la deſſus dicte.

Une autre piece contenant cinq lez & de long deux aulnes, quart & demy.

Une autre piece contenant huit lez, pour ſervir derriere le buffet, & de long deux aulnes, trois quarts.

Une autre piece enſſuivant la ruelle, contenant cinq lez & de long deux aulnes, trois quartz.

Ung doſſelet de quatre lez de large & de long trois aulnes un tiers, avecques goutieres, ſemées auſdictes lettres deſſuſdictes des deux couſtez, à franges d'or & de ſoye cramoiſie.

Une autre piece contenant un lez & de long deux aulnes, trois quartz.

Item, troys rideaulx de damas cramoiſy, garny de rubans & boucles coulans, ayant chacun ſix lez & de long demy aulne, trois quartz. (16 août 1498.)

Autre chambre de tappiſſerie, de veloux cramoiſy, à lettres d'or de broderie de A & K couronnez ſemée, toute doublée de bougran noir.

Ung ciel dudit veloux, contenant ſix lez de large & troys aulnes de long, à franges d'or & de ſoye cramoiſie.

Un doulcier de ſix lez de large, & deux aulnes & demie de long, la couverte du lit de dix lez de large, & cinq aulnes de long.

Une piece de la ruelle du lit contant cinq lez de large, & de long deux aulnes, cinq quartz. (*Ms. de la Bibl. Impér.*, *Blancs-Manteaux*, nº 49.)

15. A *Collin Molineau*, charetier, demourant audit Tours, la ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys, à lui pareillement ordonnée pour avoir mené par terre dedans ſon chariot de Mehun ſur Yevre audict Tours pluſieurs pieces de tappicerie, avecques pluſieurs litz & couches pour mectre en pluſieurs chambres dudict Pleſſeys, pour ſervir durant la couche & geſine d'icelle dame. Laquelle ſomme de VIII livres...., &c. (*Argent. de la Reine*, *An* 1495-96; *Arch. Imp.*, *K. K.* 85, F° 95.)

16. A *Guillon Tanquerelle*, lingere, demourant audict Tours, la ſomme de cinquante une livres, huit deniers tournoys, qui deue luy eſtoit pour les cauſes cy après declairées, c'eſt aſſavoir : pour quatre grands couchectes de fuſtaines par elle baillées & livrées pour envoyer par l'ordonnance de ladicte dame à Mehun ſur Yevre pour l'amenagement du chaſtel dudict lieu ; qui à ſoixante ſolz tournoys la piece, vallent XII livres tournoys. Plus pour deux cens cinquante livres de plume nette, par elle miſes eſdictes quatre couchectes; à II ſols tournoys la livre, vallent XXV livres ; plus pour quatre grands riddeaulx de lit de ſayette rouge & vert par elle auſſi baillez & livrez pour pareillement envoyer audict chaſteau, XIII livres, VI ſolz, II deniers tournoys; plus pour trois pieces ruban rouge par elle miſes, emploiées eſdictz quatre rideaulx, VII ſolz, VI deniers tournoys ; & pour un cent de boucles pour ſervir eſdictz quatre rideaulx, VI ſolz tournoys. Leſquelles parties deſſus dictes montent à la dicte

ſomme de LVI livres, VIII deniers tournoys. Laquelle,... &c. (*Idem*, F° 96.)

17. A *Michel Caré*, appoticaire de ladicte dame, la ſomme de quatre cens ſoixante dix huit livres tournoys à lui ordonnée pour pluſieurs parties de ſon meſtier par lui baillées & livrées en la chambre & pour le ſervice d'icelle dame, tant en ſa couche & geſine derreniere que autrement durant la dicte année, &c. (*Idem*, F° 96, *V°*.)

18. A *Jullien Cochet*, tappicier & garde de la tappicerie des couches & geſines de ladicte dame, la ſomme de quarente ſolz tournoys, pour le rembourſer de pareille ſomme qu'il avoit païée pour la voicture d'une gallée que ladicte dame avoit envoiée de ladicte ville de Lyon audict Tours, laquelle gallée le ſieur *de Beaumont* a donnée à ladicte dame en ladicte ville de Lyon, &c. (*Idem*, F° 97, *R°*.)

19. A *Jehan Lefevre*, tappicier demourant à Amboiſe, la ſomme de huit livres tournoys à lui ordonnée pour ſes peines & ſallaires de avoir baillé pluſieurs pieces de tappicerie qui feurent à feu Monſieur le Dauphin, leſquelles icelle dame a prinſes & miſes en ſes mains. (*Idem*, F° 97, *V°*.)

19A. A *Pierre Bay*, varlet de chambre de la dicte dame, la ſomme de vingt cinq livres tournoys, à lui ordonnée pour avoir faict mener & conduire tant par terre que par eaue de ladicte ville de Lyon à Tours pluſieurs bagues, beſongnes, coffres, quaiſſes & autres choſes que ladicte dame y a envoyées audict mois de novembre. (*Idem*, F° 97, *V°*.)

20. A *Marquet*, pour deux aulnes roleau achetées

de lui ledict jour & livré à *Jehan Chaſſenay*, varlet de fourriere, pour ſervir à doubler l'eſtuy de la chaize de retraict de ladicte dame; au feur de X ſolz tournoys l'aune, valent XX ſolz tournoys. (*Argent. de la Reine, fragments de* 1492. *Arch. Imp.*)

21. Audict *Jehan Chaſſenay*, pour II grans cuves baignoires, à couvercle par deſſus, par luy livrées ledict jour en icelle fourriere, pour ſervir & baigner la dicte dame; au feur de XXX s. t. la piece, valent la ſomme de LX s. t. (*Idem.*)

22. Audit *Jehan Chaſſenay*, pour deux grans trepiers de fer, peſans enſemble XLV livres, achetez de lui le dit xxiiij[e] jour, & livré en ladicte fourriere, pour ſervir à mectre ſoubz les poiſles, quant on chauffe l'eaue dudict baing; au feur de VIII deniers tournoys la livre, valent XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

23. A lui, pour deux petitz tonneaulx faiz à huiſſetz, garniz de ferreures fermans à clef, par lui livré comme deſſus, pour ſervir à aler querir l'eaue dudict baing; au feur de XVII ſolz, VI deniers tournoys la piece, valent la ſomme de XXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

24. A *Jehan Georget*, pour demy tiers de veloux cramoiſy, acheté de luy ledit jour & livré à *Alienor de Dicaſtillo*, pour garnir par dedens ung petit coffret d'argent ſervant à mectre les bagues & joyaux de la dicte dame; au feur de XV l. XV s. t., valent 52 s. 6 d. t. (*Idem.*)

25. A luy, pour demye aulne veloux rouge..... acheté de luy le xiiij[e] jour & livré à Pierre Bon, var-

let de garderobbe deſſus nommé, pour garnir & doubler par dedens ung petit coffre d'acier que *Madame de Bourbon* a donné à la dicte dame; au feur de VIII liv., XV s. l'aune, vallent 4 liv. 7 s. 6 d. (*Idem.*)

26. Coffret d'amulettes. Un coffre d'ivoire fermant à clef, faict à perſonnaiges à demye boſſe, iceulx ymaiges pains, dont la claveure, clef, charniere & garniture fait d'argent doré; ou quel coffre a doze patenoſtres de caſſidoynes & jaſpes enfillées en ung cordon, & au bout une houppe de ſoye. — Madame a baillé à la norriſſe leſdictes patenoſtres.

Ou dit coffre a une pierre de criſtal perſée, pour metre reliques, peſant cinq onces, VI gros.

Ou dit coffre une pomme d'ambre garnie d'argent doré, faict en plumetis, & ung bouton en faſſon de frezes, peſant troys onces, cinq gros. — Ladicte dame l'a baillée à la noriſſe.

Ou dit coffre deux pierres de agathe, en faſſon de offeletz, garnitz d'argent doré tout autour, peſant ung once, ſix gros.

Ou dit coffre une autre pierre de agathe noir, peſant troys onces, ſix gros.

Plus une petite aille d'argent doré à pluſieurs croiſſans d'ung couſté, peſant troys gros.

Une bource de taffetas changeant, où a pluſieurs petiz eſchez, & tables blanches & rouges.

Plus y a ou dit coffre la bourſe de ſainct Brieu, avecques pluſieurs reliques dont l'article eſt couchée ou chapitre des reliques cy devant.....

Ou dit coffre une petite bource de veloux cramoiſi,

en laquelle a une petite langue de ſerpent, une crapaudine, ung cordon d'argent doré envelopé en taffetas, peſent troys gros, XVII grains.

Ung anneau d'or en la teſte duquel a de la licorne, eſtant ou dit coffre, peſant ung gros, vingt grains.

Ou dit coffre une petite pierre eſtrange plate, un eſcu de Guienne envelopé en papier.

Une autre petite bource de drap d'or, avec ung pendent de cordon noir, en laquelle a de la cire noire.

Six langues de ſerpens, dont y en a une grande, deux moiennes & troys petites. *Nota :* ladicte dame les a baillées à la noriſſe. (18 ſeptembre 1498.)

27. Un coffre faict de muſaycque (moſaïque) de bois & d'ivoire, aſſis ſur ſix teſtes de dragon, faict à ymaiges tout à l'entour, taillées en boſſe dorée, & bien richement paint. (*Idem.*)

28. Une couppe faicte d'une noës d'Inde, garnie d'argent doré, avecques le couvercle eſmaillé, faicte à pluſieurs beſtes, le pié pareillement eſmaillé, laquelle eſt paincte, peſant ung marc, ſept onces & demi.

29. Une autre noez d'Inde non enchaſſée.

30. Un madre en façon de couppe, dont le pié, le haut, l'ance ſont d'argent doré, peſant ung marc & demi. (8 mai 1507.)

31. Ung gobelet de pierre blanche, enchaſſé en argent doré, le couvercle en façon de pavillon fait d'eſmail, auquel a pluſieurs lettres, & l'embaſſement fait à feuillages, peſant un marc, ſix onces. (8 mai 1507.)

32. Un couvercle d'une couppe ou gobelet de pierre blanche, enchaſſé en argent doré, & le deſſus

fait d'eſmail, auquel a ung enffant tenant un petit moulinet à vent, à cheval ſur ung baſton, lequel couvercle eſt rompu par deſſus & en deux pieces, peſant enſemble ſept onces. (*Idem.*)

33. Une eſpieue ou eſpreuve d'argent doré, faicte en faſſon d'arbre, en laquelle a ung laiſart auſſi d'argent doré, ayant une jaſpe enchaſſé ſur le doz, & une langue de ſerpent enchaſſée en une pierre rouge, avecques deux ecuſſons pendanz, ſans armes, & pluſieurs chatons pendens, eſquelles n'a riens; peſent ainſi qu'elle eſt ung marc, ſix onces, troys gros. (18 ſeptembre 1498.)

34. Une licorne enchaſſée d'argent doré par les deux boutz, l'enchaſeure faicte à feuillages; & au graille bout de ladicte enchaſſeure a ung petit bout d'argent doré, laquelle licorne a ſix piez de long & plus. (18 ſeptembre 1498.) (*Ms. de la Bibl. Imp. Blancs-Manteaux*, 49.)

35. A *Thibault Tardif*, pour ung grant ſac où il eſt entré deux peaulx de ſemblable cuir de mouton, auſſi garny de pendans & ferrans, acheté ledict jour, & livré audict ſommelier, pour ſervir à porter les couſteaulx, ſalieres & autres choſes de ladicte panneterie Pour ce VII ſolz, VI deniers tournoys. (*Argenterie de la Reine, fragm. de* 1492. *Arch. Imp.*)

36. Audict *Thibault Tardif*, pour ung grant ſac fait de quatre peaulx de cuir de mouton blanc, doublé de meſmes, garniz de pendans & ferrans, achetez de lui le xx^e^ jour dudict mois (mai) & livré à *Roland Aouſtin*, ſommelier de la panneterie de bouche, pour ſer-

vir à porter le pain de ladicte dame, quand elle va par pays, Pour ce XIII ſolz, IX deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

37. A lui, pour ung autre ſac de ſemblable cuir de mouton, fait d'une peau, garny de pendans & ferrans, acheté de lui ledict jour, & livré audict ſommelier, pour ſervir à porter le pain de la collation de la dicte dame. Pour ce (1).

38. A *Briant*, pour deux eſtuiz de ſemblable cuir de vache, faiz en façon d'un biſſac, doublé de blanchet par dedens, acheté de lui ledict jour & livré à *Simon Mullet*, pour ſervir à mectre & porter quatre des flaſcons de ladicte eſchanconnerie ſur le ſommier d'icelle, quant ladicte dame va par pays ; au feur de L ſolz tournoys piece, vallent C ſolz tournoys. (*Idem.*)

39. A *Thibault Tardif*, pour deux mains de fin papier acheteez ledict jour & livreez à ladicte nourriſſe, pour ſervir la dicte dame; au feur de XVIII deniers tournoys la main, valent III ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

40. A *Laſnier* (2), pour demye XII[aine] de verges de geſt toutes rondes, achetées ledict jour & livrées à *Aliennor de Dicaſtillo*, pour ſervir à ladicte dame ; au feur de XV deniers tournoys piece, valent la ſomme de VII ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

41. A *Thibault Tardif*, pour trois paires de ver-

(1) La ſomme eſt illiſible & entièrement effacée.

(2) Sur l'une des pièces qui compoſent la liaſſe on trouve ce commencement d'un compte :

« A *Jacques Laſnier, tabletier demourant à Paris*..... »

ges de bruyere achetées ledict jour & livrées à ladicte *Aliennor*, pour ſervir en la chambre de ladicte dame ; au feur de V ſolz tournoys la paire, valent la ſomme de XV ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem*.)

42. Audict *Thibault Tardif*, pour une XII[aine] de fines eſguilles de Millan achetées le xxij[e] jour de novembre & livrées à ladicte *Aliennor de Dicaſtillo*, pour ſervir à ladicte dame. Pour ce la ſomme de XII deniers tournoys. (*Idem*.)

43. A lui, pour quatre milliers d'eſpingles renforcées tant groſſes, moyennes que petites, achetez ledict jour & livrez à ladicte nourriſſe, pour ſervir à la dicte dame; au feur de VI ſolz, III deniers tournoys le millier, l'un portant l'autre, valent XXV ſolz tournoys. (*Idem*.)

44. A lui, pour trois milliers d'eſpingles renforcées, tant grandes, moyennes que petites, achetez ledict jour & livrez à ladicte *Aliennor de Dicaſtillo*, pour ſervir à ladicte dame ; au feur de VI ſolz, III deniers tournoys le millier, l'ung portant l'autre. (*Idem*.)

45. A *Jehan Georget*, pour ung quartier ſatin noir, acheté de lui le xxix[e] jour dudict mois & livré audict tailleur pour faire ung *eſpingler* pour ſervir à ladicte dame; au feur de CV ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de XXVI ſolz, III deniers tournoys. (*Idem*.)

46. Audict *Thibault Tardif*, pour ſix pieces de coctoere de ſoye de pluſieurs couleurs, achetées de lui ledict jour (novembre) & livrées à ladicte *Aliennor*, pour ſervir à ladicte dame, chacune piece contenant V[a] (*cinq aunes*) ; qui au feur de VI ſolz, III deniers

tournoys la piece, valent la ſomme de XXXVII ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

47. A *Guillaume de Belleville* deſſus nommé, pour deux grans fins cortilz de Caen, de neuf rayes chacun, garniz de coeſſin, par lui livrez le v^e^ jour du moys de juillet, pour faire deux litz pour ſervir à coucher partie des dames & damoiſelles de l'oſtel de ladicte dame; au feur de VI livres, X ſolz tournoys la piece, vallent XIII livres tournoys. (*Idem.*)

48. A lui, pour LXX livres fin duvet neuf, acheté de lui ledict jour, & par lui mis & employé à remplir l'un des dictz deux lictz; au feur de VI ſolz, III deniers tournoys la livre, valent XXI livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

49. A lui, pour LX livres plume neufve, achetées le dict jour, & par lui miſes & employées à remplir l'autre deſdictz deux lictz; au feur de IIII ſolz, II deniers tournoys la livre, valent XIII livres, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

50. Audict *Thibaut Tardif*, pour dix aulnes ſemblable groſſe toille de chanvre, achetées de lui ledict jour, & livrées audict *Simon Beguin*, pour faire une grant paillaſſe de deux aulnes & demye de long, & de deux lez de large, pour ſervir à mectre par terre, ſoubz le lict où couche la dame *de la Guerche;* au feur de III ſolz, IIII deniers tournoys l'aulne, vallent XXXIII ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem.*)

51. A *Marion la Gomonde*, pour VII^xx^ IIII (124) toille de lin, façon de Paris, achetées d'elle le xxij^e^ jour dudict mois d'aouſt, & par elle employées à faire huit paires de draps de lict, de III aulnes de long & de trois toilles

chacun drap, pour ſervir à coucher partie des damoiſelles & femmes de chambre de ladicte dame; au feur de VIII ſolz tournoys l'aune, vallent la ſomme de LVII livres, XII ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem*.)

52. A elle (*Marion la Gomonde*), pour XXXVI aulnes autre fine toille de lin bourgoiſe, achetée, ledict jour, & par elle employée à faire deux autres paires de draps de ſemblable grandeur & largeur, pour ſervir à coucher partie des dames d'honneur de l'oſtel de ladicte dame; au feur de X ſolz tournoys l'aune, vallent XVIII livres tournoys. (*Idem*.)

53. A *Robert de la Lande*, pour ſa façon d'avoir le xx^e^ jour dudict mois de may fait & taillé de LIIII aulnes groſſe toille brune, ſix paillaſſes pour ſervir à mectre par terre ſoubz ſix des lictz des dames d'honneur, damoiſelles & femmes de chambre de ladicte dame; au feur de III ſolz, IIII deniers tournoys piece, vallent la ſomme de XX ſolz tournoys. (*Idem*.)

54. A *Robert de la Lande*, pour ſa façon d'avoir ledict jour faict & taillé de LIIII aulnes autre toille de chanvre blanche, ſix enveloppes, pour ſervir à envelopper & empacqueter leſdictz ſix litz, quant ladicte dame va par pays; au feur de II ſolz, VI deniers tournoys piece, vallent la ſomme de XV ſolz tournoys. (*Idem*.)

55. A *Jehanne la Mareſchalle*, pour XXXVI aulnes groſſe toille de chanvre brune, achetée d'elle le xxvij^e^ jour dudict mois (nov.), & par elle employée à faire une grant tiraſſe de ſix aulnes de long & autant de large, pour ſervir à envelopper la tapiſſerie d'icelle dame, ſur le chariot qui la mayne, à ce qu'elle ne ſe

gaſte au train dudict chariot; au feur de III ſolz, IIII deniers tournoys l'aulne, valent VI livres tournoys. (*Idem.*)

56. Audict *Jehan Georget*, pour demye aulne gros drap gris, achetée de lui le xv^e^ jour du mois d'avril, & livrée à *Jehan de Dol*, pour ſervir à nectoyer & eſpouſſeter la tappiſſerie de ladicte dame; au feur de XXV ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de douze ſolz, ſix deniers tournoys..... &c. (*Idem.*)

57. TAPISSERIE (1).

Age. — Une piece nommée l'iſtoire des Eages. (16 août 1498.)

Alexandre. — L'Yſtoire de Alexandre, contenant huit pieces de tappicerie bien riches, à or & ſoye. En ce comprins le ciel, douciel & couverture de lit, & la couverture de la couchete, achaptée de Monſeigneur le *Mareſchal de Gié*. (12 mai 1494.)

Ane. — Le bauchier de la jouſte aux ânes & au van, & trois piecès acouſtumées d'eſtre tendues avec le dit bauchier, fort vielles. (16 août 1498.)

Assuerus. — L'hiſtoire du roy Aſſuer & de la royne Heſter, contenant ſix pieces. (16 août 1498.)

Bucherons. — Une tappicerie des Bucherons, de groſſe eſtoffe noir garnie, achaptée de *Lancelot Platel*, contenant ſept pieces de tappiceries (& depuis garnye

(1) J'ai conſervé l'ordre alphabétique que j'avais donné, dans mon premier travail, à ces tapiſſeries dans le but de faciliter les recherches.

par le dit Lefevre ; & d'une des dictes pieces a eſté faict ung ciel). *Nota :* Portée à Bloys comme les deſſus dictes ou dit moys de ſeptembre mil cinq cens. (12 mai 1494.)

Chasse. — Douze pieces de tappicerie de groſſe eſtoffe, à parſonnaiges de hommes, chaſſe & vollerie, non garnies, achaptées de *Lancelot Platel* huit pieces, & de *Drouin* quatre pieces ; dont l'une des douze pieces a eſté miſe en deux & employée pour faire ung ciel.

Nota : Du nombre des dictes douze pieces la Royne en a donné huit pieces comprins le ciel à *Iehan de Clavault*, comme appert par ung roolle en parchemin ſigné de la dicte dame & de Sapin ſon ſecretere, dacté du xxiij^{e} juillet, l'an mil CCCC IIII^{xx} dix-neuf.

Neuf autres pieces de tappicerie à vollerie par riviere, & à pluſieurs autres beſtes & oyſeaulx, comprins le ciel garny de franges my party, ſavoir de ſoye rouge, verte & bleue, garny de trois courtines de taffetas rouge & vert. Les dictes pieces garnies & achaptées de *Jacques de Beaune*. *Nota :* Portées à Blois en ſeptembre 1500.

Sept pieces de tappicerie rapportée, à beſtes & oyſeaulx, ſur groſſe eſtoffe, baillée par Monſ. le general de Languedoc, maiſtre *Pierre Briçonnet*. (12 mai 1494.)

Quatre pieces d'une tapiſſerie de chambre, comprins le ciel & couverture, d'une chaſſe & vollerie, eſcripte au hault par rolleaux.

Item, deux pieces d'une tappicerie de ſalle pareillement à chace, & n'eſt point eſcripte. Laquelle chambre

contient ſept pieces ; dont a eſté envoyée cy devant à Meung cinq pieces.

Item, quatre grans pieces de tappicerie de la chaſſe des ours, eſcriptes au hault par rolleaux. (16 août 1498.)

Cite des dames. — Six grandes pieces à perſonnaiges de la Cité des Dames.

David. — L'Iſtoire de David, contenant huit grandes pieces toute garnies, pour tendre. (12 mai 1494.)

L'Iſtoire de David, contenant huit pieces de tappicerie ſur ſoye, & autres perſonnaiges rapportés, achapté de *Jehan Spifame* en pieces moyennes, laquelle eſt garnye. (*Idem.*)

Dieu. — Un Dieu de Pitié fait à broderie d'or & ſoye, eſtant dedans une..... de velouz. (28 août 1500.)

Formigny (Bataille de). — La tappicerie de l'Iſtoire de Fremigny, contenant ſix pieces & ung bauchier, icelle garnie pour tendre. (12 mai 1494.)

Guyenne. — La chambre de la tappicerie appellée *Guienne*, contenant ſix pieces comprins le ciel, tredoux & couverture. (16 août 1498.)

Hercules. — L'Iſtoire de Hercules, contenant ſept grandes pieces de tappicerie, achaptée par le Roy à Molins. (12 mai 1494.)

Jason. — Ung grant baucher de l'hiſtoire Jazon. (16 août 1495.)

Jeunesse et vieillesse. — Une piece nommée Jeuneſſe & Vieilleſſe. (16 août 1495.)

Jonatas. — L'Yſtoire de Jonatas, contenant neuf pieces de tappicerie ſur ſoye, comprins le ciel tout garny, achapté de *Jehan Spifame*. Icelle tappicerie non

garnie (& depuis garnie par le dit *Lefevre* avecques le ciel). (12 mai 1494).

Mirouer de rome. — Quatre pieces du myſtere du Mirouer de Rome. (16 août 1495.)

Moïse. — L'Iſtoire de Moyſes, contenant huit pieces de tappicerie ſur ſoye, achaptée de *Guillaume Meſnaigier. Nota :* A Bloys. (12 mai 1494.)

Nabuchodonosor. — L'Yſtoire de Nabugodonoſor, contenant ſept pieces de tappicerie & en outre troys goutieres, le tout achapté de *Lancelot Platel ;* & eſt non garnie. (12 mai 1494.)

Papesse jeanne. — Tappiſſerie venue de Milan : Quatre pieces de l'iſtoire de la papeſſe. (6 ſeptembre 1507.)

Pelerins. — Dix pieces de tappicerie à perſonnaiges & eſcripteaulx, de Pellerins allant au mont Saint Michel, à feuillaiges aſſis ſur ſerges vermeilles, comprins le ciel & deux couvertures pour grand lit & couchete. Icelle tappicerie garnie achaptée de M^e *Michel Marquet.* (12 mai 1494.)

Planetes. — La chambre des Planetes contenant cinq pieces, comprins le ciel, treſdoux, &c. (16 août 1495.)

Personnages et animaux divers. — Neuf pieces de tappicerie ſur ſoye, à perſonnaiges de hommes, femmes, oyſeaulx & beſtes ſauvaiges rapportés en icelles, toutes garnies achaptées de *Jacques de Beaune.*

Dix pieces à menue verdure ſur ſoye, eſquelles ſont rapportées oyſeaulx & petites beſtes ; la dicte tappicerie non garnie & achaptée de *Eſtienne Bodineau.*

Dix autres pieces de tappicerie de menue verdure,

ſur ſoye rapportés à perſonnaiges de petiz enfanz, non garnie, achaptée de *Lancelot Platel*. (12 mai 1494.)

Dix pieces de tappicerie à perſonnaiges, comprins le ciel, rapportés de broderie, eſcripteaulx & pluſieurs feuillaiges, ſur ſerges vermeilles. La dicte tappicerie garnie & livrée par le Bailly du dit Amboiſe.

Nota : La Royne les a données à *Raymond de Dezeſt*, comme appert par ung mandement de la dicte dame, dacté du xvij^e^ jour d'avril, l'an mil CCCC IIII^xx^ dix-huit, après Paſques.

Dix pieces de tappicerie à perſonnaiges de filles & oiſeaulx de vollerie, aſſis ſur ſerge vermeille, garniz de bougrans rouges, livrées par Monſieur le general *Gaillart*. Et eſdictes pieces eſt comprins le ciel. (*Idem.*)

Preux (les neuf). L'Yſtoire des neuf preux, contenant neuf pieces, achaptée de monſeigneur le general *Gaillart*, non garnie (& depuis garny par le dit *Lefevre*).

Nota : Portée à Bloys avec celle du Roman de la Roze (*Idem.*)

Reine. — Deux pieces à perſonnaiges dont en l'une y a une petite table ronde, & en l'autre ung mariage d'une Royne; laquelle piece eſt plus grande que l'autre. (16 août 1498.)

Renaud de montauban. — Item, une tappicerie vieille, à l'iſtoire de Regnault de Montauban. (*Idem.*)

Roſe (Roman de la). — L'Iſtoire du Rouman de la Roze, contenant quatre grans pieces de tappicerie bien riche à or & ſoye, achaptée de monſeigneur le *mareſchal de Gyé*. *Nota :* La dicte tappiſſerie portée à Bloys par commandement de la Royne, au moys de ſeptem-

bre l'an mil cinq cents, demourée en la charge de *Jehan Lefevre*. (12 mai 1494.)

Saint jean baptiste. — Le ſixieſme jour de novembre l'an mil cinq cens, le dit tappiſſier *Jehan Lefevre* a montré ung grant tappiz de la vie Saint Jehan Baptiſte & de la paſſion Notre Seigneur, fait à fil d'or, qu'il a en garde; lequel eſt contenu en ung inventoire fait par le maiſtre d'oſtel *Jehan Françoys*, maiſtre *Thomas Boyer* & autres, preſent le dit *Jehan Lefevre*, le xij^e^ jour d'avril, l'an mil CCC IIII^xx^ & unze, après Paſques. (*F°* 145, *R°*.)

Saint-jean. — Deux pieces de tappicerie de Saint Jehan l'une, & l'autre de Neron, de Saint Pierre & de Symon Magus, fort anciennes. (16 août 1498.)

Suzanne. — Ung acouſtrement de la Saincte Suzanne, contenant cinq pieces, & oultre troys goutiers pour le ciel. (16 août 1495.)

Sibilles (les). — La portreture d'une Sibille à broderie d'or & d'argent de Chipre, aſſiz ſur deux leez de ſatin blanc. (28 août 1500.)

L'iſtoire des Sibilles, contenant douze pieces de tappicerie, comprins une petite piece & ung bauchier de meſmes, achaptée à Paris. *Nota :* Baillées au Roy Loys de preſent pour ſon entrée de Rains. (12 mai 1494.)

Tournois. — Le ciel, trèsdoux & la couverture d'ung grant lit, avecques la couverture de la couchette, & la tappicerie d'un Tournoy. (16 août 1498.)

Quatre grandes pieces à hiſtoires de jouſtes, & troys pieces de Tournoy, la quelle tappicerie eſt vieille, armoyée aux armes de Bretaigne. (11 janvier 1499.)

Troyes. — L'iſtoire de Troye, contenant unze grande pieces garnies. (12 mai 1494.)

Vigne. — Une chambre à perſonnaiges, à la deviſe de la Vigne, contenant dix pieces, & en oultre trois goutieres non garnies. (12 mai 1494.)

Trois pieces de taffetas cramoiſy, dont y en a deux grandes, une petite pour lit, ſemées de la deviſe de la Vigne, où il y a perſonnaiges de femmes rapportés, les unes qui vendengent & les autres en deux cuves, le tout de broderie de ſoye & d'or, non garnie. (12 mai 1494.)

Pieces aux armes et a devises. — Tappicerie de damas ſathin gris & jaulne, faicte à la deviſe du dit Seigneur (le Roi) & rapportés par S. S. S. entrelaſſées.

Huit pieces de tappicerie de damas gris & jaulne obſcur, où es dictes pieces ſont rapportées grandes S. S. de veloux noir, & une cordeliere à travers S., leſquelles pieces ſervent pour la chambre du dit Seigneur; & en icelle eſt comprins le ciel.

Sept pieces de ſatin gris & jaulne, qui ſervent au retrait & garde robe du dit Seigneur, de pareil blaſon comme les deſſus ditz.

Quatre pieces de ſatin gris & jaulnes, ſervantes à l'oratoire du dit Seigneur, à S. S.

Huit pieces de tapicerie de damas gris & jaulne, comprins le ciel à S. S. de veloux noir & une cordelliere à travers; leſquelles ſervent pour la chambre de la Royne.

Trois rideaulx pour la dicte chambre, dont y en a deux de damas gris & jaulne, & ung rideau de taffetas.

Une piece de damas gris & jaulne, ſervantes ſur le devant du chaſlit.

Sept pieces de damas gris & jaulne, à pareille diviſe comme la tappicerie de l'autre part rapportés, comprins le docellet, les quelles pieces ſervent pour la garde robe de la dicte dame.

Quatre pieces de ſathin gris & jaulne, à la dicte diviſe, ſervant à l'oratoire de la dicte dame.

Autre tapicerie de broderie, pour ung lit, aſſis ſur taffetas rouge, contrepointe, ſemé de rainceaulx de cheſne & de chaſtaigniers, contenant troys pieces, en chacune des quelles y a ung eſcu de frange, avecques troys goutieres, les quelles pieces & goutieres ne ſont garnies. — Et furent commancées ou vivant du feu duc, & depuis parachevées & baillées au dit *Jehan Lefèvre* ou chaſteau d'Amboiſe. Et ſont les dictes troys pieces, ſavoir ciel, doulxciel, & couverte, à Nantes, avecques les autres tapiſſeries. (*Idem.*)

Huit pieces de veloux tanné, ſemées aux armes de Bourbon.

Item la piece du Lyon, ſemée d'une cordeliere à or & ſoye.

Autre chambre de tapicerie de veloux cramoiſy, à lettres d'or de broderie de A & K coronnez ſemée, toute doublée de bougran noir, contenu au dit inventaire fait le xvj^{e} jour d'août (1). (16 août 1498.)

Tappicerie de Millan : Ung ciel, doulcier & couverte

(1) Voyez pour les détails, l'article : *Chambre de la Royne, lors de ſa première couche.*

d'un lit de ſatin cramoiſy, ſemez de broderie; & à chacune des dictes pieces cinq lyons faictz de perles, & les dictz lyons heaulmez; & eſt chacun lyon environné d'un chappeau ſemé de touz fruiz, & tient ſur ſa pate ung eſcu ou quel pend à chacun deux ſeaux; & à l'une des dictes pieces fault une cuiſſe d'un lyon.

Cinq pieces de veloux violet & ſatin blanc ſemé de A. A. faictz de drap d'or.

Une banniere de taffetas bleu, ſemée de troys fleurs de liz.

Une autre banniere de taffetas bleu ſemée de fleurs de lyz, au milieu de la quelle a deux bandes de taffetas violet & l'autre de taffetas blanc, & a au milieu ung grant A d'or. (11 janvier 1499.)

Cinq pieces de tappicerie vieile, fortuſée & deſſirée, aux armes de Bretagne, dont en y a eſté fait d'une piece deux. (6 ſeptembre 1507.) (*Manuſcrit de la Bibl. Imp.*, *n°* 49, *Blancs-Manteaux*.)

A *Victor Gaudin*, argentier de la Royne, la ſomme de dix mil livres tourn. que la dicte dame, par ſes lettres patentes ſignées de ſa main & du dict de *Foureſt*, ſon ſecretaire, le dix ſeptieſme jour du moys de mai, ou dict an mil IIII^{c} IIII^{xx} dix huit, lui a ordonnée pour convertir & employer ou fait du beguin du deuil d'icelle dame, qu'il lui a convenu prendre pour le treſpas du feu roy Charles derrenier treſpaſſé que Dieu abſoille! Laquelle ſomme luy a eſté payée & aſſignée par cedit preſent treſorier, ès deſcharges & acquictz ſpeciffiez & declairez cy après. C'eſt aſſavoir en une deſcharge levée ſur le receveur des tailles de Quercy en l'année, commençant le premier jour de janvier

l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} dix huit, de la ſomme de IIII^{m} livres tournois; en une autre deſcharge levée ſur le receveur des tailles en l'election de Falaize, en ladicte année commençant comme deſſus. (*Reg. de N.*, *An* 1498, *F* ' 23, *R*°.)

2.

A. LINGE ET LINGERIE.

1. A *Jehan Georget*, pour VIII aulnes ſemblable toille de Hollande, achetées ledict jour & livrées à *Perrine de Chaulx*, pour faire deux XII[aines] de mouchouers, d'un tiers chacun mouchouer, pour ſervir à ladicte dame ; au feur de LV ſolz tournoys l'aulne, vallent XXII livres tournoys. (*Argenterie de la Reine, Fragm.*, 10 *octobre* 1492. *Arch. Impér.*)

2. A lui, pour XXXI aulnes & demye autre toille de Hollande, achetées le dict jour & livrées à la dicte *Perrine de Chaulx*, pour faire trois XII[es] de couvrechiefz, de III quartiers & demy chacun couvrechief, pour ſervir à ladicte dame ; au feur de LV ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de IIII[xx] VI livres, XII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

3. A lui, pour huit aulnes ſemblable toille de Hollande, achetée led. jour (10 oct.) & livré à *Perrine de*

Chaulx, pour faire deux douzaines de mouchoers, d'un tiers chafcun moufchouer, pour fervir à lad. dame; au feur de 55^{s} t. l'aulne, valent 22^{l} t. (*An* 1492, *idem*.)

4. A *Robert de la Lande*, mercier deffus nommé, pour dix aulnes & demye fine toille de lin, achetée de lui ledict jour & livrée à la dicte *Perrine de Chaulx*, pour faire une XII^{aine} de couvrechiefs à froles, pour ladicte dame, de III quartiers chacun couvrechief; au feur de XII folz VI deniers tournoys l'aulne, valent fix livres, unze folz trois deniers tournoys. (*Idem*.)

5. A *Thibault Tardif*, pour une aulne & demye fine toille de Hollande, achetée de lui le xxviij^{e} jour du mois de decembre, & livrée à *Perrine de Chaulx*, lingere, pour faire demye XII^{aines} de thoretz de front, pour fervir à ladicte dame; au feur de LX folz tournoys l'aune, valent la fomme de quatre livres, dix folz tournois, &c. (*An* 1492, *idem*.)

6. A *Perrine de Chaulx*, pour fa façon d'avoir le xiiij^{e} jour dudict mois de fevrier, fait & taillé d'une aulne & demye fine toille de Hollande, demy XII^{aines} de mouchoirs pour fervir à ladicte dame; au feur de VII folz, VI deniers tournoys la XII^{aine}, vallent trois folz, neuf deniers tournoys, qui paiez lui ont eſté..., &c. (*An* 1492, *idem*.)

7. A ladicte de *Chaulx*, pour fa façon d'avoir le xv^{e} jour du mois d'avril fait & taillé de V aulnes, quart, toille de Hollande, prinſe es coffre de ladicte dame, demye XII^{aines} de couvrechiefz pour fervir à ladicte dame; au feur de V fols tournois la XII^{aine} vallent la fomme de cinq folz tournoys; qui paiée lui a eſté ... &c. (*An* 1492, *idem*.)

8. A *Perrine de Chaulx*, pour ſa façon d'avoir le premier jour du mois de may fait & taillé de XXIII aulnes fine toille de Hollande, ſix braſſieres & deux XII[aines] de mouchouers, pour ſervir à ladicte dame; au feur de VI ſolz, III deniers tournoys pour chacune braſſiere, & de VII ſolz, VI deniers tournoys chacune XII[aine] de mouchouers. Pour ce, LII ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

9. A *Perrine de Chaulx*, lingiere deſſus nommée, pour ſa façon d'avoir le xxvii[e] jour dudict mois de juing fait & taillé de XLVI aulnes & demye fine toille de Hollande, XII chemiſes, autant de braſſieres, & XII couvrechiefs, pour ſervir à la dicte dame; au feur de VII ſolz, VI deniers tournoys, pour chacune chemiſe, VI ſolz, III deniers tournoys pour chacune braſſiere, & de X deniers tournoys pour chacun couvrechief. Pour ce, la ſomme de VIII livres, XV ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

10. A ladicte *Perrine de Chaulx*, pour ſa façon d'avoir le premier jour du mois de juillet, fait & taillé de XX aulnes quart, toille de Hollande, XXIIII couvrechiefs, pour ſervir à ladicte dame; au feur de X deniers tournoys piece, valent XX ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

11. A *Thibault Tardif*, pour deux ſacs de cuir blanc où il eſt entré en chacun une peau de mouton garniz de pendans & ſerrans, achetée led. jour & livré à lad. Alienor de Dicaſtillo, pour ſervir à mettre & porter partie du petit linge de lad. dame, au feur de 4 s., 2 d. t., piece, valent 8 s., 4 d. t. (*An* 1492, *idem.*)

3.

B. ETOFFES POUR ROBES, COIFFURES ET CHAUSSURES.

1. A *Jehan Georget*, pour unze aulnes veloux violet, acheté de lui le xxv^e^ jour dudict mois (avril) & livré audict tailleur pour faire robbe à grans manches larges, pour ſervir à ladicte dame; au feur de VIII livres, XV ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de IIII^xx^ XVI livres, V ſolz tournoys. (*Argenterie de la Reine. An* 1492, *Fragments. — Archives Impériales.*)

2. A lui, pour huit aulnes damas tanné, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour faire robbe à grans manches larges, pour ſervir à ladicte dame; au feur de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune, valent XXXVI livres tournoys. (*An* 1494, *idem.*)

3. A lui, pour ſix aulnes quart ſatin tanné doré, acheté de lui le dict jour, & livré audict tailleur, pour faire cocte à manches, pour ſervir à la dicte dame. Au ſeur de CV ſolz tournoys l'aulne, vallent la ſomme de XXXII livres, XVI ſolz, III deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

4. A lui, pour unze aulnes ſatin cramoiſy, acheté de lui le xxvij[e] jour dudict mois (avril), & livré audict tailleur pour faire robbe à grans manches larges pour ſervir à ladicte dame; au ſeur de VIII livres, XV ſolz tournoys l'aulne, valent la ſomme de IIII[xx] XVI livres, V ſolz tournoys. (*Idem.*)

5. A lui, pour neuf aulnes & demye ſatin cramoiſy, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour doubler depuis le caz & le hault des manches tout le bas de la dicte robbe ; au ſeur de VIII livres, XV ſolz tournoys l'aune valent la ſomme de IIII[xx] III livres, II ſolz, VI deniers. (*Idem.*)

6. A lui, pour trois quartiers ſatin cramoiſy, acheté de lui le dict jour, & livré audict tailleur pour faire une paire de manches à une cocte de ſemblable ſatin, autreffois portée par la dicte dame; au ſeur de VIII livres, XV ſolz, tournoys l'aune, valent la ſomme de VI livres, XI ſolz, III deniers tournoys. (*Idem.*)

7. A *Mery Bernardeau*, pour une aulne toille de Hollande, achetée de lui le ix[e] jour dudict mois de may, & livrée audict tailleur, pour doubler le corps d'une cocte à manches de ſatin cramoiſy, pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, la ſomme de XXVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

8. A *Jehan Georget*, pour neuf aulnes & demye

damas noir, à grans figures, acheté de lui le ix^e^ jour de may, & livré audict Jehan Thomas, tailleur, pour faire robbe à grans manches, pour ſervir à ladicte dame; au feur de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune, valent XLII livres, XV ſolz tournoys. (*Idem.*)

9. Audict *Jehan Georget*, pour 1 aulne & demye aulne taffetas noir large, acheté de lui ledict ix^e^ jour de may, & livré audict tailleur pour doubler les manches de ladicte cocte, & pour la border par dedans de quatre grans doiz de large tout autour du bas d'icelle; au feur de L ſolz tournoys l'aune, valent LXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

10. A lui, pour une aulne & demye taffetas noir large, acheté de lui ledict jour & livré audict tailleur pour doubler le bas des manches de ladicte cocte & pour la doubler par dedens tout autour du bas d'icelle d'environ demy pié de large; au feur de L ſolz tournoys l'aune, vallent LXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

11. Audict *Jehan Georget*, pour ſix aulnes quart ſatin cramoiſy, acheté de lui le xx^e^ jour de may, & livré audict tailleur pour faire cocte à manches, pour ſervir à ladicte dame; au feur de VIII livres, XV ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de LIIII livres, XIII ſolz, IX deniers tournoys. (*Idem.*)

12. A lui, pour une aulne demy quart veloux cramoiſy, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour faire une paire de manches pour ſervir à une cocte de ſatin cramoiſy autreffois portée par ladicte dame; au feur de XV livres, XV ſolz tournoys l'aune, vallent XVII livres, XIIII ſolz, IIII deniers ob. tournoys. (*Idem.*)

13. Audict *Jehan Georget*, pour ung tiers veloux cramoiſy, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour faire une piece d'eſtomac pour ſervir à ladicte dame; au feur de XV livres, XV ſolz tournoys l'aune, valent C V ſolz tournoys. (*Idem.*)

14. A lui, pour une aulne & demye damas blanc, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour faire deux paires de manches pour ſervir à deux des cottes de ladicte dame, ou lieu d'autres manches qui n'eſtoient à ſon gré; au feur de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de VI livres, XV ſolz tournoys. (*Idem.*)

15. A lui, pour trois quartiers taffetas noir large, acheté ledict jour, & livré audict tailleur pour doubler leſdictes deux paires de manches; au feur de L ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de XXXVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

16. A lui, pour une aulne & demye taffetas noir large, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour doubler le bas des manches de ladicte cotte & pour la border par dedens, de quatre grans doiz de large, tout autour du bas d'icelle; au feur de L ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de LXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

17. A lui, pour III aulnes, demy tiers ſatin noir, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour faire braſſieres pour ſervir à la dicte dame; au feur de C V ſolz tournoys l'aulne, vallent la ſomme de XVI livres, XII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

18. A lui, pour deux aulnes ung tiers taffetas cramoiſy, acheté de lui ledict jour, & livré à *Jehanne*

Maurray, nourrice de ladicte dame, pour faire quatre feintures pour ſervir à ladicte dame; au feur de LXXV ſolz tournoys l'aune, valent VIII livres, XV ſolz tournoys. (*Idem.*)

19. A lui (*Mery Bernardeau*), pour une aulne toille de Hollande, achetée de lui le xxvij^e^ jour dudict mois, & livrée audict tailleur pour doubler le corps d'une cocte à manches de ſatin vert, pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, XXVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

20. A lui, pour une aulne & demie taffetas noir large, acheté de lui ledict jour, & livré audict tailleur pour doubler le bas des manches d'une cocte faicte de ſatin vert broché d'or, & border de quatre grans doiz de large tout autour du bas d'icelle; au feur de L ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de LXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

21. A *Jehan Georget*, pour demye aulne ſatin cramoiſy, acheté de lui le xxviij^e^ jour dudict mois (mai), & livré audit tailleur pour faire deux paires d'orillectes pour ſervir à la dicte dame; au feur de VIII livres, XV ſolz tournoys l'aune, vault la ſomme de IIII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

22. A lui, pour demy tiers taffetas noir large, acheté de lui ledit jour, & livré audit tailleur pour doubler leſdictes deux paires d'orillectes; au feur de L ſolz tournoys l'aulne, vault la ſomme de VIII ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem.*)

23. Audict *Jehan Georget*, pour une aulne demy quart fine eſcarlate de Paris, acheté de lui le iiij^e^ jour de ſeptembre, & livré audit tailleur pour faire trois

paires de chauſſes pour ſervir à ladicte dame; au feur de X livres, X ſolz tournoys l'aune, valent la ſomme de XI livres, XVI ſolz, III deniers tournoys. (*Idem.*)

24. A lui, pour une aulne quart & demy eſtamine tainct en eſcarlate, achetée de lui le iij^e^ jour dudict mois, & livrée audict tailleur pour faire trois paires de chauſſes pour ſervir à la dicte dame ; au feur de IX livres, XII ſolz, VI deniers tournoys l'aune, vault XIII livres, IIII ſolz, VIII deniers tournoys. (*Idem.*)

25. A lui (*Thibault Tardif*), pour ſix pieces de ruban de ſoye, contenant chacune piece XVIII aulnes, dont en y a III pieces de large, une rouge, une tannée dorée & une griſe, & III eſtroictes, une griſe, une tannée dorée & une noire; achetées le xxij^e^ jour dudict mois, & livrées à ladicte *Aliennor* de *Diſcatillo*, pour ſervir à ladicte dame; au feur de III ſolz, IIII deniers tournoys l'aune du large, & de XX deniers tournoys l'aune de l'eſtroict, valent la ſomme de XIII livres, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

26. A *Perrine de Chaulx*, pour ſa façon d'avoir, le ij^e^ jour du mois de mars, fait & taillé, d'une aulne fine toille de Hollande, une XII^aine^ de *Tiffets* (*?*); & pour avoir fourny de ruban de fil d'Eſpinay à les rubanner tout autour & faire les actaches d'iceulx; au feur de II ſolz tournoys la piece, vallent XXIIII ſolz tournoys, qui paiez....., &c. (*Idem.*)

27. A luy (*Patris Binet*), la ſomme de quatre cens trente ſept livres, dix ſolz tournoys pour cinq aulnes aultre drap d'or raz, frizé or ſur or, de luy prins & achapté, & par luy baillé & livré à *Jehan Hullot*, brodeur, demourant à Tours, pour faire une chappe que

ladicte dame a donnée & envoyée à Noſtre-Dame de la Nunciade en Florence; cinquante eſcuz d'or l'aulne, vallent leſdictz cinq aulnes & quart la ſomme de IIII^{c} XXXVII livres, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

28. Audit *Patris*, la ſomme de deux cens vingt quatre livres, quatre ſolz, quatre deniers tournoys, à luy ſemblablement achepté par icelle dame, pour cinq aulnes demy quart de drap d'or raz vert, par luy baillez & livrez es mains de ladicte dame à Lyon ſur le Roſne, le derrenier jour dudict moys d'avril, pour luy faire cotte pour le ſervir le premier jour de may enſuyvant; à vingt cinq eſcuz d'or l'aulne, vallent leſdicts V aulnes demy quart ladicte ſomme de II^{c} XXIIII L., IIII ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem.*)

29. A icelluy, la ſomme de cinquante deux ſolz, ſix deniers tournoys, pour une demye aulne ſatin vert, de luy prins & achepté, & par luy baillé & livré pour faire le corps de la dicte cotte; à troys eſcuz d'or l'aulne, vault ladicte demye aulne la ſomme de LII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

30. A lui, la ſomme de ſoixante quinze ſolz tournoys, pour une aulne demye taffetas noir large, de luy ſemblablement prins & achepté, & par luy baillée & delivrée pour doubler le bas de la dicte cotte & les manches par deſſus la toille. Pour ce icy pour le tout enſemble, ladicte ſomme de LXXV ſolz tournoys. (*Idem.*)

31. A icelluy, pour une aulne toille de Hollande la ſomme de trente ſolz tournoys, par luy baillée & livrée pour doubler le corps & les manches de la dicte cotte. Pour ce icy, ladicte ſomme de XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

32. Audict *Patris*, la ſomme de treize livres, deux ſolz, ſix deniers tournoys, pour une aulne & demye ſatin viollet cramoiſy, de lui prins & achepté, & par lui baillée & livrée pour faire manches à l'une des cottes de ladicte dame autreffois portée, le xvj^e^ jour dudict moys de may; à cinq eſcuz d'or l'aulne, vallent ladicte ſomme de XIII livres, II ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

33. *Du moys d'octobre, novembre, décembre & janvier* 1493. — A *Jehan de Poncher*, marchant de l'argenterie du Roy, 315^l^ t. pour le parpayer de la ſomme de 800 eſcuz que lad. dame lui devoit, & pour la vente & delivrance de pluſieurs draps de ſoye & autres marchandises qu'elle avoit de luy prinſe & achaptée pour ſon uſage, elle eſtant encore en ſa ville de Rennes en Bretaigne, laquelle ſomme, &c.....

34. A *icelluy Poncher*, pour treize aulnes de drap d'argent de lui pris & achapté, & livré ès mains de lad. dame pour donner à monſeigneur le Dauphin; au feur de 20 eſcus d'or l'aulne, &c....

Leſquelles deux parties deſſus dites font & montent enſemble à la ſomme de huit cens quatre vings trois livres, quinze ſolz tournoys, qui payées, &c.....

35. A *Maurice Briant*, marchant, demourant à Tours, la ſomme de neuf vings quinze livres, dix huict ſolz, neuf deniers tournoys, à luy ordonnée par lad. dame pour deux pieces de velours noir, l'une tenant douze aulnes demye demy quart, & l'autre treize aulnes & demye, qui ſont vingt ſix aulnes demy quart, par luy baillées & delivrées ès mains de lad. dame aud. lieu d'Amboiſe, le 2 janvier, pour en faire à ſon plaiſir &

voulenté, à 7[l] 10[s] t. l'aulne, &c... (*Arch. Imp., K. K.* 83, *F°* 57, *V°*.)

C. FOURRURES..

1. A *Simon le Maçon*, pour huit vings dix peaulx (170) aigneaux noirs de Lombardie, achetez de lui le vi[e] jour dudict mois (mars), & livrez audict fourreur pour fourrer, depuis le caz, tout le bas de deux robbes à larges manches, l'une de damas tanné & l'autre de damas noir, pour ſervir à ladicte dame; au feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys la piece, vallent CXVI livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Arch. Impér., Fragments.* 1492.)

2. Audict *Simon le Maçon*, pour neuf martres ſubelines, achetées de lui le neufvieſme jour dudict mois, & livrées audict fourreur pour fourrer une cornecte de ſatin noir pour ſervir à ladicte dame; au feur de X livres, X ſolz tournoys la piece, vallent IIII[xx] XIIII livres, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

3. A lui, pour ſoixante dix, hermines achetées de lui ledict jour, & livrées audict fourreur pour fourrer le bas des manches & faire les gitz & paremens de ladicte robbe; au feur de XXXI livres, X ſolz tournoys, vallent XXII livres, I ſol tournoys. (*Idem.*)

4. Audict fourreur pour ſa façon d'avoir, le derrenier jour dudict mois, fourré de LXXIIII peaulx noires de Lombardie, LXV frizons noirs de Nyſſe & de C IIII[xx] ventres de menu vert, une robbe à larges manches de veloux jaune, prins ès coffres de la dicte dame. Pour ce, XX ſolz tournoys. (*Idem.*)

5. A *Jehan Penhoët*, fourreur, la ſomme de vings ſolz tournoys qui deue lui eſtoit pour ſa façon d'avoir, le premier jour du mois de ſeptembre, fourré de ſoixante peaulx noires de Lombardie une robbe à larges manches de ſatin tanné, depuis le caz en bas, & de huit vings frizons noirs de Nyſſe le bas des manches & faict le gict tout autour du bas de ladicte robbe, & de LX peaulx de menu vair le corps & le hault des manches d'icelle pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, la ſomme de XX ſolz tournoys. (*Idem.*)

6. A lui, pour ſa façon d'avoir, le vij^e^ jour dudict mois, fourré de ſept cens hermines, depuis le caz & le hault des manches, tout le bas d'une autre robbe de veloux cramoiſy, & de LX peaulx de menu vair le hault des manches & le corps d'icelle pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, XX ſolz tournoys. (*Idem.*)

7. Audict *Jean Brodeau*, pour ſept manteaulx aigneaux blancs ſeyeux achetez de lui le viij^e^ jour dudict mois, & livrez audict fourreur pour fourrer depuis le caz tout le bas d'une robbe à larges manches de veloux viollet, en greve, pour ſervir à icelle dame; au feur de XXXII ſolz, I denier tournoys le manteau, vallent XI livres, IIII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

Nota : *Un aſſez grand nombre d'articles relatifs aux fourrures qui faiſaient répétition, ont été ſupprimés.*

D. TAILLEUR ET CORDONNIER.

1. A *Jehan Thomas*, tailleur, pour ſa façon d'avoir, le ix^e^ jour du mois de may, fait & taillé de IX

aunes & demye damas noir, à grans figures, une robbe pour ladicte dame & doublée de ſatin cramoiſy. Pour ce, XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

2. Audict *Jehan Thomas*, pour ſa façon d'avoir fait & taillé, le xvij[e] jour dudict mois, de deux aulnes ſatin tanné doré deux corps à deux coctes, l'une de ſatin violet & l'autre de ſatin tanné, autreffois portées par ladicte dame. Pour ce, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

3. Audict *Jehan Thomas*, pour ſa façon d'avoir fait & taillé le xxiij[e] jour dudict mois, une robbe de ſatin noir, broché d'or à trois filz, pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, la ſomme de XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

4. Audict *Jehan Thomas*, pour ſa façon d'avoir fait & taillé, le neufvieſme jour dudict mois, de neuf aulnes ſatin cramoiſy, une robbe à larges manches, pour ſervir à ladicte dame, & l'avoir doublée de ſix aulnes & demye drap d'or raz tanné. Pour ce, XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

5. A *Jehan Thomas*, tailleur deſſus nommé, pour ſa façon d'avoir, le xiiij[e] jour de juing, fait & taillé de demye aulne toille de Hollande, trois paires de chauſſons entiers pour ſervir à ladicte dame; au feur de X deniers tournoys la paire, vallent deux ſolz, VI deniers tournoys, à lui paiez....., &c. (*Idem.*)

6. A lui, pour ſa façon d'avoir fait & taillé, ledict jour, de demye aulne ſatin noir, deux thoretz de chapperon pour ſervir à ladicte dame, & les avoir doublez de demye aulne taffetas noir. Pour ce, III ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem.*)

7. A lui, pour ſa façon d'avoir fait & taillé, le xviij[e] jour dudict mois, d'une aulne deux tiers veloux noir,

deux habillemens de teſte pour ſervir à ladicte dame, & les avoir doublez par dedens de deux tiers taffetas noir. Pour ce, XX ſolz tournoys. (*Idem.*)

8. A lui, pour ſa façon d'avoir fait & taillé, le xix^e^ jour dudict mois (août), deux aulnes ſatin noir, pour doubler deux chapperons de velours noir autreffois portez par ladicte dame, & par avant doublés de taffetas noir. Pour ce, V ſolz tournoys. (*Idem.*)

9. Audict *Jehan Thomas*, tailleur, pour ſa façon d'avoir le xxv^e^ jour du mois d'aouſt, fait & taillé, de III aulnes quart ſatin noir, unes braſſieres pour ſervir à ladicte dame. Pour ce, la ſomme de VII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

10. A lui, pour ſa façon d'avoir fait & taillé ledict jour une robbe de huit aulnes & demye drap d'or, à poil blanc, or ſur or frizé, de damas, & à larges manches pour ſervir à la dicte dame. Pour ce, XXX ſolz tournoys. (*Idem.*)

11. A lui, pour ſa façon d'avoir fait & taillé ledict jour, d'une aulne taffetas noir large, deux cornectes pour ſervir à la dicte dame. Pour ce, III ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem.*)

12. Audit *Jehan Georget*, pour demy tiers ſatin blanc, demy tiers ſatin noir & demy tiers damas blanc, acheté de lui le iiij^e^ jour de ſeptembre, & livré au dict tailleur pour faire deux petites tocques en façon de bonnetz, que ladicte dame a envoyez à Tours à Monſeigneur Daulphin; au feur de C V ſolz tournoys l'aune dudict ſatin, & de IIII livres, X ſolz tournoys l'aune dudict damas, vallent L ſolz tournoys. (*Idem.*)

13. Audit *Yvonnet Chotart*, pour ſix paires de ſou-

liers & une paire de pantouffles de cuir de vache liegez & feuſtrez & doublez de blanchet par dedens, achetez ledict jour (18 août); au feur de XV ſolz tournoys la paire, valent CV ſolz tournoys; pour ſa façon d'une paire de brodequins qu'il a faiz d'une peau de cuir jaune de Catheloigne, à lui baillée & comptée cedict jour, pour ce VII ſolz, VI deniers; pour tout cent douze ſolz, ſix deniers tournoys à lui paiez..., &c. (*Idem.*)

14. A *Jehan Penhoët*, pour ſa façon d'avoir ledict jour fourré de deux manteaulx aigneaulx blancs ſeyeux, deux paires de brodequins faiz de cuir de marroquin rouge pour ladicte dame; au feur de II ſolz, VI deniers tournoys la paire, vallent V ſolz tournoys. (*Idem.*)

E. FLEURS ET PARFUMS.

1. A *Thibault Tardif*, pour ſa façon d'avoir, le ix^e^ jour dudict mois (mai), fait & taillé, d'une aulne taffetas vert, quatre ſachetz pour ſervir à mectre des ſenteurs pour ſervir à ladicte dame; au feur de V deniers tournoys piece, valent XX deniers tournoys. (*Idem.*)

2. A *Jehan Thomas*, pour ſa façon d'avoir fait & taillé ledict jour deux petiz ſachetz, de demye aulne taffetas rouge, pour ſervir à mectre des roſes de Provins dedens les coffres de ladicte dame. Pour ce, XX deniers tournoys. (*Idem.*)

3. A lui *Thibault Tardif*, pour V livres de poul dre de violecte muſquée, achetées le x^e^ jour du-

dict mois (avril), & par lui mise & employée à remplir XXIIII sachetz faiz de satin violet en greine ; au feur de XL solz tournoys la livre, valent X livres tournoys. (*Idem.*)

4. A lui, pour sa façon d'avoir le dict jour fait & taillé dudict satin violet iceulx XXIIII sachetz ; au feur de V deniers tournoys piece, valent la somme de X solz tournoys. (*Idem.*)

5. A *Jehan Georget*, pour une aulne taffetas rouge, acheté de lui le xij^e^ jour d'aoust, & livré à *Michel Carré*, appoticaire de ladicte dame, pour faire sachetz de senteurs, pour servir à ladicte dame. Pour ce, la somme de L solz tournoys. (*Idem.*)

6. A *Thibault Tardif*, pour une aulne & demye satin violet, acheté de luy le xi^e^ jour dud. moys de janvier, & par luy employé à faire XXIIII sachets pour servir à mectre de la pouldre de violette dedens les coffres du linge de la chambre & garderobbe de lad. dame ; au feur de 100^s^ t. l'aulne, val. 7 livres 10^s^ t., qui payés luy ont esté comme il appert par sa quictance montant 85^l^ 5^s^ t. servant & rendue cy, & qui servira cy après en plusieurs lieux & chappitres de lingerie & aultres choses, &c..... (*Idem.*)

4.

ORFEVRERIE, DIAMANTS, BIJOUX.

Orfaverie. — 1. A *Pierre Chetald*, marchant, demourant à Nantes, la ſomme de quatorze cents livres tournoys pour ung ruby cabochon mis en œuvre en ung anneau d'or, par luy livré ès mains de lad. dame dès le moys de decembre mil quatre cents quatre vings & unze, & à elle rendu le derrenier jour du moys d'octobre derrenierement paſſé, par marché fait par icelle dame ez preſence de *Monſeigneur de Tournon*, ſon chevalier d'honneur, & de ſon vichancelier de Bretaigne. Laquelle ſomme, &c. — Nov. 1492. (*Argenter. de la Reine*, *Arch. Imp.*, *K. K.* 83, F° 119, *V°*.)

2. A *Conrat de Colongne*, la ſomme de vingt une livres tournoys, pour ſes peines & ſallaires d'avoir mis & aſſis leſdicts dyamants, rubiz & perles; à douze eſcuz

d'or, vallent pour cecy XXI livres tournoys. — Nov. 1492. (*Idem*, F° 130, R°.)

3. Aud. *de Colongne*, 69# 6s 6d t. pour quatre onces deux gros or d'eſcuz au ſoleil, qu'il a mis & emploié à mectre en œuvre ſept dyamans, ſept rubiz & dix groſſes parles, qui devoient eſtre miſes ſur ung benoiſtier pour ſervir à la couche de lad. dame, qui n'a point eſté fait; à ceſte cauſe ont eſté icelles piecez miſes ès mains d'icelle dame, &c.....

A icelluy *de Colongne*, 21# t. pour ſes peines & ſallaires d'avoir mis & aſſis leſd. dyamans, rubys & parle, &c.....

Leſquelles quatre parties cy deſſus declairées font & montent enſemble à VIIxx XIIIl XVs IIId. — Nov. 1492. (*Idem.*)

4. A *Patris Binet*, marchant, demourant à Tours, 962l 10s t. pour une groſſe perle par luy livrée ès mains de lad. dame, à elle vendue 550 eſcuz. (*Idem.*)

5. A *Guillaume Charruau*, lappidaire de lad. dame, 437# 10s t. pour ung gros dyamant à façon de poincte, par luy livrez ès mains d'icelle dame, & à elle vendu 250 ecus d'or à la couronne, &c.....

A luy, la ſomme de 78# 15s t. pour deux petites tables de dyamant & ung petit ruby cabochon, par luy livrez ès mains de lad. dame, & à elle venduz 15 eſcuz d'or à la couronne pieces, qui font 45 eſcus d'or.....

Aud. *Charruau*, 43# 15s t. pour une emeraude par luy pareillement livrée & miſe ès mains de lad. dame, & à elle vendue 20 eſcus d'or.

Leſquelles trois parties ci deſſus declairées font & montent enſemble à la ſomme de 560 l. t., &c.....

6. A *Jehan Galant*, orfavre du Roy, 700# t. pour quatre pieces de dyamants par luy livrez ès mains de lad. dame & à elle vendu 400 eſcuz d'or, pour eſtreiner Madame *l'Admirale*, Madame *de Montpenſier* & Madame *de la Tremoille*, & autres de ſa maiſon. Laquelle ſomme, &c..... (*Idem.*)

7. A *Pierre Daniel* le jeune, marchant geoalier, demourant à Paris, 19# 5ˢ t. pour ſix ſigneaulx d'or à 22 karatz, par luy livrez èz mains de lad. dame & à elle venduz, tant pour or que façon, unze eſcuz d'or, qui paiée luy a eſté par ced. treſorier, &c..... (*Idem.*)

8. A *Symonnet Barbe-d'Or*, auſſi marchant geoalier, demourant à Paris, 17# 10ˢ t. pour ung petit dyamant, par luy livré, &c.....

A luy, 105# t. pour un grand kamayeul à la façon de veronicle, par luy livré, &c.....

Leſquelles deux parties cy devant declairées font & montent enſemble à la ſomme de 122# 10ˢ.

9. A meſſire *Jacques, ſeigneur de Myoſans*, conſeiller & chambellan du Roy notre ſire, 276# 10ˢ t. pour une groſſe table de dyamant que lad. dame a de luy prins & achapté. Laquelle ſomme, &c..... — Nov. 1492. (*Idem*, F° 131, R°.)

10. A *Guillemin Charruau*, orfavre & lapidaire de la dicte dame, la ſomme de ſoixante dix ſolz tournoys, pour deux deniers d'or d'eſcu à la couronne, par luy mis & emploié à renforſir ung anneau d'or qu'il a fait pour aſſeoir & mectre en oeuvre ung dyamant de la valleur de cent eſcuz ou environ, qui eſtoit à ladicte dame; pour or & façon deux eſcuz d'or. Pour cecy, LXX ſolz tourn. — Nov. 1492. (*Idem*, F° 142, R°.)

11. Audict *Charruau*, la ſomme de quatre livres, ſept ſolz, ſix deniers tournois, pour avoir mis en oeuvre ung ruby en ung anneau d'or à façon de cordeliere eſmaillée, où il y a mis & employé, oultre l'or qu'il luy avoit eſté baillé, ung groz, douze grains, par luy livré ès mains de la dicte dame; pour or & façon, deux eſcuz & demy. Pour cecy, ladicte ſomme de IIII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem.*)

12. A luy, la ſomme de huit livres, quinze ſolz tournois, pour avoir mis en oeuvre ung autre dyamant de la valleur de mil eſcuz en ung anneau d'or eſmaillé de SS enlevées, aſſize ſur une faincture à boucle & mordant emaillé de noir & le champ d'icelluy kamoiſſé; pour or & façon, cinq eſcuz d'or. Pour cecy, VIII livres, XV ſolz tournoys. (*Idem.*)

13. A luy, la ſomme de ſoixante dix ſolz tournoys, pour avoir ſemblablement mis en oeuvre & repoly une eſmeraulde en ung anneau d'or fait à jour, auſſy par luy livré ès mains de ladicte dame. Pour cecy, ladicte ſomme de LXX ſolz tournoys. (*Idem*, F° 142, *V°*.)

14. A icelluy *Charruau*, la ſomme de quatre vingts ſept livres, dix ſolz tournoys, pour deux dyamans & ung rubiz cabochon, auſſi mis en oeuvre en troys anneaulx, par luy livrez ès mains de ladicte dame, & à elle venduz enſemble cinquante eſcuz d'or. Pour cecy, IIII^{xx} VII livres, X ſolz tournoys. (*Idem.*)

15. A luy, la ſomme de ſoixante troys livres tournoys, pour ung dyamant & une petite eſmeraulde pareillement mis & aſſis en ung anneau, icelluy dyamant taillé à façon d'aubefin (*ſic*), par luy livrés ès mains

de ladicte dame, & à elle venduz trente ſix eſcuz d'or. Pour cecy, LXIII livres tournoys. (*Idem.*)

16. Audict *Charruau*, la ſomme de quarente troys livres, quinze ſolz tournoys, pour une eſmeraulde & deux petiz rubiz ſemblablement mis en œuvre en une anneau d'or par lui livrez ès mains de ladicte dame, & à elle venduz vingt cinq eſcuz d'or. Pour cecy, ladicte ſomme de XLIII livres, XV ſolz tournoys. (*Idem.*)

17. A luy, la ſomme de dix livres, dix ſolz tournoys pour ſes peines & ſallaires d'avoir repoly & pareillement mis en œuvre ung ruby de la valleur de mil eſcuz en ung anneau d'or par luy livré ès mains de ladicte dame ; pour or & façon, ſix eſcuz d'or. Pour cecy, X livres, X ſolz tournoys. (*Idem*, F° 163, *V°*.)

18. A icelluy *Charruau*, la ſomme de ſix vings deux livres, dix ſolz tournoys, pour deux cueurs de dyamans aſſiz ſur ung *ſouvenez-vous de moy*, & l'autre taillé à menuz faces en façon d'eſtoille, & ou meilleu d'icelly y a taillé ung mirouer avecques ung autre dyamant auſſi taillé à faces, & ung rubi cabochon auſſi mis en œuvre en deux anneaulx, par luy livrez ès mains de ladicte dame & à elle venduz enſemble ſoixante dix eſcuz d'or. Pour cecy VI^{xx} II livres, X ſolz tournoys, (*Idem.*)

19. Audict *Charruau*, la ſomme de cent cinq ſolz tournoys pour avoir mis en œuvre ung groz ruby & ung anneau à façon de patenoſtres hachées de grains, le tout eſmaillé ; pour la façon troys eſcuz d'or. Pour cecy, CV ſolz tournoys. (*Idem.*)

20. A luy, la ſomme de deux cens quatre vings li-

vres tournoys, pour une table de dyamant moyenne, une poincte & une autre table de dyamant, & ung cabochon de ruby taillé en cueur, par lui livré ès mains de ladicte dame à Senlis, & à elle venduz le tout enfemble huit vingts efcuz d'or. Pour cecy IIc IIIIxx livres tournoys. (*Idem*, F° 144, R°.)

21. A *Jehan Barbedor*, marchant geoalier, demourant à Paris, la fomme de vingt fix livres, cinq folz tournoys, à luy ordonnée par icelle dame pour le pourpayer de la fomme de quatre vingtz cinq efcuz d'or qu'elle luy devoit, par marché fait avecques luy, pour la vente d'un petit diament & d'un grant caymayeul de Veronnicle, comptez ou roolle du moys de fevrier mil quatre cens quatre vingtz & douze, pour foixante dix efcuz d'or. Et laquelle fomme de vingt fix livres, cinq folz tournoys luy a efté payée, baillée & delivrée comptant par cedict treforier....., &c. (*Argenter. de la Reine, Arch. Imp., K. K.* 84, F° 47, R°.)

22. A *Jehan Cayon*, dyamentier, demourant audit Lyon, la fomme de cinquante deux livres, dix folz tournoys à lui ordonnée par ladicte dame, pour avoir rabillé, nectoié & mis fur fon molin la belle poincte de dyamant d'icelle dame. Laquelle fomme de LII livres, X folz tournoys lui a efté payée, baillée & delivrée comptant par cedict treforier....., &c. — An 1496. (*Idem*, *K. K.* 85, F° 92, V°.)

23. A *Jehan Marctel*, orfavre, demourant à Tours, la fomme de fept livres, ung fol, troys deniers tournoys, pour ung fonnet d'argent faict à coquilles & demy doré, poifant deux onces fept gros, par luy livré ès mains de lad. dame & à elle vendu tant pour argent &

doreure que pour façon; lequel fonnet celle dame a donné à Monſeigneur le Daulphin. Laquelle ſomme, &c. — Nov. 1492. (*Idem*, *K. K.* 83, F° 123, R°.)

24. A *Jehan Barbedor*, marchant geoalier, demourant à Paris, 262# t. 10ˢ pour un kamayeuk, dont l'un eſt une face de Notre-Dame, le ſecond ſaint Michiel, & le tiers la *portreture de la face du feu roy Loys derrenier decedé*, & deſſus ung pelican; garny de pluſieurs rubis, & à l'entour couronne de l'ordre du Roy. Leſquelles bagues, &c.... (*Idem*, F° 136, R°.)

25. A *Arnould de Viviers*, orfavre de lad. dame, 289# 15ˢ 4ᵈ t. pour deux marcs une once, ſix gros or d'eſcuz au ſoleil, par luy mis & employés en ung ſainct faict à S S, les unes kamoiſſées & les autres à jour, aſſizes ſur ung champ bruny, eſmaillées de rouge & de blanc, avec une cordeliere par deſſus, &c.....

A luy, 439# 8ˢ 3ᵈ maille tourn. pour trois marcs deux onces, ſept gros dud. or, par luy mis & employé en une chaiſne faicte de quarente ſix grans S S, les unes faictes à eſcailles eſmaillées de rouge & de blanc, & les autres camoiſſées, par luy livrées, &c.....

Leſquelles deux parties cy deſſus déclairées font & montent enſemble à 729# 3ˢ 7ᵈ maille tournoys. Laquelle ſomme, &c. (*Idem*, F° 149, V°.)

26. A *Jehan Barbedor*, orfavre, demourant à Paris, ſept vingt douze livres tourn. pour neuf onces & demye or d'eſcu à la couronne, par luy employé à faire deux templectes à façon de chaiſnes de jazeran, &c.....

A luy, 17# 10ˢ t. pour la façon deſd. templetes. Leſquelles deux parties cy deſſus declairées font &

montent enſemble à huit vings neuf livres, dix ſous tournois, qui payée luy a eſté, &c..... (*Idem.*)

27. A *Arnould de Viviers*, orfaivre de Madame de *Bourbon*, la ſomme de ſix vingts dix livres, dix ſous t. pour un marc d'or d'eſcus au ſoleil, par luy mis ou emploié à faire une chaiſne d'or ronde torſe, faicte à tuyaulx faicts à jour, laſſée de fil ronc; dont l'une partie dud. fil eſt bruny & l'autre kamoiſſé, aſſis ſur un champ tors bruny, & en la fermeture de derriere y a une couronne de l'ordre. Icelle chaiſne baillée & livrée ès mains de lad. dame pour donner au Roy le jour des eſtrennes du premier jour de l'an, de ſoixante douze eſcus d'or au ſoleil le marc. Pour cecy, VI^{xx} X^{l} X^{s} t.

A luy, la ſomme de quarente neuf livres t. pour la façon de lad. chaine. — Nov. 1493. (*Arch. Imp. K. K.* 83, *F°* 127, *V°*.)

28. Aud. *de Viviers*, la ſomme de neuf vings livres, douze ſolz, dix deniers maille tournoys, pour ung marc, trois onces & demye dud. or par luy mis & emploié à faire ung gorgery, ouquel y a trente deux las double, camoiſſez & entrelaſſez en echiquier, avec 32 lettres torſes, faicte à façon de A A romains eſmaillez partie de rouge & blanc, & l'autre partie kamoiſſez; leſd. lettres bordées par les couſtez de cordellieres, kamoiſſez & eſmaillez de noir, le tout aſſis ſur ung fons bruny, ouquel gorgery y a ſix pieces de petites chaiſnetes, en chaſcune deſquelles y a vingt chaiſnons pour fermer par devant. Led. gorgery mis ès mains de lad. dame.

A luy, 50[l] t. pour la façon dud. gorgery.

A luy, 42[l] t. pour la façon d'un autre gorgery faict à façon de SS & ZZ roummains entrelaſſés l'un dedans l'autre, l'une moictié eſmaillez de rouge & blanc, & l'autre moictié kamoiſſez; & autour de chaſcune deſdites lectres y a une cordeliere eſmaillée de noir & kamoiſſée, le tout aſſis ſur un fons bruny. Icelluy gorgery baillé & livré ès mains de Mademoiſelle de *Montſoreau* qui avait fourny l'or d'icelluy.

29. A luy, 7[l] 14[s] t. pour quatre eſcuz huit grains dud. or qu'il a mis & employez pour raſſembler & faire tenir une chaiſne de lacſſez, & pour rabiller une autre chaiſne de patenoſtres à jour, faictes de fil rond..... — Nov. 1492. (*Arch. Imp.*, *K. K.*, 83, F° 131, R°.)

30. A luy, la ſomme de quatre cens trente neuf livres, huit ſolz, trois deniers maille tournois, pour trois marcs, deux onces, ſept groz dudict or, par luy mis & employé en une chaiſne faicte de quarente ſix grans SS, les unes faictes à eſcailles eſmaillées de rouge & de blanc, & les autres camoiſſées, par luy livrées ès mains de ladicte dame à Melun; audict pris, vault ledict or, pour cecy, ladicte ſomme de IIII[c] XXXIX livres, VIII ſolz, III deniers maille tournoys. (*An* 1492, *idem*, F° 150, R°.)

31. A *Jehan Barbedor*, orfavre, demourant à Paris, la ſomme de ſept vings douze livres tournoys, pour neuf onces & demye or d'eſcu à la couronne, par luy mis & employé à faire deux templectes à façon de jazeran, par luy livrées ès mains de ladicte dame pour

donner à *Mademoiſelle Françoiſe de Bretaigne;* à ſeize livres tournois l'once, vault ledit or, pour cecy, VII^{xx} XII livres tournoys.

32. A *Jehan Barbedor*, la ſomme de dix ſept livres, dix ſolz tournois, pour la faczon deſdictes templectes dix eſcuz d'or. Pour cecy, ladicte ſomme de XVII livres, X ſolz tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

33. A *Jehan Le Duc*, orfavre, la ſomme de cinquante deux livres, dix ſolz tournoys, que ladicte dame a ordonnez luy eſtre baillez pour ſes peines & ſallaires d'avoir fait ung habillement de teſte, à façon d'eſcailles eſmaillées de rouge & de blanc, dont icelle dame avoit baillé & fourny l'or, par luy livré ès mains de ladicte dame, dès le quinzieſme jour de may derrenier paſſé à Senlis. Laquelle ſomme..., &c. (*An* 1492, *idem*, F° 146, R°.)

34. A *Jehan Fraude*, orfavre, demourant à Paris, la ſomme de ſix livres, ung ſolz, ſix deniers tournois pour neuf eſtellins d'or de touche par luy mis & emploié à reffaire & renforcir les bellieres de la cordeliere de ladicte dame. Pour cecy, ladicte ſomme de VI livres, I ſolz, VI deniers tournoys. (*An* 1492, *idem.*)

35. A luy, la ſomme de douze livres tournois, pour ſes peines & ſallaires d'avoir rabillé ladicte cordelliere, reffait leſdictes bellieres avecques deux habillements de teſte. Pour cecy, XII livres tournoys. (*Idem.*)

36. A *Jehan Barbedor*, orfavre, demourant à Paris, la ſomme de vingt deux ſolz, ſix deniers tournoys, pour avoir aſſis quatre bellieres ou lieu de quatre aultres

qui eſtoient rompeues en la cordelliere de ladicte dame, & l'avoir recamoiſſée & nectoyé en pluſieurs lieux. Laquelle ſomme de XXII ſolz, VI deniers tournoys luy a eſté payée, baillée & delivrée comptant par cedit treſorier, par l'ordonnance & commandement de ladicte dame. Pour ce icy, par vertu dudict roole..., &c. (*An* 1493, *idem*, *K. K.* 84, *F°* 53, *V°*.)

37. A *Pierre Lemoyne*, marchant geoalier, demorant à Paris, la ſomme de ſoixante livres, quatre ſolz, ſix deniers tournoys pour ſoixante dix patenoſtres de Paris, peſans enſemble quatre onces, neuf eſtellins, ung ſelin, par lui livrées ès mains de ladicte dame pour donner & envoyer, c'eſt aſſavoir : à la *baillive d'Amboiſe* cinquante, à *Madame de Buſſieres* dix, & à la nourriſſe de *Monſeigneur le Daulphin* dix, qui eſt ledict nombre de ſoixante dix, à treize livres, dix ſolz tournoys l'once. Pour cecy, LX livres, IIII ſolz, VI deniers tournoys (*Année* 1492.)

A luy (*Pierre Lemoyne*), la ſomme de ſeize livres, quinze ſolz tournoys, pour la façon deſdictes ſoixante dix patenoſtres. Pour cecy, XVI livres, X ſolz tournoys. (*Idem*, *F°* 145, *R°*.)

38. A *Jehan de Chaſtant*, gueinnier, demourant à Tours, pour deux eſtuiz par luy faiz & livrez la ſomme de quatre livres, quinze ſolz tournoys, pour eſtuyer & mectre la groſſe cordeliere d'icelle dame que luy a convenu reffaire par deux foiz, & l'aultre pour mectre & eſtuyer l'*ordre que icelle dame a donnée au Roy le jour des eſtrennes*. Laquelle ſomme... (*An* 1492..., *&c.*, *idem*, *Reg. K. K.* 84, *F°* 86, *V°*.)

39. A *Jacques Loriguiere*, varlet de chambre de la-

dicte dame, la ſomme de cent cinq ſolz tournoys, à luy ordonnée par icelle dame pour le rembourſer de pareille ſomme qu'il avoit de ſon ordonnance baillée à ung nommé *Lucas*, *faiſeur d'eſchicquiers*, pour ſes peines & ſallaires d'avoir rabillé & mis appoinct deux *eſchicquiers* de ladicte dame. Et laquelle ſomme de cent cinq ſolz tournoys luy a eſté payée..., &c. (*Idem.*)

40. A *Guillemin Charruau*, orfavre & lapidaire de lad. dame, ſix vings une livre, cinq ſolz, quatre deniers tournois pour ſept onces, troys gros or d'eſcu au ſoleil, par luy mis & employé en trente ſept boutons ronds & kamoiſſez deſſus, par luy baillez & livrez ès mains de ladicte dame dès le cinquieſme jour de ſeptembre 1492, pour fermer aucune de ſes robbes ouvertes par devant, obmis à luy compter dès led. temps, &c..... (*Archives de l'Empire*, *Reg. K. K.* 84, *F°* 47, *V°*.)

41. Audit *Charruau*, la ſomme de treize livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournois, à luy ſemblablement ordonné par icelle dame pour la façon deſdictz trente ſept boutons; à ſept ſolz, ſix deniers tournoys pièce, vallent enſemble la ſomme de treize livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys. Laquelle luy a eſté payée par cedit preſent treſorier...., &c. — Janvier 1493. (*Idem*, *F°* 48, *R°*.)

5.

ORFEVRERIE : VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT.

1. A *Arnoul de Viviers*, orfaivre de Madame de Bourbon, la ſomme de deux cens dix livres tournoys, à luy pareillement ordonnée par icelle dame pour le recompenſer de la deſpence qu'il a faicte à venir de Moulins en Bourbonnoys, à Paris & à Tours, pour luy fayre certaine veſſelle & autres choſes d'or pour le ſervice de ſa couche & geſine. Et laquelle ſomme de deux cens dix livres a eſté payée, baillée & delivrée comptant par ce preſent treſorier en ſix vingts eſcuz d'or audict *Arnoul de Viviers* (1), par l'ordonnance &

(1) Voir plus loin, le détail des pièces faites par Arnoul du Viviers, p. 128.

commandement d'icelle dame, le derrenier jour dud. moys de decembre oudit an, &c..... (*Argenterie de la Reine. Arch. Imp., An.* 1492-1493, *K. K., F°* 36, *R°.*)

2. A *Robin Porchier*, orfavre, demourant audict lieu de Tours, la ſomme de vingt une livres, quinze ſolz tournoys, pour ſes peines & ſes affaires d'avoir fait, de douze grans platz & deux eſcuelles d'argent prins ès cuiſines de ladicte dame, ou poix de ſoixante mars, ſix onces, ung groz, dix huit aultres platz moyens & deux autres eſcuelles, par luy livrez oudit moys de novembre pour ſervir eſdictes cuiſines; à ſept ſolz, ſix deniers pour marc de faczon, vallent enſemble la ſomme de vingt une livre, quinze ſolz tournois. Laquelle ſomme....., &c. — Janv. 1493. (*Idem*, *F°* 49, *R°.*)

3. Audit *Porchier*, la ſomme de vingt huit livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour avoir ſemblablement fait de vielle vaiſſelle rompue, prins ès dictes cuiſines, ou poix de ſoixante ſeize mars, deux onces, ung groz & demy, vingt quatre autres platz & deux autres eſcuelles, peſant le tout enſemble ſoixante ſeze mars, deux onces, cinq gros & demy, par luy livrez oudit moys de janvier pour ſervir eſdictes cuiſines; audit pris de ſept ſolz, ſix deniers tournoys le marc de façon, vallent ladicte ſomme de vingt huit livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys. — Janv. 1493. (*Idem*, *F°* 48, *V°.*)

4. A icelluy, la ſomme de vingt deux ſolz, quatre deniers tournoys pour avoir faict de l'argent deffuſdict une taſſe pleine ſans dorure, peſant deux mars, ſept onces, cinq groz, par luy livré pour ſervir en la cuiſine, ou commun de ladicte dame; audict pris de

ſept ſolz, ſix deniers tournoys le marc de façon, vallent enſemble la ſomme de vingt deux ſolz, quatre deniers tournoys, à luy payée par l'ordonnance de la dicte dame..., &c. — Janv. 1493. (*Idem*, F° 49, R°.)

5. A icellui, pour avoir reffait ung plat de l'une deſdictes cuiſines qui eſtoit rompue, du poix de troys mars, ſix onces, quatre gros d'argent, par luy livré du poix de III marcs, VI onces, V gros demy qui eſt d'avantaige demy gros; vallent XXII^{d} ob. t.; audict pris de un ſol, V den. tournoys le marc de faczon, vallent enſemble, avec ledict demy gros, ladicte ſomme de XXIX ſolz, X den. ob. t. — Janv. 1493. (*Idem*, F° 49, V°.)

6. A *Robin Porchier*, orfavre demourant à Tours, la ſomme de quarante ſix ſolz, deux deniers tournoys, pour ſes peines & ſes affaires d'avoir fait ſix couveſcles d'argent, peſant ſix marcs, ung once, ung groz, pris ou nombre de XIII marcs, une once, arrachez & oſtez de la meſtre aumoſniere d'icelle dame qui eſt trop groſſe & peſante; iceulx couveſcles faiz pour ſervir à couvrir les potz de potaiges de la chambre de ladicte dame; à ſept ſolz, ſix deniers le marc de faczon, vallent ladicte ſomme de XLVI ſolz, II deniers tournoys. Laquelle ſomme luy a eſte payée par cedit treſorier... &c. — Mai 1494. (*Idem*, F° 50, V°.)

7. A icellui, pareillement la ſomme de quatre livrez, dix ſolz, quatre deniers tournoys, pour avoir fait deux petites tourelles & deux boutz de ladicte nef ou lieu deux aultres plus grandes qui en avoient eſté oſtées, & miſes ou nombre deſdictz treize marcs, ung once d'argent, dont cy devant eſt faicte mencion,

avecques pluſieurs eſmaulx, fleurs de liz, armories, & autres menues choſes par luy faictes, miſes & aſſiſes en ladicte nef; le tout peſant enſemble ung marc, ſix onces, demy groz, prins de l'argent deſſudict; & le tout avoir redoré ou il a mis & employé pour cinquante ſolz tournois d'or fin. Pour ce icy, pour or, dorrure & façon ladicte ſomme de IIII livres, X ſolz tournoys. — 1494. (*Idem*, *F*° 51, *V*°.)

8. A luy pareillement, la ſomme de ving ſix ſolz tournoys, pour avoir rabillé quatre flacons doré, ſervans en l'eſchançonnerie de bouche de ladicte dame dont la viz de l'un eſtoit rompue & le tresfle d'un aultre; pour leſquelz rabiller & reſſouldre il a mis & employé deux groz d'argent, & iceulx redreſſez & rebruniz; & pour ce icy, pour argent & façon ladicte ſomme de XXVI ſolz tournoys. — Mai 1494. (*Idem*, *F*° 52, *V*°.)

9. A luy, la ſomme de dix-ſept ſolz, ſix deniers tournois, pour avoir fait troys eſcuſſons aux armes d'icelle dame, peſant deux groz d'argent: & iceulx mis & aſſis au fons de troys taſſes de ladicte eſchançonnerie; pour ce icy, pour argent & façon, ladicte ſomme de XVII ſolz, VI deniers tournois. — Mai 1494. (*Idem*, *F*° 52, *V*°.)

10. A luy pareillement, la ſomme de 15 ſous t. pour avoir fait ung petit poinçon d'une *armine* (*hermine*), & d'icelluy marché ſix douzaines de plats & eſcuelles d'argent de la cuiſine du commun de lad. dame pour congnoiſtre la différence de la vaiſſelle de la cuiſine de la bouche d'icelle dame, &c... (*Idem*, *F*° 52, *V*°.)

11. A *Guillaume Bonvarlet*, orfavre demourant à

Tours, la ſomme de cinquante huit ſolz tournoys, à lui ordonnée par icelle dame, pour les cauſes cy après declairéez. C'eſt aſſavoir pour avoir reſſouldé & rabillé le toppillon de l'un des flacons de l'eſchançonnerie de la bouche, & icelluy redreſſé, nectoié, dix ſolz tournoys; plus pour avoir reſſouldé & doré les charnieres d'un pot doré de ladicte eſchançonnerie, & icelluy ſemblablement redreſſé, nectoyé & reſſouldé les charnieres de l'un des grans potz d'argent de l'eſchançonnerie du commun de ladicte dame, dix huit ſolz tournois; plus, pour avoir pareillement reſſouldé l'ance d'un autre pot d'argent de ladicte eſchançonnerie & icelluy nectoyé & redreſſé, vingt ſolz tournoys qui eſt ladicte ſomme de LVIII ſolz tournois. Laquelle luy a eſté payée, baillée & delivrée comptant. — Mai 1494. (*Idem*, F° 53, *V°*.)

12. A *Jehan d'Orléans*, orfavre, demourant à Lyon, la ſomme de ſoixante ſept ſolz tournoys, à luy ordonnée par ladicte dame; c'eſt aſſavoir pour avoir bruny & nectoyé la ſalliere, les quatre tranchouers & quatre cuilliers de la bouche de ladicte dame, vingt deux ſolz tournoys; & pour avoir ſouldé le couveſcle & les charnieres de l'un des grans potz dorez de l'eſchançonnerie du commun d'icelle dame, pour argent & faczon, quarente cinq ſolz tournoys, qui eſt ladicte ſomme de LXVII ſolz tournoys. Laquelle a eſté payée, baillée & delivrée comptant..... &c. — Mai 1494. (*Idem*, F° 54, *V°*.)

13. A *Jehan le père*, orfavre, demourant à Lyon, la ſomme de ſeize ſolz, huit deniers tournoys, à luy ordonnée par ladicte dame, pour avoir reſſouldé le cou-

veſcle de l'eſguiere de la bouche de ladicte dame & icelle avoir rebrunye & redreſſée, où il a mis & employé II gros d'argent de ſouldure. Laquelle ſomme, &c. (*Idem*, F° 55, V°.)

14. A *Jehan Latour*, pareillement orfavre ſuyvant la court, la ſomme de quatorze livres tournoys, qui deue lui eſtoit pour les cauſes cy après declairées : C'eſt aſſavoir pour avoir enchaſſé une groſſe ſerpentine ſervant à mectre l'eſguiere de la bouche de ladicte dame, & l'avoir garnye tout autour de quatre filz tors, & pardeſſus d'un fons dentelle, avecques une fleur & ung annelet; le tout d'argent qu'elle luy avoit baillée, & le tout avoir doré. Pour dorrure & façon, XVII ſolz, VI deniers tournoys. — Plus, pour avoir fait le fons d'un toppillon de l'un des flacons de bouche, & reffait le clicquet de neuf; où il y a mis & employé II g. d. d'argent; pour argent & façon, XVIII ſolz, XI deniers tournoys. — Plus, pour avoir reſſouldé le pié d'un flacon de ladicte eſchançonnerie, & icelluy recuyt, blanchy & ſablonné; pour argent & façon, XX ſolz, VIII deniers tournoys. — Plus, pour avoir reffait & reſſouldé l'ance de l'un des grans potz de l'eſchançonnerie du commun de ladicte dame; où il y a mis & employé deux gros d'argent, oultre celluy qui eſtoit pardevant, pour argent & façon, XIX ſolz, V deniers. — Plus, pour avoir redreſſé & rebruny la couppe de ladicte dame, IIII ſolz tournoys. — Plus, pour avoir bruny troys taſſes martellées de la dicte eſchançonnerie de bouche, & icelle redreſſées, VII ſolz, VI deniers tournoys. — Plus, pour avoir bruny les deux taſſes de l'eſſay de ladicte dame, V ſolz tournoys. —

Plus, pour avoir ſemblablement bruny, redreſſé & nectoyé neuf platz d'argent de la cuiſine de bouche de ladicte dame, à XX deniers tournoys piece vallent XV ſolz tournoys. — Plus, pour avoir auſſi bruny, redreſſé & ſablonné quatre platz & deux eſcuelles de ſadicte cuiſine. — Plus, pour avoir pareillement bruny les quatre tranchouers dorez ſervant à la table de ladicte dame, avec ſix grans taſſes de l'eſchançonnerie du commun, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys. — Plus, pour avoir fait de neuf ſix quevres d'argent à ſix couvercles, ſervant à couvrir les potz des potaiges de la cuiſine de bouche de ladicte dame; où il a mis & employé III onces, V gros d'argent, oultre telle qu'il luy avoit eſté baillée qui vallent LII ſolz tournoys, & pour la façon & aſſiete deſd. quevres, la ſomme de quarante deux ſolz, ſix deniers tournoys.

Leſquelles parties cy deſſus declairées ont eſté veues, carculés & corrigées par leſdictz maiſtres d'oſtel, montent enſemble à la ſomme de quatorze livres tournoys. Laquelle a eſté payée, baillée & delivrée comptant par cedit treſorier... &c. (*Idem*, *F°* 57, *R°*.)

15. A *Pierre de Lange*, orfavre demourant à Paris, la ſomme de cinquante quatre livres, troys ſolz, neuf deniers tournoys, pour trois marcs, une once & demye d'argent, par luy mis & emploié à faire une coppe dorée, par luy livrée es mains de ladicte dame; à dix ſept livres tournoys le marc, tant pour argent, façon, que dorrure, vallent leſdictz III marcs I once..... Laquelle ſomme... &c. (*Idem*, *K*, *K.*, *F°* 83, *V°*.)

16. A *François Durant*, gueynier demourant audit Lyon, pour troys eſtuiz d'ormaulx & ung autre eſtuy

à mectre & eſtuier la couppe de ladicte dame, la ſomme de ſoixante & dix ſolz tournoys. Laquelle ſomme lui a eſté payée, baillée & delivrée comptant par ce preſent treſorier... &c. — (*An* 1496, *idem; K. K.*, 85, *F°* 93 *R°*.)

16. VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT.

1. Deux drageouers en faſſon de couppes couvers les rouaiges dorez dedans & deſſus aux armes du Roy, aſſiſe ſur une petite terraſſe verte, peſans enſemble vingt marcs, trois onces, deux gros d'argent. *Nota :* A Peguineau pour convertir en vaiſſelle de cuiſine.

2. Deux autres drageouers, les piez & bacin au ſoulail dorez, le champ camoiſé, une pomme au milieu du tuau, ſemé de ſouleil par le melieu & aux bords garniz de feuillages ; poiſans enſemble vingt deux marcs, ſept onces, quatre gros d'argent.

3. Deux grands potz goderonnez & vernilz dorez, armoyez aux armes du Roy, peſans enſemble quarente ung marc, une once, argent doré juſte.

4. Deux autres grans potz tous plains & à ſouaige, non armoyez, poiſans quarente quatre marcs, quatre onces, ſix gros d'argent.

5. Troys chandeliers, dont l'un eſt à cuvette & deux à boubeſche, peſans enſemble neuf marcs, ſix groz argent. *Nota :* Les deux chandeliers à boubeſche baillez à Peguineau pour faire fondre.

6. Six bouetes à mettre confitures, vermailles dorees dedanz & dehors, peſanz enſemble douze marcs, cinq onces argent.

7. Huict granz potz à mettre confitures, vermeilz dorez, avecques leurs couvercles, poiſans enſemble quarente neuf marcs, une once, cinq gros d'argent.

8. Six bouetes avecques leurs couvercles, toutes vermeilles dorées dedans & dehors à mettre confitures; poiſentes enſemble ſeize marcs, ſept onces, cinq gros & demy d'argent.

9. Seix cuillieres vermeilles dorées, poiſantes enſemble ſept onces, troys gros d'argent.

10. Troys grans bouetes vermailles dorées dedans & dehors, à mettre confitures, poiſantes enſemble avecques leurs couvercles, dix ſept marcs, cinq onces, cinq gros & demy d'argent.

11. Deux grans potz ſemez de fleurs de liz, dauphins & arminnes; & ſur le couvercle a un ſouleil doré, & le champ camoiſé, poiſans enſemble quarante cinq marcs, ſeix onces d'argent.

12. Une buye à eaue ſemée de fleurs de lys; à armines & dauphins, peſans dix huit marcs, deux onces d'argent.

13. Une autre buye faicte à pans, à une grant ance tenue par deux hommes ſauvaiges; le ſouaige, couvercle & garniture dorez, poiſans avecque les eſmaus qui ſont dedanz, trente huict marcs, cinq onces, argent.

14. Une cuvecte à mettre refraiſchir le vin, à deux grans ances tenues par hommes & femmes ſauvaiges, & à lyons par le deſoubz, les bors & cercles du melieu & garnitures dorez non peſée; dont a eſtés perdu ung des petiz lyons en la chambre de Monſeigneur de Bourbon, ainſi que a confeſſé Robert de Dezeſt & a relaté

le dict de Dezeſt & maiſtre Pierre Aude qui à la livraiſon qui fut faicte de la dicte cuvecte ſelon l'inventoire que par cidevant a eſté baillé au dict de Dezeſt, doit peſer cent ſeize marcs d'argent.

15. Une corbaille faicte & faſſon de pennier, à deux grans ances tenues par hommes & femmes ſauvaiges & par lyons; & par les deſzoubz les bors & garnitures dorez, la quelle corbaille a eſté faicte par Jehan Gallant orfevre demourant à Tours, par le commandement de Jehan François general des finances de Bretaigne, qui en fiſt faire la dicte livraiſon à Amboiſe; & peze ſix vingtz unze mars, ſix onces d'argent.

16. Deux dragouers blanc camoiſez, le pié faict à ſoulail & à nuées, & le bacin & pommeau ſemblablement toutes les garnitures dorées & le champ camoiſé, peſans enſemble douze marcs, ſix onces d'argent.

17. Un grant dragouer d'argent doré, à troys pieces au melieu & par les bors, eſmaillé à grans eſmaulx d'or, le tout faict à godrons; & aux bors du bacin a unze coquilles & au deſſoubz du pié les armes de Laval : peſant trente ung marc, une once d'argent.

18. Troiz dozaines de cuillieres peſantes enſemble ſix marcs, ſix onces, quatre gros d'argent.

19. Deux barriz d'argent blanc armoyez aux armes du Roy, le ſouaige de deux liſars qui tiennent les cheſnes, & le reliaige des cercles dorez, peſans enſemblement avecques leurs chaynes, cinquante ung marcs, troys onces d'argent.

20. Six taſſes dont l'une eſt couverte, ouquel couvercle a un ſoleil, & au fons de chacune deſdictes taſſes a auſſi un ſoleil doré & le camp camoiſé; peſentes

enſemble trente-quatre marcs, deux onces d'argent, & ne ſe ſont trouvées peſer, à la reception qu'en a faict le dict Gilles Thomas, que trente-quatre marcs d'argent.

21. Deux bacins plains verez au fond, armoyez aux armes du Roy, en l'un des quieulx a ung biberon pour donner à laver, peſans enſemble vingt marcs, trois onces d'argent.

21ª, 22, 23, 24. . . . . .

25. Deux grans bacins à laver, martelez, à l'un des quieulx a ung biberon, & les borz & les fonz verez, pretz à meſtre eſmaux, peſans enſemble quinze marcs, troys onces, deux gros argent.

26, 27, 28. Chandeliers d'egliſe & de ſalle.

29. Ung drageouer d'argent doré, la couppe de criſtal, & au meleu d'icelle a ung grant eſmail eſcript, & en icelluy eſmail a pluſieurs perſonnaiges, arbres & beſtes, la couverture auſſi dorée à pluſieurs eſmaulx, le champ camoiſé, le pié & le baſton de meſmes, le pommeau d'iceluy faict à maczonnerie & perſonnaiges, le tout d'argent doré & le pié à jour, peſant unze marcs, deux onces argent.

30. Ung baril de jaſpe, garny d'argent doré, tout rompu, ou quel y a de petiz rubiz & perles de petite valeur, peſant enſemble cinq marcs, ſept onces argent, & à la reception ne s'eſt trouvé peſer que quatre marcs, ſept onces argent; & fault l'un des fons de jaſpe au dict barril.

31. Une eſcaille de perle dont l'un des boutz eſt garny d'argent doré, & y a une teſte de luyſart, avecque l'eſtui non peſée.

32. Une falliere d'eſcaille de perles en laquelle y

a un petit falleron de jaſpe, garnie d'or, ou il y a pluſieurs perles & rubiz au pié, peſante ſix onces, deux gros d'argent. (16 janvier 1490.)

VAISSELLE DE VERMEIL.

A receu le Treſorier de l'eſpargne Gilles Thomas le xviij^e^ jour de may mil IIII^c^ IIII^xx^ XIX, par les mains de Meſſ. Jehan Françoys, general de Bretaigne, les pieces & eſpeces de vaiſſelle vermeille dorée donnée à la Royne par Meſſieurs de la ville de Nantes, à ſon entrée qu'elle fiſt en la dicte ville, le jour de janvier mil IIII^c^ IIII^xx^ & XVII, comme s'enſuit, ſavoir :

Six taſſes toutes plaines, à ſouaige & vermeille dorées, armoyées au fonz aux armes de la dicte dame, my parties à une cordeliere à l'entour, garnies de couvercle à ung anelet, peſant enſemble vingt ſix marcs, quatre gros d'argent; & ſont garnies d'eſtuy.

Deux flacons plains, vermoilz, dorez, armoyez comme les dites taſſes, garnies de cheſnetes, peſans vingt marcs, cinq onces, cinq gros; & ſont garniz d'eſtuy.

Deux grans potz vermoilz dorez plains, armoyez aus dictes armes ſur le couvercle, peſant vingt ſept marcs, une once, ſix gros; & ſont garniz d'eſtuy.

Une eſguiere toute plaine vermeille, dorée, armoyée, peſante cinq marcs; & eſt garnie d'eſtuy.

Deux grans bacins plains, vermoilz, dorez, armoyez au fons, comme la dicte vexelle deſſus dicte, peſant enſemble XXI marcs, III onces. Ceſtes deux parties

accollées peſant XXVI^m III onces, III gros d'argent. (*Ms.*, *F°* 97, *R°*.)

PREMIEREMENT LA VAISSELLE FAICTE FAR ARNOUL DE VIVIERS, ORFEVRE DE LA ROYNE.

Inventoire de la vaiſſelle d'or qui a eſté baillée & miſe entre les mains de Jehan de Paris, varlet de chambre du Roy & de la Royne, par l'ordonnance des dits Seigneur & Dame; la quelle a eſté peſée ès preſence de Meſſeigneurs les viſchancelier de Bretaigne eveſque de Nantes, les generaux d'oultre Seine, de Languedoc & de Bretaigne, & de nous contrerolleurs cy deſſoubz ſignez; la quelle a eſté miſe & eſt de preſent ou cabinet du dit ſeigneur, ou chaſteau de Bloys.

1. Ung grant pot d'or à grans hances, en façon de cordellieres, armoyé aux armes du Roy & de la Royne, peſant cinquante marcs, deux onces & demy.

2. Ung autre pot de ſemblable façon, peſant quarante huit marcs, ung gros d'or.

3. Ung flaſcon armoyé aux dictes armes, peſant vingt cinq marcs, quatre onces, ſept gros.

4. Ung autre flaſcon de ſemblable façon, peſant vingt ſix marcs, ſept gros.

5. Ung grant drageoir en deux pieces, ſavoir le pied & le baſſin, peſant enſemble trente ſept marcs, ung gros.

6. Une eſguiere couverte, armoyée comme deſſus, peſant quinze marcs, ſept onces.

7. Une petite nef couverte, peſante neuf marcs, trois onces, ſix gros.

8. Six grandes taſſes & ung couvercle d'or ſervant à icelles, peſant enſemble ſoixante trois marcs, cinq onces & demy.

Somme toute de la vaiſſelle faicte par le dict Arnoul de Viviers : deux cens ſoixante quinze marcs, ſix gros.

AUTRE VAISSELLE FAICTE PAR HENRY, ORFEVRE DU ROY.

1. Ung grand pot d'or ſemblable aux precedens, peſant cinquante trois marcs, une once.

2. Ung autre grant (pot) ſemblable, peſant cinquante trois marcs, cinq onces.

3. Ung flaſcon, aux armes deſſus dictes, peſant vingt cinq marcs, une once, cinq gros.

4. Ung autre flaſcon d'or ſemblable façon, peſant vingt cinq marcs, une once, deux gros.

5. Un bacin d'eſſay, armoyé comme deſſus, peſant dix huit marcs, une once, un gros.

6. Ung autre bacin à laver, de pareille façon, peſant dix ſept marcs, quatre onces, deux gros.

7. Une eſguiere couverte, peſante quatorze marcs, deux onces, deux gros.

8. Six grandes taſſes de ſemblable façon, aux armes deſſus dictes, peſantes enſemble cinquante ſix marcs, une once, ſix gros.

9. Une grande bue d'or, couverte, à hances de cordelieres & une grande boucle au millieu, peſante cinquante quatre marcs, une once, ſix gros.

Somme de la vaiſſelle de Henry, III^{c} XVII onces & demy.

Plus a receu le dict Henry une grant nef d'or, la quelle fut donnée à la Royne à la ſeconde entrée de Paris, peſante cinquante neuf marcs, deux onces.

Somme toutalle du prix de la vaiſſelle d'or cy deſſus ſpeciffiée & declairée, VI^c LII marcs, VI onces, VI gros.

Plus a receu une petite navire d'or & d'argent, garnye de pluſieurs eſcuſſons, aux armes du Roy & de la Royne, que la dicte dame a faict prendre pour mectre les unze mil vierges.

Je Jehan de Paris, paincttre & varlet de chambre du Roy & de la Royne, confeſſe avoir eu & receu de maiſtre Raoul Hurault, treſorier general des finances de la dicte dame, les pieces de vaiſſelle d'or cy deſſus ſpeciffiées & declairées, peſantes enſemble ſix cens cinquante deux marcs, ſix onces, ſix gros, enſemble le petit navire, les quelles pieces la dicte dame m'a fait bailler & mettre en mes mains, en teſmoing de ce j'ay ſigné ce preſent inventoire de mon ſeing manuel cy mis, le tiers jour de juing, l'an mil cinq cens & cinq. Ainſi ſigné : Jehan de Paris.

. . . . . .

La vaiſſelle d'or cy deſſus contenue en l'inventoire a eſté depuis baillée, par ordonnance de la Royne, à Jehan Nepveu treſorier de l'eſpargne, dont il a baillé ſon recepiſſe au dit Jehan de Paris. A Blois le ... jour de mars mil cinq cens & cinq.

AUTRE VAISSELLE D'OR BAILLEE AU DIT JEHAN NEPVEU DES LE SIXIEME JOUR D'OCTOBRE MIL CINQ CENS ET CINQ, NON COMPRINSE OU DIT INVENTOIRE.

Deux douzenes de platz d'or, peſant enſemble VI^{xx} marcs, IIII onces, VI gros demi.

Deux douzenes d'eſcuelles d'or, peſant enſemble IIII^{xx} V marcs, II gros demi.

Quatre tranchoirs d'or, dont en y a deux ronds & deux carrés, peſans enſemble X marcs, III onces, VII gros.

Somme des ditz plats, eſcuelles, eſſays & tranchoirs : deux cens vingt troys marcs, deux onces, ſix gros.

AUTRE VAISSELLE D'OR BAILLEE PAR HENRY DOZEN ORFEVRE DU ROY AU DIT JEHAN NEPVEU, PRESENT MONSEIGNEUR LE GENERAL HURAULT ET MOI PIERRE SIGNAC CONTREROLLEUR, A BLOYS LE SIXIESME JOUR DE MAY, MIL CINQ CENS ET SIX.

Quatre chandeliers à mettre flambeaux, dont l'un poiſe XVII marcs, VI onces, III gros demy.

Ung autre chandelier peſant XVIII marcs, III onces, I gros.

Ung autre chandelier peſant XVIII marcs, II onces, VI gros & demy.

Le quatrieſme chandelier poiſe XVIII marcs, I once, I gros.

Somme des ditz quatre chandeliers LXXII marcs, V onces, IIII gros.

Somme toute de la vaiſſelle d'or, neuf cens quarante huit marcs, ſept onces. Et en ce n'eſt comprins la petite nef qui eſt d'or & d'argent.

LA TENEUR DU RECEPISSE FAIT PAR JEHAN NEPVEU TRESORIER DE L'ESPARGNE.

J'ay receu le contenu de ce preſent inventoire es preſences de monſeigneur le general Hurault & maiſtre Pierre Signac, contrerolleur de la Royne, & maiſtre Raoul Hurault treſorier de la dicte dame, dont j'ay baillé autre recepiſſé à Jehan de Paris du premier inventoire, cy devant eſcript; faict à Bloys, le ſeptieſme jour de may, l'an mil cinq cens & ſix. Ainſi ſigné : Nepveu.

Nota : Le dit recepiſſé rendu au dit Nepveu parce que toute la dite vaiſſelle, & ſcellé cy après, a eſté remis au cabinet du Roy, en ſon chaſteau de Bloys.

Le quatorzieſme jour de fevrier mil cinq cens & ſept, la vaiſſelle d'or contenue en ce memoire, a eſté baillée à la Royne par Mons. le general Hurault.

Et premierement : ſix eſcuelles d'or peſantes vingt marcs, deux onces, ſept gros.

Plus ſept autres eſcuelles d'or, peſantes vingt marcs, troys onces, ung gros.

Six platz d'or, peſans vingt neuf marcs, ſix onces, ſept gros.

Six autres platz d'or, peſans vingt neuf marcs, cinq onces, quatre gros.

Somme : cent marcs, deux onces, ſept gros.

Les ſept mil eſcuz ſoleil baillez à l'orfevre ne poi-

ſent que quatre vingts dix huits marcs, quatre onces, ſix gros.

Reſte au dit orfevre vingt marcs, cinq onces, cinq gros, vallans cent quatorze eſcuz & demy.

Plus la façon ce qu'il plaira.

Deſquels ſept mil eſcuz la Royne en a baillé cinq mil eſcuz ſoleil qu'elle avait euz de l'octroy de Milan.

Somme totalle de la dicte vaiſſelle mil quarante neuf marcs, une once, ſept gros. (*Ms. F°* 213 *à* 221. — *Ms. de la Bibl. Impér., Blancs-Manteaux, n°* 49.)

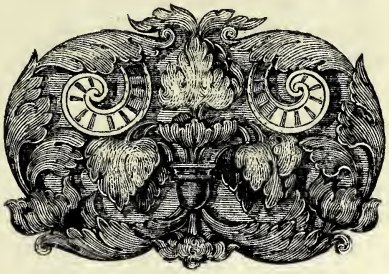

APPENDICE II.

(Suite.)

EXTRAITS

DES COMPTES DE DEPENSE ET DES INVENTAIRES.

§ IV.

1. CHAPELLES ET OBJETS CONSACRES AU CULTE : RELIQUAIRES, TABLEAUX EN RELIEF D'OR, D'ARGENT, DE CUIVRE, D'IVOIRE.

2. PEINTURES, LIVRES MANUSCRITS OU IMPRIMES; PEINTRES, SCRIBES ET ENLUMINEURS; SAVANTS, LITTERATEURS, MUSICIENS, CHANTEURS, BATELEURS.

JUDEE. S.C.

I.

CHAPELLES ET OBJETS CONSACRES AU CULTE : RELIQUAIRES, TABLEAUX EN RELIEF D'OR, D'ARGENT, DE CUIVRE, D'IVOIRE.

1. A *Symonnet Barbedor*, marchant geoalier, demourant à Paris, la ſomme de dix ſept livres, dix ſolz tournoys, pour troys petiz tableaux d'or eſmaillez de deux coſtez, peſanz enſemble cinq eſcuz, par luy livrez ès mains de lad. dame, & à elle venduz dix eſcuz pour or & façon d'iceulx, &c..... — Nov. 1492. (*Argenter. de la Reine. Arch. Imp.*, *K. K.* 83, F° 124, *V°*.)

2. A *Guillemin Charruau*, la ſomme de dix ſept livres, dix ſolz tournoys, pour ung petit tableau fait ès dernieres années ouquel y a une noſtre Dame de ka-

maïeul, & au fons de derriere ung Saint-Nicolas, taillé & eſmaillé, peſant le tout demi once, quatorze grains, par luy livré ès mains de ladicte dame & venduz dix eſcuz d'or. Pour cecy, ladicte ſomme de XVII livres, X ſolz tournoys. (*Idem*, *F*. 144, *R*°.)

3. A *Robin Porchier*, pour avoir aſſis un couveſcle au benoiſtier de ladicte chapelle de ladicte dame, la ſomme de ſoixante ſix ſolz, ſix deniers tournoys de l'argent deſſus dict, peſant ſept onces, demy gros ; & pour avoir doré partie dudict benoiſtier, où il a mis ung ducat d'or de poix, vallant trente ſept ſolz, ſix deniers tournoys, & icelle rebruny. Pour ce icy, ladicte ſomme de LXVI ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem*, *Reg. K. K.* 84, *F*° 51, *R*°.)

4. A lui (*Robin Porchier*), la ſomme de ſoixante dix ſolz tournois, pour avoir ſemblablement aſſiz deſſus le couverſcle de la boecte à mectre le pain à chanter, ung rond d'argent peſant troys onces, ſix groz & demy prins de l'argent deſſuſdict, & en icellui faire graver & eſmailler une noſtre Dame de Pitié, avecques parties des armes de la Paſſion Notre Seigneur, pour ſervir de paix en ladicte chappelle. Pour ce icy, ladicte ſomme de LXX ſolz tournoys. (*Idem*, *F*° 51, *V*°.)

5. A *Robin*, la ſomme de XLVIII^{s} XI^{d} t. pour la façon & dorure d'une platine à faczon de demye lozange, par luy faicte de l'argent deſſus dit, peſans ſix marcs, ſix gros & demye, pour ſervir en la chappelle de lad. dame pour luy preſenter ſon pain benoiſt, & pour ung gros d'or fin par luy mis & employé à dorer la dicte platine. (*Idem*.)

6. A lui, pareillement la ſomme de cinquante ſept ſolz, ſept deniers tournoys, à luy ordonnée pour avoir fait de l'argent deſſuſdict une pomme ronde dorée, peſant deux onces, cinq gros, où il y a mis daventaige, & oultre le reſte dudit argent, deux groz & demy vallent neuf ſolz, ung denier maille tournoys, & ung ducat d'or de poix vallent XXXVIII ſolz, VI deniers tournoys, par luy employée à dorer ladicte pomme qu'il a livrée & miſe ès mains de maiſtre *Pierre Blanchet*, aumoſnier, pour l'offrande de ladicte dame le jour & feſte des Roys derrenierement. Pour ce, pour l'argent, or, dorrure & faczon, ladicte ſomme de LVII ſolz, VII deniers tournoys. (*Idem*, *F°* 49, *R°*.)

7. Aud. *Jehan Georget*, pour ung quartier de veloux cramoiſy, acheté de lui le 1^er^ jour de fevrier & livré à *Guillaume Bailly*, ſommeiller de la chappelle de lad. dame, pour couvrir la poignée du cierge beneiſt d'icelle dame le jour de la N. D. Chandeleur; au feur de XV l. XV s. t. l'aulne, vault la ſomme de LXXVIII^s^ IX^d^ t. (*Idem*, *Fragm. de* 1492.)

8. Andre (saint). Reliquaire. Ung petit coffre couvert de ſatin bleu, la garniture & la claveure d'argent, ou quel a de la barbe M. ſaint André, & pluſieurs autres reliques. (8 mai 1697.)

9. Anges sculptes. Reliquaire. Ung ange d'argent doré, avecques ſes ailles, tenant en ſes mains un reliquaire enchaſſé en ung criſtal, peſant troys marcs, ſix gros.

Ung autre ange d'argent doré, avecques ſes ailles, tenant en ſes mains ung autre reliquaire aux deux

boutz, ou quel ſont les armes de Bretagne ; peſant quatre marcs. (17 ſeptembre 1498.)

10. Annonciation. Reliquaire. Ung Reliquaire d'argent doré, ou quel une Annunciacion, ſaint Jean-Baptiſte, & ſaincte Katerines ; peſant deux marcs, deux onces. (17 ſeptembre 1498.)

11. Apotres (les). Sculpture. Un calice d'argent doré, ou pied du quel a huit eſmaux des *Apouſtres ;* & au-deſſus du dict pié huit autres ymaiges, & ou pommeau huit autres eſmaux à ymaiges, dedans leſqueulx a ung grous pommeau ouvré au milieu, dont ſort un ſoleil doré. Le dict calice camoiée de blanc par dehors, & le dedans doré, en la platine du quel a cinq autres apouſtres environnés d'un plumetis ; le tout peſant avecques la dicte platine, quatre marcs, ſix onces, ſept gros. (16 ſeptembre 1498.)

12. Bernard (saint). Reliquaire. Une petite boueſte de boys, en la quelle y a de la robbe ſaint Bernard, & autres reliques. (8 mai 1507.)

13. Blaise (saint). Reliquaire. Une petite boueſte carrée, de boys paint, en la quelle y a des relicques tant de ſaint Blayſe, d'une coſte des Ingnoſſcens, & pluſieurs autres relicques. (8 mai 1507.)

14. Bonaventure (saint). Reliquaire. Ung grand reliquaire d'argent dore, où il y a des reliques de ſainct Bonadventure ; ſur lequel reliquaire y a ung ront de veirre pour repouſer *corpus Domini* & au deſſus y a ung crucefix, & ou milieu ſont les armes de la Royne. Et a eſté fait par *Arnoul orfevre*, & livré à la dicte dame. (17 ſeptembre 1498.)

15. Ung reliquaire d'argent doré, ou quel ſont les mandibules de ſaint Bonadventure, ou ſoubaſſement du quel ſont les armes du Roy ; peſant ſix marcs, ſix onces. (8 mars 1507.)

16. Catherine (sainte). Reliquaire. Ung relliquaire d'argent doré, ou quel a une ſaincte Katerine, & deux pilliers du dict argent doré des deux couſtez, ſur le haut du quel a ung criſtal, ou quel a ung relliquaire à quatre petiz pavillons ; peſant le tout enſemble ung marc, une once, deux gros. (17 ſeptembre 1498.)

17. Chandelliers d'egliſe. Deux chandeliers pour ſervir à l'egliſe, le pié, pommeau & bois dorez; peſant enſemble ſept marcs, quatre onces argent.

Deux autres chandeliers de chappelle ſemez de fleurs de liz dorez & rapportez, les pommes & garnitures auſſi dorez; peſans enſemble douze marcs, une once, quatre gros argent. (16 janvier 1498.)

18. Coffret. Reliquaire. Ung coffre d'ivoire taillé à perſonnaiges tout autour & ſur le couvercle, dont les garnitures & charnieres ſont d'argent doré, doublé de velours noir dedans, ou quel a une coëffe de velloux vert brodée à l'environ, dedans lequel a pluſieurs reliques non eſcriptes, avecques une petite croix de boys en la quelle a pluſieurs reliques couvertes de verres; peſant ainſi qu'il eſt huit marcs. (8 mai 1507.)

19. Croix (fragmens de la vraie). Ung grant anneau d'or pour ſervir au pontificat d'un eveſque, au quel a deux ballaiz, deux petites poinctes de dyamant à deux filletz, retors à l'entour du dict anneau,

en la teſte du quel *a de la Vraye Croix;* le tout peſant une once, deux gros d'or. (18 mai 1507.)

20. Croix-reliquaire. Ung reliquaire faict en croix ronde, auquel a pluſieurs relicques enchaſſées, non eſcriptes; & ou au milieu a ſemblablement pluſieurs reliques, le tout fermant à petiz couppletz d'argent doré; ſur les quels a pluſieurs pierres & ou millieu une toupaſſe; peſant le tout deux marcs. (8 mai 1507.)

21. Crosse. Une croſſe d'argent doré, taillée & eſmaillée en quatre pieces, faicte aux armes du Roy, le pommeau de maczonnerie, richement faicte, & les apouſtres à l'entour; peſante vingt-cinq marcs, trois onces, argent doré. (16 janvier 1498.)

22. Crucifiement. Sculpture. Une croix d'argent faicte à eſtocz, en laquelle eſt Notre Seigneur en la croix, Noſtre Dame & ſaint Jehan des deux coſtés, ſur les bras de la quelle a deux petiz angeloz; le tout aſſis ſur une terrace d'argent doré, eſmaillée de vert & viollet, eſtant icelle terrace ſur un ſoubaſſement porté par quatre autres petitz angelotz; le tout d'argent doré, peſent vingt quatre mars, troys onces & demye. (16 ſeptembre 1498.)

23. Crucifiement. Ung tableau d'or ou quel a ung crucifiement & XII autres hiſtoires au deſſous, le tout de nacle de perle, enfermé en ung tabernacle de boys. (18 ſeptembre 1498.)

Ung grand tableau d'argent doré, au quel y a un Dieu le Pere, ung crucifiement, une annunciation, & pluſieurs autres ymaiges, & en iceluy ſont enchaſſez

XXIIII rubiz & dix perles; le dit tableau garny d'un eſtuy neuf, couvert de cuir noir, poyſent le dit tableau quarente-cinq marcs, cinq onces, quatre gros. (17 février 1499.)

Dans un inventaire du 8 mai 1507 on trouve :

Ung tableau d'argent fermant à clef de la Nativité Noſtre Seigneur, à pluſieurs ymages *de la façon de Venize*, ou quel y a ung crucifiement, Noſtre Dame & ſaint Jehan *en boce;* au quel tableau a XXIIII rubiz & neuf perles, & au deſſus Dieu le Pere.

Ce même tableau eſt décrit dans l'inventaire daté du 17 ſeptembre 1498; ſeulement après ces mots *Dieu le Pere* ſont ajoutés les ſuivants : & au bout du haut du dit tableau eſt Noſtre Seigneur en la maniere qu'il ſortiſt du tombeau, réſervé qu'il ne tient pas de croix.

Une petite caſſe en laquelle y a dedans un crucifiement à petiz perſonnaiges de boys, & une forme de cité de Jheruſalem. (17 février 1499.)

Ung calice d'argent doré, en la plataine du quel a ung crucifix d'eſmail, le pommeau goderonné, à huit eſmauz d'azur; en chacun ſon eſtoille aveſques ſa plataine, & ou milieu de la quelle eſt rapporté Noſtre Seigneur à ung eſmail; & ſon eſtuy de cuyr rouge, doublé de vert, avecques une clochete d'argent; peſant le tout enſemble, quatre marcs, ſept onces, ung gros. (8 mai 1507.)

24. Evangelistes (tableau des). Ung tableau d'argent doré, ou quel a de chacun couſté les quatre evangeliſtes, fermant le dit tableau en faczon d'ung livre, au dedans du quel a pluſieurs reliques enchaſ-

fées qui ſont eſcriptes auprès de chacune d'icelles ; peſant unze marcs, cinq onces. (17 ſeptembre 1498.)

Une petite croix d'argent doré à meƈtre ſur l'autel, en la quelle a ung crucifix & quatre evangeliſtes taillés ; peſantes troys marcs, deux onces. (8 mai 1507.)

25. Honorat (saint). Reliquaire. Quatre petites planchettes de ſappin, eſquelles y a enveloppé des relicques de monſeigneur ſaint Honorat. (8 mai 1507.)

26. Hubert (saint). Sept pains de ſaint Hubert enveloppez en du papier. (8 mai 1507.)

27. Innocents (les saints-). Reliquaire. Une layeƈte de boys, couverts de taiffetas changeant, où y a pluſieurs relicques non eſcriptes, une boueſte de de criſtal, auſſi quatre teſtes des Innocents. (8 mai 1507.)

28. Les trois maries. Reliquaire. Ung petit coffret de leton doré, ou quel y a des relicques de Marie Jacob & de Marie Solomé. Deux boutons qui ont eſté trouvez dans le cercueil de la Magdalene & un paquet ou il y a : *Noli me Tangere*, & des cheveux de la Magdalene. (8 mai 1508.)

29. Jesse (arbre de). Ung tableau de boys, dedans le quel y a ung arbre de Jeſſé, en faſſon de cameyaulz. (25 mai 1502.)

30. Jesus-Christ. Reliquaire. Ung petit coffret garny de leton, ou quel a de la coulonne Noſtre Seigneur, de ſainte Eliſabeth, du Sepulcre Notre-Dame, de ſaint Euſtache, & autres reliques. (8 mai 1507.)

31. Lions (croix a). Une grand croix de criſtal, avecques le pié aſſiz ſur cinq lyons, armoiez aux armes

de Bretaigne, le tout d'argent doré, pesant ensemble quatorze marcs, deux onces; & n'y a point de thuau pour porter la dicte croix. (8 mai 1507.)

32. Madelaine (sainte). Reliquaire. Une boueste de boys ronde, en laquelle y a *de pulvere carnis beate Mariæ Magdalenæ*. (8 mai 1307.)

33. Marguerite (sainte). Reliquaire. Ung petit coffre paint & doré, faict à ymaiges, ou quel a deux tourelles de cristal, enchassées en argent doré, emaillé de bleu, couvertes en faczon de pavillons, environnées de creneaux, esquelles a des reliques non escriptes; pesant ensemble ung marc, six onces, cinq gros. (Lesdictes reliques sont de saincte Marguerite.) (17 septembre 1498.)

34. Marthe (sainte). Reliquaire. Ung ange d'argent, tenant entre ses mains les mandibulles de madame saincte Marthe, lequel a esté donné à la Royne, & icelluy baillé en garde à *Jehan Lefeuvre*, tappicier. (17 septembre 1498.)

35. Martyrs (les dix mille). Ung offement des dix mille martirs, & ung autre qui n'a point d'escript. (8 mai 1508.)

36. Mitre. Une mittre semée de perles, garnie d'argent doré tout autour, & au sest fete à feuillage; en laquelle a plusieurs pierres comme amatistez saphirz, grenez, & plusieurs esmaux de plicque; & semblablement les pendans garniz, pesans quinze marcs, troys onces, deux gros argent.

Nota : Ladicte mictre a esté veue le xj^{e} jour de fevrier mil V^{c} & six en la presence de Monsieur l'abbé de la Roc, & Monseigneur le Tresorier. Et y failloit plu-

ſieurs pieces garnies de pierres & ſept vingt groſſes perles de compte, & bien pour once & demye de ſemance deſrompue; & ſera refaite. (16 janvier 1498.)

37. Paladin (saint). Une piece de boys de canne, où y a deux petites bureƈtes vuydes, enveloppées en du pappier, ou quel y a une proſe de mons. ſaint Paladin. (8 mai 1507.)

38. Passion (mystere de la). Un tableau d'une pierre eſtrange enchaſſé en ung tableau de bois, ledict tableau enchaſſé d'argent doré, faiƈt à lozanges & roſes, ou quel tableau eſt le miſtaire de la Paſſion, & dixhuit hiſtoires taillées en demie boſſe; & une boucle touraye d'argent doré; le tout peſant dix marcs, cinq onces & demye. (18 ſeptembre 1498.)

Un bacin d'argent doré pour ſervir à l'egliſe, faiƈt à eſmaux dedans & dehors, ou quel eſt contenue le miſtaire de la Paſſion de Noſtre Seigneur, avec les choppines de meſmes à mettre vin & eaue; peſant enſemble quatre marcs, ſept onces, deux gros d'argent. (16 janvier 1498.)

39. Paul (saint). Reliquaire. Un relliquaire de ſainƈt Paoul, d'argent doré, ou quel a des reliques ſur ung pillier faiƈt à feuillages, le tout peſant ung marc, cinq gros. (17 ſeptembre 1498.)

40. Rose (saincte). Reliquaire. Une boiƈte ronde paincte, en laquelle a pluſieurs reliques envelopées en papier, avecques une ſainƈture de ſainƈte Roſe, & ſur le couvercle d'ycelle a ung Y. (17 ſeptembre 1498.)

41. Sebastien (saint). Reliquaire. Ung reliquaire d'argent doré, aſſis ſur ung pié plat, ou quel

a ung doublet de coulleur de balay, ung criſtal ront ou quel a pluſieurs reliques, & au hault une petite croix avecques ung ſaint Sebaſtien & une Magdelaine, o deux boutz, peſant ung marc, troys onces, cinq gros & demy. (17 ſeptembre 1498.)

Une petite boueſte de broderie couverte de perles, en laquelle y a de l'os du bras de monſeigneur ſaint Sebaſtien & relicque de ſaint Jheroſme & autres. (8 mai 1507.)

42. Veronique (tableau de la). Ung tableau ou quel a une Veronique d'ambre, enchâſſée en argent doré, avecques une chaynete, une pomme gauderonnée & ung crochet attachez audit tableau; & y a huit rubiz à XXII petites perles, peſant un marc, une once, ſix gros. (17 ſeptembre 1498.)

43. Vierge (tableau de la). Ung tableau d'argent doré ou quel a une Noſtre Dame tenant ſon enffent, couverte d'ung tabernacle auſſi d'argent doré, aſſis ſur un ſubaſſement tenant à quatre lyons, ou quel ſubaſſemment a des relliques enchaſſées ſoubz ung petit criſtal ou verre, peſant enſemble ung marc, deux onces, trois gros. (17 ſeptembre 1498.)

44. Vierge (la). Sculpture. Une paix faicte de eſcaille de perles, enchaſſée en argent doré, où il y a ſix perles & pluſieurs autres pierres doublez, un crucifix au milieu, Noſtre Dame, ſaint Jehan & les deux Maries. (18 ſeptembre 1498.)

Ung tableau faict en faſſon de livre, ou quel a une Noſtre Dame tenant ſon enffent & les troys roys au devant; & doze rondeaux, en chacun des queulx a une

ymaige paint & environné de fleurs de liz à ung crochet & une chayne ataché, le tout peſant enſemble huit marc & demy. (18 ſeptembre 1498.)

Ung autre grant tableau ou quel a une Noſtre Dame de albaſtre paint & doré par les boutz; & au deſſoubz ſont les armes d'Arragon. (*Idem.*)

Ung tableau faict de ambre de ſenteurs, ou quel y a ung ymaige Noſtre Dame tenant ſon enffent. (17 février 1499.)

Ung grant tableau couvert de veloux vert, ou quel y a toute la lignée Noſtre Dame à perſonnaiges, à la façon de Veniſe. (25 mai 1502.)

45. Chapelle (ornements et garniture de). Le vj^e^ jour de novembre, l'an mil cinq cens, a eſté baillé au dict *Gilles Thomas*, treſorier de l'eſpargne, par les mains de *Jehan Lefevre*, les eſpeces de vaiſſelle d'argent doré pour ſervir à une chappelle cy après déclairées, leſquelles ledict *Lefevre* avoit receues par les mains de maiſtre *Jehan Picart* qui les avoit prinſes en la maiſon du general *Jacques de Beaune*, pour les porter à la Royne, le v^e^ jour d'octobre oudit an mil cinq cens, comme eſt apparu par le recepiſſé dudit *Lefevre*.

Premierement ung benoiſtier d'egliſe, avec le goupillon, une clochette, une boete à mettre le pain à chanter.

Une couvercle ſervant de paix, deux choppinetes, peſant le tout enſemble quinze marcs, quatre onces.

Deux chandeliers d'egliſe, peſans quatorze marcs, deux onces & demy.

Une croix garnye d'un crucifix, une Noſtre Dame &

un ſainct Jehan, un calice garnye de platine, leſquelz ſont en vermeil doré, peſans enſemble dix marcs, ſept onces.

Et ſont toutes les choſes deſſus dictes ſemées de fleurs de lys dorées.

Une grant ymaige de ſainct Sebaſtien en ung tableau, avec le tabernacle & garniture d'iceluy en bois doré & painct.

46. Chapelles completes. Une chappelle de demy ſatin ſemé d'or, ſur champs vers, faict à feulaiges, doublés de bougran bleu, les orfraiz de drap d'or cramoiſi, fournie de chezuble, diacre, ſoubdiacre, de deux eſtolles, deux fanons, & d'une chappe dont le diadeſme de Noſtre Dame qui eſt ſur le chaperon de derriere, eſt bordé de menues perles.

Item, deux paremens d'autel de meſmes, en l'un des quieulx a ung Crucifiement de broderie, & en l'autre une Annunciation auſſi de broderie.

. . . . . .

Deux paremens d'autel de meſmes, dudit drap d'or cramoiſi, en l'ung deſquieulx y a Noſtre Seigneur en la croix, garny tout autour du diadeſme de menues perles, & de deux ymaiges aux deux coſtez ſçavoir : Noſtre Dame & ſaint Jehan & l'ymaige de la Magdelaine, & en l'autre la Salutation Noſtre Dame & l'ange Gabriel.

. . . . . .

Une autre chappelle de drap d'or cramoiſi doublé de bougran bleu, les orphrais à grans ymaiges, armoyée des armes de Bretagne, fournie de chazuble, diacre, ſouzbdiacre & de chappe.

Une chappelle entiere de veloux bleu, pour livrer en l'eſgliſe Saint-Nicolas de Nantes, avecques ung calice & deux choppines d'argent doré.

Une chappe & chapelle de veloux cramoiſi, laquelle ſera livrée en l'egliſe Sainct-Vincent, avecques ung calice & deux choppines d'argent doré.

Une chappe de veloux cramoiſi figure, pour livrer en l'egliſe de Madame Saincte-Anne près la Roche-Benard, avecques ung calice & deux choppines.

Une chappe de veloux cramoiſi figure, qui ſera livrée en l'eſgliſe de Saint-Saulveur de Redon, avecques ung calice & deux chopines.

Une autre chappe de veloux cramoiſi figure, qui ſera livrée en l'eſgliſe M. Sainct-Yves en baſſe Bretaigne, avecques ung calice & deux choppines.

Une autre chappe de veloux cramoiſi plain, qui ſera livrée en l'eſgliſe de la Conception de Vanes, avec ung calice & deux chopines. (11 janvier 1499.)

Une chazuble, dyacre & ſoubzdyacre garniz de deux eſtolles & trois fanons, avecques un parement d'autel, le tout de veloux bleu ſemé à grans fleurs de liz d'or, pour ſervir au grand autel de la chapelle dudit Amboiſe.

Plus le reſte du veloux ſemé deſdictes fleurs de lis d'or, duquel ont eſté faiz leſdiz ornemens, contenans cinq aulnes & demye pour faire une chappe avecques une petite piece de meſmes en eſcuſſon, où il y a deux fleurs de lys & demye.

Une autre chazuble pareille, avecques ung parement d'autel de meſmes pour ſervir à l'ung des oratoires de ladicte chapelle.

Ung parement d'autel de tappiſſerie fait d'or, de ſoye & de layne, qui fut autreffois fait achapter par le feu roy Charles que Dieu abſoille, de *Spifame* clerc du general *Gaillart*. . . . . .

Plus les gans du pontifical.

Deux petites Veroniques faictes de tapiſſerie d'un pié en coure, avecques ung plat de marbre blanc faict en façon de bacin à laver. (15 décembre 1500.)

Tables d'autel. Une table d'autel de tappicerie faicte à or, ſoye & layne, en laquelle a l'Annonciation, la Nativité des troys roys & la preſentation de Jeſus-Criſt au temple.

Une petite piece de ſemblable tappicerie en laquelle eſt l'ymaige ſainct Sebaſtien.

Ung autre parement d'autel de ſemblable tappicerie auquel y a Iſaias le prophete à l'ung des boutz & Miceas à l'autre, & au milieu eſt Joſeph & Noſtre-Dame tenant ſon enffent.

Ung autre parement d'autel de ſemblable tappicerie ſoye & layne, en l'un des boutz David & l'autre le roy Salomon & la royne Sabba qui luy preſente une couppe ; & ou melleu eſt Noſtre-Dame tenant ſon enffent, & les troys roys qui le viennent adorer.

Une grant table d'autel de ſemblable tappicerie d'or, ſoye & layne, ouquel y a ung crucifix & tout le myſtaire de la Paſſion & pluſieurs autres perſonnaiges, ladicte piece achactée de Lancelot ſon tappicier.

Ung parement de veloux jaulne tout ſimple, qui autreffoiz a ſervy ou petit oratoire du Roy près ſa chambre.

Item, ung ciel de ſatin vert frangé de ſoye jaulne &

rouge, faict par compas ſans doublement, qui ſervoit audict oratoire.

Ung barragan de ſoye qui fut donné au feu roy que Dieu abſolve par monſeigneur le cardinal de Sainct-Malo.

Tous les quieulx ornemens ledict *Jehan Lefevre* a portez pour garder à Nantes, avecques pluſieurs chappes & chazubles, leſquelles il doit faire porter à pluſieurs eſgliſes par le commandement & ordonnance de ladicte dame aux eſgliſes cy après ſpecifiées & dont il doit apporter certiffication. (*Ms. de la Bibl. Impériale, Blancs-Manteaux, n°* 49.)

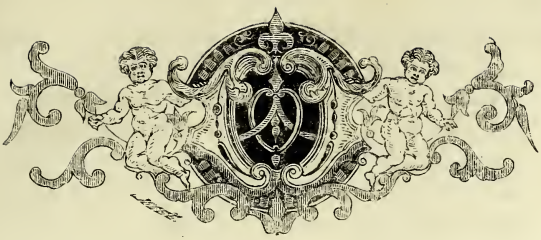

2.

PEINTURES. — LIVRES MANUSCRITS OU IMPRIMES. — PEINTRES. — ENLUMINEURS. — SCRIBES. — SAVANTS. — MUSICIENS. — CHANTEURS. — BATELEURS.

1. Cartes de geographie et mappemonde. Cartes marines & de pays.—Une carte ytalienne paincte ſur toille blanche, de petite valeur.

Huit autres vieilles cartes de pays & les autres marines, dont y en a ſept en parchemin, une en papier.

Une grand mappemonde roullée en parchemin, qui a eſté prinſe ſur l'inventoire faict par les dits *Peguineau & Signac*, à Tours, le xxiiij^{e} jour de juillet, mil IIII^{c} IIII^{xx} & dix neuf, en la maiſon de *Victor Gaudin* argentier, de pluſieurs livres, comme ſera declaré cy après au chapitre des livres, le tout eſtant dans la maiſon de

mon dit ſeigneur le *général de Beaunes*. (25 juillet 1499.)

2. Hercules. Ung tableau de Hercules paincт, les ſourciz & yeulx branlans. (18 ſeptembre 1498.)

3. Saint Jerome. Ung tableau de ſaincт Jeroſme paincт.

Ung autre petit tableau de ſaint Jheroſme. (18 ſeptembre 1498.)

4. Jesus-Christ. Ung tableau de boys de la Nativité Noſtre Seigneur, au quel y a eſcriptz aux couſtez, en lettres d'or : Puer natus est nobis.

Ung autre grant tableau paint, à or bruny, fait à pilliers, dedans le quel eſt contenu la Nativité Noſtre Seigneur; & eſt en faſſon pour ſervir à orgues. (17 février 1499.)

Ung tableau de boys ou quel y a paint la face de Noſtre Seigneur.

Ung grant tableau paint à or, ſur boys, ou quel a ung navire au bout du quel eſt paincт Noſtre Seigneur parlant à ſaint Pierre, où eſt eſcript : *Modice fidei quare dubitaſti*. (17 février 1499.)

Ung patron en toille où Dieu porte la croix, où il y a pluſieurs mandians & aultres perſonnaiges aydant à porter la dicte croix, le quel le feu Roy feiſt aporter d'Angiers. (12 mai 1494.)

Ung viel tableau paint, ou quel a ung crucifix. (18 ſeptembre 1498.)

Ung tableau ferment, paint ſur verre, enchaſſé en boys, contenant le myſtaire de la Paſſion de Noſtre Seigneur. (17 février 1499.)

Ung tableau double ferment à deux fermouers de leton, au quel y a d'un coſté le crucifiement & de

l'autre couſté une Noſtre Dame de Pitié. (28 août 1500.)

5. Vierge (la). Ung tableau fermant en faſſon de livre, paint, où il y a une Noſtre Dame d'un couſté, qui alecte ſon enffent, & de l'autre eſt eſcript *Salve Regina*.

Ung autre tableau paint, où eſt Noſtre Dame tenant ſon enffent, à la mode antique, de coleur noire. (18 ſeptembre 1498.)

Ung tableau de Noſtre Dame tenant ſon enffent entre ſes bras, paint & doré, apporté de Naples. (*Idem*.)

Ung grant tableau de boys, ou quel y a ung ymaige tenant ſon enffent, bien richement paincte; & y a eſcript au couſté du dit tableau, en lettres d'or : *Jheſus Maria*.

Deux petiz tableaux de Noſtre Dame tenant ſon enffant, dont l'ung eſt plus grand l'ung que l'autre. (17 février 1499.)

Une petite Noſtre Dame painte & garnie d'argent doré en ung tableau. (25 mai 1502.)

6. Portraits. Tableaux. — Autres de pluſieurs perſonnaiges tirez au vif, &c.

Ung tableau d'or bruny & de aſeur, ſur boys, ou quel a ung viſaige d'une dame de Naples ayent le chief tout blanc.

Ung autre tableau ſur boys paint, d'une autre femme de Ytalie ayent les cheveux trouſez, & deſſus ung chappellet faict en façon de perles.

Ung autre tableau paint ſur boys, où il y a le viſaige d'une femme; & au deſſus du dit tableau eſt eſcript

Genevra, dont les bors du dit tableau ſont pains d'or bruny.

Ung autre tableau paint ſur boys, d'une femme ytalienne, auſſi paint d'or bruny par les bors, au douz du quel eſt eſcript *Solins*.

Ung autre tableau paint ſur boys, d'une femme de faſſon ytalienne.

Ung autre tableau paint ſur boys, ou quel a une femme damoiſelle habillée à la faſſon de France, à hault atour.

Ung autre tableau paint d'aſeur ſur boys, les bors pains d'or bruny, ou quel a ung viſaige de homme habillé de drap d'or, à la faſſon de Veniſe.

Ung autre petit tableau paint ſur boys, à un viſaige de homme.

Ung autre petit tableau où eſt la Nativité Noſtre Seigneur & les Troys Roys, paint ſur papier collé ſur boys, de petite valeur.

Ung autre tableau peint ſur boys, en faſſon d'un Jacobin tenant ung palme en ſa main.

Deux autres tableaux pains ſur boys, en chacun des quieulx a un viſaige de homme la teſte nue, ayent l'ordre de Toiſon.

Ung autre tableau paint ſur boys, au quel a le viſaige d'un homme à bonnet rouge, à la mode ytalienne.

Ung autre tableau paint ſur boys, ou quel a ung viſaige de homme à ung habillement noir ſur la teſte, au bout du quel tableau eſt eſcript *Johannes Ambroſius*.

Ung autre tableau paint de noir, ſur boys, ou quel a ung viſaige de homme italian.

Ung autre tableau paint ſur boys, d'un jeune enffent ytalien, la teſte nue & perucque jaulne.

Ung autre tableau paint ſur boys, ou quel a ung viſaige de prelat, ayant bonnet rouge & ung ſurpeliz ſur une robbe rouge.

Ung autre tableau paint ſur bois, ou quel a ung viſaige d'un homme ytalien; icelui tableau fait à rozes tout autour & les bors d'or bruny.

Ung autre tableau paint de noir ſur boys; ou quel a ung viſaige de homme à grant perrucque, à bonnet rouge & plume d'aigrete deſſus.

Ung autre tableau paint de noir ſur boys, ou quel a ung viſaige que l'on dit eſtre du ſeigneur *Ludovic*.

Ung autre tableau ſemblable ou quel a le viſage d'ung homme ytalien, au bas du quel eſt ecrit *Philippus Maria*.

Ung tableau paint de noir ſur bois, & d'or bruny par les bors, ou quel a le hault d'ung homme à la faſſon d'Ytalie.

Ung autre tableau paint d'aſeur ſur boys, ou quel a ung viſaige de homme ytalien, & au bas diceluy eſt eſcript *Philippus Maria*, & a le viſage noir.

Ung autre grant tableau paint ſur boys tout doré, ou quel a ung relligieux de Saint Françoys à genouz.

Deux autres tableaux fermans en faſſon d'ung livre, qui ſont pains dedans & dehors, ſervans à aſtrologie & à cognoiſtre le cours de la lune & du temps.

Ung autre grant tableau d'environ quatre piedz en carré richement paint en ſon eſtuy, apporté de Naples. (25 juillet 1499.—*Manuſcrit de la Bibl. Impér.*, *Blancs-Manteaux*, *n°* 49.)

7. A *Jehan Bordichon*, paintre du Roy noſtre ſire, la ſomme de cinquente livres tournoys, que ladicte dame lui a donnée & ordonnée le xx^e^ jour dudict moys de novembre pour convertir & employer en ung habillement, à ce qu'il ſe puiſſe plus honneſtement entretenir, en faveur de pluſieurs hiſtoires qu'il a faictes & enluminées pour ladicte dame; dont de ce n'avoit eu aucune recompenſe. Pour ce, par vertu d'icelui roole, & de ſa quictance cy rendue, ladicte ſomme de L livres tournoys. (*Argenter. de la Reine; Arch. imp., K. K.; Fragm. de* 1492.)

8. A *Jehan de Cormont*, paintre, demourant à Paris, la ſomme de dix livres, dix ſolz tournoys que lad. dame a ordonné luy eſtre baillée, pour la vente d'un grant tableau de deux piez de hault ou environ, ouquel y a ung ymaige de Notre Dame qu'elle a de luy faict peindre, pour ſervir en ſa chapelle. Laquelle ſomme de X^l^ X^s^ t. luy a eſté par cedit treſorier payée, baillée & delivrée comptant, en ſix eſcuz d'or led. xxiiij^e^ jour de juing, par ordonnance & commandement de lad. dame, par vertu du roole cy devant rendu, ſervant cy & par quictance de Cormont cy rendue. — (*An* 1492, *idem*, *K. K.* 83, F^o^ 74, R^o^.)

9. A *Jehan Poyet*, enlumineur & hiſtorieur, demorant audit Tours, la ſomme de ſept vings treize livres, trois ſolz tournoys, à lui ordonnée pour avoir faict èſdictes Heures vingt trois hiſtoires riches, deux cens ſoixante & unze vignetes, & quinze cens versès; par marché faict avec lui par ladicte dame. Laquelle ſomme de VII^xx^ XIII livres, III ſolz, IIII deniers tournoys, lui a eſté payée, baillée & delivrée comptant par ce preſent tre-

ſorier, par vertu deſdictz roole & mandement, dont eſt faicte mencion, ainſi qu'il appert par ſa quictance cy rendue dactée le xxix^e^ jour de aouſt l'an mil CCCC quatre vings & XVII, montant à ſemblable ſomme de VII^xx^ XIII livres, III ſolz, IIII deniers tournoys. Pour ce, icy ladicte ſomme de VII^xx^ XIII livres, III ſolz, IIII deniers tournoys. (*Idem*, *K. K.* 85, *F°* 91. *V°*.)

10. A *Jehan Riveron*, eſcripvain demourant à Tours, la ſomme de quatorze livres tournoys, pour avoir eſcript à la main unes petites Heures que ladicte dame a faict faire à l'uſaige de Romme, & pour avoir fourny de velin. Laquelle ſomme de XIIII livres tournoys lui a eſté baillée, payée & delivrée comptant, par cedict treſorier, par vertu des deſſuſdictz roole & mandement, dont cy deſſus eſt faicte mencion, ainſi qu'il appert par ſa quictance cy rendue dactée le tiers jour de ſeptembre l'an mil CCCC quatre vings & dix ſept, montant à ſemblable ſomme de XIIII livres. Pour ce, icy XIIII livres tournoys. (*Idem*.)

11. A *Guillaume Meſnager*, marchant demourant audit Tours, la ſomme de vingt ſolz tournoys, que deue lui eſtoit pour une petite piece de veloux cramoiſy de lui prinſe & achaptée, & par lui baillée & delivrée pour couvrir leſdictes Heures. Laquelle ſomme de XX ſolz tournoys lui a eſté payée, baillée & delivrée... &c. (*Idem*, *F°* 93, *R°*.)

12. A *Jehan Georget*, pour ung quartier de veloux noir acheté de lui le xviij^e^ jour du dict moys & livré aud. tailleur pour faire une couverte pour couvrir ung des livres de lad. dame, nommé le livre de la Patenoſtre; au feur de 7 l., 10^s^ t., vault net XXXVII^s^,

VI[d] t. (*Argent. de la Reine, Arch. Imp. Fragm. de* 1492.)

13. A Meſſire *Robert Moreau*, pour ſa façon d'avoir le XX[e] jour dud. mois de may relié & couvert tout de neuf d'une aulne de veloux noir ſix parties d'Heures eſcriptes en *moſle*, en papier; & icelles dorées ſur tranche : pour tout enſemble la ſomme de 43 s. t. à luy payés. — 1492. (*An* 1492, *idem.*)

14. A *David d'Iſtaliano*, geometriain, la ſomme de quarente troys livres, quinze ſolz tournois en vingt-cinq eſcuz d'or que ladicte dame lui a fait bailler comptant pour luy ayder à ſoy entretenir à ſon ſervice. Laquelle ſomme..... &c. — Sept. 1498. (*Reg. de Nantes*, F° 30. R°.)

15. A *Pregent Jagu*, chantre de ladicte dame, la ſomme de cent livres tournois à lui auſſi ordonnée par ladicte dame pour ſes gaiges & entretenement en ſon ſervice durant ceſte dicte preſente année. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 27, V°.)

16. A Meſſire *Jehan, ſeigneur de Grigneaulx* & premier maiſtre d'oſtel de ladicte dame, la ſomme de dix livres, dix ſolz tournoys, qui ſemblablement ordonnée luy a eſté par icelle dame, pour le rambourſer de pareille ſomme qu'il avoit, du commandement d'icelle dame, baillée aux meneſtrels de la royne de Cecille, qu'elle leur avoit donné pour leur vin d'avoir joué devant elle, & laquelle ſomme de X l. X[s] a eſté payée, baillée & delivrée en ſix eſcuz d'or, par ce preſent treſorier audit ſeigneur de *Grigneaulx*, &c., &c. — An 1493. (*Argenter. de la Reine; Arch. Imp. K. K.* 83, F° 40.)

17. A *Pregent Jagu* & *Yvon Lebrun*, chantres de la-

dicte dame; la ſomme de ſoixante dix ſolz tournoys, qui ſemblablement ordonnée leur a eſté par icelle dame pour leurs eſtrennes dudit premier jour de l'an; laquelle ſomme de ſoixante dix ſolz tournoys a eſté payée, baillée & delivrée comptant par ce preſent treſorier en deux eſcuz d'or aux diz... &c. — Année 1498. (*Idem*, F° 41, V°.)

18. A *Pierre Yvon*, *Jehannet du Boys* & *Jacques Loriguiere*, joueurs d'inſtruments de la Reyne, la ſomme de ſoixante quinze ſolz tournoys, à eulx ordonnée par icelle dame, pour leurs eſtrennes dudit premier de l'an; & laquelle ſomme de LXXV s. leur a eſté payée, baillée & delivrée comptant en troys florins d'or du trect, &c... (*Idem*, F° 42, R°.)

19. A *Petit Jehan*, thabourin de ladicte dame, la ſomme de ſoixante ſolz tournoys, qui pareillement luy a eſté ordonnée par icelle dame, pour ſes eſtrennes du premier jour de l'an; laquelle ſomme.... &c... (*Idem*, F° 44, V°.)

20. A *Jehan*, ſeigneur de *Grignaulx*, conſeiller & premier maiſtre d'oſtel de ladicte dame, la ſomme de quatre livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à luy ſemblablement ordonnée par icelle dame, pour le recompenſer de pareille ſomme qu'il avoit, du commandement & ordonnance d'icelle dame, baillée à cinq meneſtrels de la ville de Paris, qui avoient joué devant elle; laquelle ſomme, &c... (*Idem*, F° 48, R°.)

21. Aux *Gallans ſans ſoucy*, la ſomme de douze livres, dix ſolz tournoys, à eux ordonnée par icelle dame, pour leurs eſtrennes du premier jour de l'an; laquelle ſomme, &c...

Aux *Gallans ſans ſoucy*, la ſomme de trente cinq livres tournoys, que ladicte dame leur a ordonnée & donnée pour leur vin, d'avoir joué devant elle pluſieurs moralitez, farces & esbatemens. Laquelle ſomme de XXXV# leur a eſté par cedit treſorier payée, baillée & delivrée comptant en vingt eſcuz d'or, le xviij^e^ jour dudit moys de mars, par l'ordonnance & commandement de lad. dame, comme il appert... &c. (*Idem*, F° 59, V°.)

22. A *François de Nicolo*, de la ville de Florence, la ſomme de trente cinq livres tournoys, que lad. dame luy a donnée pour nourrir & entretenir *Lucreſſe* ſa niepce qu'il a amenée de lad. ville de Florence devers lad. dame, pour dancer & faire pluſieurs esbatemens devant elle; laquelle ſomme de XXXV#, &c. (*Idem*, F° 67, V°.)

23. A maiſtre *Paul & Hieroſme*, joueurs de lutz, la ſomme de trente cinq l. t., qui pareillement donnés & ordonnez leur ont eſté par lad. dame pour leur ayder à eulx entretenir. Laquelle ſomme de XXXV livres tournoys, &c. (*Idem*, F° 72, R°.)

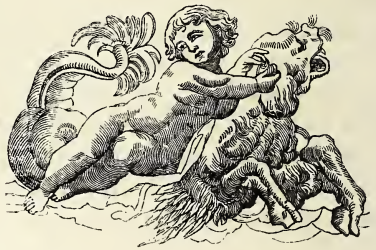

APPENDICE II.

(Suite.)

EXTRAITS

DES COMPTES DE DEPENSE ET DES INVENTAIRES.

§ V.

1. Aumones et dons.
2. Voyages.
3. Objets divers.

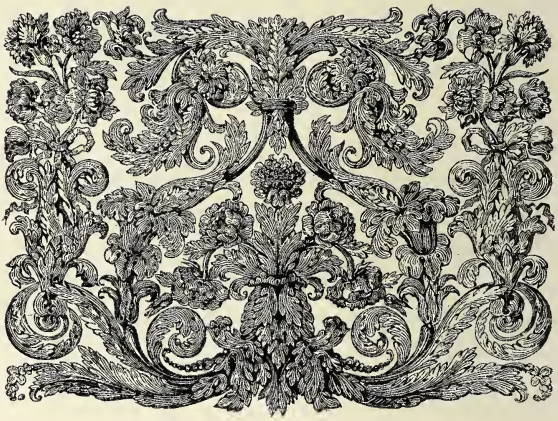

I.

AUMONES ET DONS.

1. A *Sirocte*, povre femme, mere de la folle de la Royne, la ſomme de dix ſept livres, dix ſolz tournoys que ladicte dame a ordonné & ordonne luy eſtre baillez & aumoſnés, pour luy aider à vivre & s'en retourner en ſa maiſon; qui payée luy a eſté par ced. treſorier en dix eſcutz, le dix huitieſme jour dud. moys, &c.... (*An* 1492-93. *Argent. de la Reine*, *Arch. Impér.*, *K. K.* 84, F° 97, R°).

2. A M^e *Mathurin Bodin*, maiſtre & adminiſtrateur de l'Oſtel-Dieu de Tours, 10# t. que lad. dame a ordonné luy eſtre payée en recompenſe de la nourri-

ture & entretenement de feue *Yſabeau Coqueline* en ſon vivant, pauvre femme dou pays de Bretaigne, laquelle par long temps a demeuré en grant langueur de maladie audit Oſtel-Dieu juſques à ſa mort, où elle a eſté inhumée & enterrée. Laquelle ſomme de dix livres, &c. (*Idem.*)

3. Aux *Seurs de Sainte-Claire de Molins* en Bourbonnoys, 50[l] t. pour les ayder à vivre & entretenir leurs edifices & baſtimens, & employer en autres plus neceſſiteux affaires, &c.

4. A M[e] *Jehan Coquerel*, chapelain de lad. dame, 28[l] t. en 16 eſcus d'or pour le rembourſement de pareille ſomme qu'il avait baillée pour ſeize offrandes d'icelle dame en pluſieurs eglizes & à pluſieurs feſtes. C'eſt aſſavoir : à Bourbon, devant la vraye croix, au moys d'octobre, ung eſcu; en l'egliſe N.-D. de Moulins, 1 eſcu; le jour de la Sainte-Eſpine, oud. moys, en la chapelle de N.-D. de Confort, aux Jacopins de Lyon, 1 eſcu; le jour de la Touſſaint, en l'egliſe Saint-Jehan de Lyon, 1 eſcu; le jour de la Preſentation N.-D., en lad. egliſe, 1 eſcu; le jour de la Conception N.-D., en icelle egliſe, 1 eſcu; le jour de Noël, à lad. chappelle de Confort, 1 eſcu; le jour de Pardon general de lad. egliſe Saint-Jehan, 1 eſcu; le jour de la Circoncizion N.-S., en la chapelle de l'archeveſché aud. Lyon, 1 eſcu; le jour des Roys, en lad. chapelle, pour lad. dame & pour la royne de la Feve, 2 eſcuz; le Jeudi-Saint, le Vendredi-Saint, 2 eſcuz; & le jour de Paſques, oud. lieu & en lad. egliſe Saint-Jean, 2 eſcuz, &c. (*F°* 34, *R°*.)

A Frere *Loys Luſſart*, religieux du couvent des Freres

Minimes de Lyon, 7 l. t. que lad. dame luy a donnée & aumoſnée pour luy ayder à ſoy entretenir à l'eſtude, en ſouvenance d'un petit jardin de ſoye qu'il avoit donné à lad. dame.....

5. Aux *Seurs de Sainte-Clere de Grenoble*, 17[l] 10[s] t. pour leur ayder à vivre & entretenir, & continuer leurs ediffices.....

6. A *Philippes Cap*, dit Croix Noire, povre viel & ancien pourſuivant & officier d'armes de la Maiſon de Bretaigne, 10[l] t. pour luy ayder à s'en retourner en ſa maiſon, &c.

7. A *Martin Lizion*, amy ſpirituel des Freres Mineurs de Tours, 40[l] t. que lad. dame a données auxd. Freres, en ſouvenance de pluſieurs meſſes qu'ils ont dictes & celebrées en leur egliſe, durant lad. année, pour la proſperité du Roy & de lad. dame, &c.....

8. Aux *Cordelliers de Tournon*, 50[l] t.

9. A *Jehan Jeullot*, marchant ciergier, demourant à Paris, 64[l] 1[s] 8[d] t. qui due luy eſtoit pour deux gros cierges de cire, peſans 200 livres de cyre, que lad. dame a donnés & faict mettre & preſenter devant la châſſe & ymage de Monſeigneur Saint-Denis en France, pour la proſperité du Roy, notre dit ſeigneur, & d'Elle.....; & pour quatre eſcuſſons faitz en toille, aux armes dud. ſeigneur & de lad. dame, & pour deux gros blotz & deux grans ais pour ſervir auxd. cierges, & pour la peine d'un charpentier & 4 hommes qui ont porté leſd. cierges, &c., &c.

10. Aux *Freres relligieux de N.-D. des Anges, de Lyon*, 10[l] t. que lad. dame leur a données pour leur ayder à fonder une cloche qu'ils veullent fayre pour

mectre en leur egliſe. Laquelle ſomme, &c. — Le 20 fév. 1495.

11. Au *Prieur des Carmes*, de Nantes, 7[l] t. pour luy ayder à s'en retourner à ſon couvent.....

12. A *Nicolas Tronna*, pouvre homme conſtantinopolitain, 70[s] t. en 2 eſcuz, pour luy ayder à paſſer ſon chemyn & parfaire ſon voyage.....

13. A une pauvre damoyſelle, mendiant ſa vie en la ville de Lyon, 70[s] t.

14. A *Raoullet Meſnagier*, clerc des offices d'icelle dame, 12[l] 10[s] pour le rembourſer de pareille ſomme payée pour la partie de la cire, cierges, chandelles, eſcuſſons, &c... qu'elle avoyt faictes fere & appreſter pour cuyder fere faire ung ſervice en l'egliſe pour le feu petit duc de Savoye, derrenierement decedé; mais il fut depuis conclud que ce feroit le Roy ſeullement. Laquelle, &c...

15. Aux *Payges de lad. dame*, pour les fayre confeſſer pour la feſte de Paques, 70[s] t.

16. A *Chriſtofle Baudin*, jeune religieux de l'ordre Saint-Auguſtin, 50[l] t. pour luy ayder à vivre, ſoy acouſtrer, fournyr de livres & entretenir à l'eſtude à Paris, affin qu'il puiſſe, par le moyen d'icelle dame, parvenir au degré de docteur en la Sainte Théologie.

17. Aux enffanz de M[e] *Ollivier Laurens*, medecin ordinaire de lad. dame, 100[l] t. pour partie de leur penſion, eſcollaige & entretenement à l'eſtude de lad. dame, &c...

18. Aux *Sœurs de Sainte-Clere de Deſire*, 10[l] t..

19. Aux *Cordellyers de Chaſteldon*, 100[s] t.

20. A M[e] *Jehan Coquerel*, 65[l] t. que lad. dame avoit

ordonné lui eſtre baillées pour diſtribuer & en fayre la cene du Jeudi abſolu derrenierement paſſé, en la manyere ci-deſſus declairée. C'eſt aſſavoir : à treize pouvres jeunes filles à marier, auſquelles lad. dame lava les pieds led. jour, à chaſcunes d'elles deux eſcus d'or ſolleil, qui ſont 26 eſcus d'or ſollail ; & à 5 pouvres femmes groſſes, le Vendredi-Saint, deux autres eſcuz à chaſcune, qui ſont dix eſcuz d'or ſolleil.....

21. A Me *Guiſchar de Leſſart*, docteur en théologie, provincial des Auguſtins de Lyon ; FF. Hugues Monet & Michel Rabe, auſſi docteurs en théologie, de l'ordre des F. Precheurs du couvent dud. Lyon, 52l 10s t. que lad. dame leur a données en ſouvenance de pluſieurs predications & ſermons qu'ils ont faictes durant le Kareſme devant lad. dame, ſes dames, damoyſelles, en lad. ville de Lyon, &c., &c...

22. Aux *Seurs de Sainte-Clere de N.-D. du Puy en Auvergne*, 10l tournoys, &c., pour leur ayder à vivre, entretenir & continuer leurs ediffices, &c.

23. Aud. Me *Jehan Coquerel*, chappelain de lad. dame, 25l t. pour le recompenſer de pareille ſomme donnée aux chappelains & vicaires de l'egliſe de Monſeigneur Saint-Jehan de Lyon, qu'elle leur a données pour les recompenſer de la peine qu'ils ont eue pour dire, chanter & cellebrer pluſieurs grans meſſes & veſpres devant lad. dame en la chapelle de ſon logeis, durant le temps qu'elle y a demouré...

24. A *Pierre Pitard*, huiſſier de la chambre de lad. dame, 70s t. pour pareille ſomme donnée par luy à ung pouvre homme de guerre malade à Rouenne.....

25. Aux *Jacobins de Lyon*, 10[l] t. pour leur aider à continuer leur edifice.....

26. Aux *Seurs de Sainte-Claire d'Aigueperſe*, 50[l] t. pour leur ayder à vivre & parfayre leur dortouer & autres reparations de leur couvent...

27. A *Marguerite Bonnevie*, povre damoyſelle du pays de Bretaigne, 70[s] t. pour luy ayder à parfaire ſon voyage de Saint-Sernays en Allemaigne.....

28. A *Charles de la Trinité*, filleul de lad. dame, 110[l] t. pour ſoy entretenir, habiller, acouſtrer & payer ſa penſion & aprentiſſage ou metier de chauſſetiers, où icelle dame l'a faict mectre pour lad. année.....

29. A M[e] *Guill[e] Briçonnet*, eveſque de Lodeſve, grand aumoſnier de lad. dame, 80[l] t. pour donner & diſtribuer à pluſieurs povres egliſes à ſa devotion.

30. A frère *Jehan Tallaiſe*, prieur de Saint Pardoux la Riviere, procureur de ſeur Jehanne, baſtarde de Guienne, 25[l] t. ordonnées à lad. baſtarde pour luy ayder à vivre & ſoy entretenir en ſon couvent..., &c.

31. A *Meſſire Loppe de Dicaſtillo*, 80[l] t. pour faire les fraiz de l'enterrement & ſervice de feu Marie de Sordeac, en ſon vivant une des damoyſelles d'icelle dame.

32. A *Guillaume le Cler*, clerc de chapelle d'icelle dame, 16[l] 10[s] t. pour faire le ſervice & frays de Jehanne de Raſtort, damoyſelle de la feue Ducheſſe, qui nagueres s'eſt rendue religieuſe aux Nonnains de Beaumont, lèz la ville de Tours.....

33. Aud. M[e] *Jehan Coquerel*, 360[l] t. pour donner & diſtribuer en l'abſence de M[e] Pierre Blanchet, aumoſnier des aumoſnes ordinaires d'icelle dame, durant

neuf moys finiz en juing derrenier paſſé, qui eſt au feur de 40[l] par moys.

34. A *Jehanne Mauray*, femme de chambre de lad. dame, 53[l] 7[s] 6[d] t. pour donner & diſtribuer en oumoſne chaſcun jour de Kareſme jucques à la Paſſion N.-S., qui ſont 31 jours, demy eſcu d'or; & depuis la Paſſion jucques au jour de Paſques, qui ſont 15 j., ung eſcu d'or.....

35. Aux *Seurs de Sainte-Claire de Dinan*, 105[s] t.

A M[e] *Jehan Cochetel*, chappelain, 70[s] t. pour le rembourſer de deux ſes offrandes qu'il avait payées en la chapelle du Pleſſeis ou moys d'aouſt derrenier paſſé.

36. Aux *Seurs de Sainte-Clere de Nantes*, 10[l] t. pour les ayder à vivre & continuer leur eglize.....

37. A M[e] *Pierre Blanchet*, conſeiller & aumoſnier de lad. dame, 70[s] t. pour le rembourſer de pareille ſomme miſe aux cierges & offrandes du bapteſme de Monſ. le Daulphin.

A luy, fix vingz livres t. pour diſtribuer & employer eſd. aumoſnes ordinaires durant 3 moys entiers. (*An* 1495-96. *Argent. de la Reine; Arch. Imp.*, *K. K.* 85.)

38. A *Michel Thelope*, menuyſier demourant à Tours, la ſomme de ſix vingt dix livres tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame, pour avoir de ſon ordonnance chambrillé la haulte chappelle de l'egliſe des Bons Hommes du Pleſſeis, lèz ladicte ville de Tours, & faict des ſieges pour entour d'icelle; par marché faict avec lui par Monſieur de *Tournon*, Conſeiller & chevalier d'onneur de ladicte dame. Laquelle ſomme de VI[xx] livres, &c. — (*An* 1495-86, *idem*, F° 93, *V°*.)

39. Aux *Cordeliers* d'*Amboiſe*, la ſomme de quinze

livres tournois, que ladicte dame leur a ordonnée & aufmonnée pour achapter & payer dix feptiers de froment pour leur nourriture & entretenement. Laquelle fomme... &c. — Octobre, novembre, decembre. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, *F°* 32, *R°*.)

40. Aux *Cordeliers du couvent de Saincte Katherine de Blavet* en Baffe Bretagne, la fomme de dix livres tournois, que ladicte dame leur a donnée & aufmonnée pour leur ayder à baftir & ediffier leur dordouer & employer en leurs plus neceffaires affaires. Laquelle fomme... &c. — Janvier, mars. (*Idem*.)

41. A Meffire *Pierre Tremerenc*, pretre, clerc de chappelle de ladicte dame, la fomme de huit livres, dix folz, neuf deniers tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour le rembourfer de pareille fomme qu'il avoit paiée, par fon ordonnance & commandement, pour faire les obfeques & enterrer feu *Jehan de Mauny*, en fon vivant pouvre ancien ferviteur de la maifon de Bretaigne, & pour plufieurs meffes & fervices qu'il a fait dire. Laquelle fomme... &c. (*Idem*.)

42. A Meffire *Jacques*, feigneur de *Tournon*, chevalier confeiller & chevalier d'honneur de ladicte dame, la fomme de dix huit livres, deux folz, fix deniers tourn. en dix efcuz d'or au fouleil, à luy ordonnée par ladicte dame, pour le rembourfer de pareille fomme qu'il avoit de fon commandement & ordonnance donnée à un pouvre Cordelier. Laquelle, &c... (*Idem*, *F°* 33, *R°*.)

43. A Maiftre *Jehan Coquerel*, chappellain de ladicte dame, la fomme de fix vings trois livres, dix folz tournois, à luy ordonnée par ladicte dame. C'eft affavoir:

ſoixante dix ſolz tournois en deux eſcuz d'or pour les offrandes d'icelle dame du jour & feſte des Roys & de Notre Dame de Chandeleur derniers paſſez, & ſix vings livres tournois pour les aumoſnes ordinaires deſd. troys moys, qui eſt au feur de quarente livres tourn. pour chacun d'iceulx. Laquelle ſomme... &c. — Janvier, fevrier, mars. (*Reg. de Nantes*, F° 33.)

44. A Meſſire *Lope de Dicaſtillo*, chevalier, conſeiller & maiſtre d'oſtel de ladicte dame, la ſomme de trente ſix ſolz, trois deniers tournoys, en ung eſcu d'or au ſouleil, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour le rembourſer de pareille ſomme qu'il avoit de ſon commandement & ordonnance donné & mis au troncq du pardon de l'oustel Dieu de Paris, en l'egliſe Monſeigneur Sainct Gatien de Tours. Icelle ſomme... &c. (*Idem.*)

45. A *Robert Joſton*, pannetier de ladicte dame, la ſomme de huit vingt quinze livres tourn. en cent eſcuz d'or, pour faire enterrer en ſepulture, & faire les obſeques & funerailles de feu Meſſire *Gilles de Condeſt*, en ſon vivant chevalier ſeigneur *de la Morteraye*, & pour acomplir partie de ſon teſtament, lequel eſtoit allé de vie à treſpas en la ville de Borgueil en Vallée... &c. — Octobre, novembre, decembre. (*Idem*, F° 31, V°.)

46. A maiſtre *Jehan Standouck*, docteur en théologie, la ſomme de trente cinq livres tournois en vingt eſcuz d'or à la couronne, à lui ordonnée par icelle dame, pour donner, aumoſner, & diſtribuer à ſa devocion en aucuns lieux dont elle n'a voulu autre declaration eſtre cy faicte. Laquelle ſomme... &c. — Jan-

vier, février, mars. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 34, R°.)

47. A *Jehan de La Grange*, varlet de chambre de Madamoiſelle la *princeſſe de Tarente*, la ſomme de ſoixante dix ſept livres, dix ſolz tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour faire enterrer, inhumer & le ſervice de feue dame *Marguerite d'Eſchelles*, en ſon vivant dame de *Verrieres*, & gouvernante de Madamoiſelle la princeſſe. Laquelle ſomme... &c. (*Idem*, F° 34, R°.)

48. A honneſte femme *Dame Marie*, femme de *Anthoine Taquin*, bourgeois, & demeurant à Tours, la ſomme de cent livres tournois, à elle ordonnée par ladicte dame, pour la penſion, entretenement & nourriture d'une jeune pouvre fille à marier, que ladicte dame lui a baillée pour nourrir, garder & inſtruyre & enſeigner durant deux années entieres ſur les deniers de ſes aumoſnes. Laquelle ſomme..... &c. — Avril. (*Idem*, F° 35, V°.)

49. Aux *Jacobins de Nantes*, la ſomme de cent quinze livres tournois, à eux donnée & aumoſnée par icelle dame, pour leur ayder à vivre, & en ſouvenance de certain grant nombre de meſſes par eulx celebrées & dictes par l'ordonnance d'icelle dame & à ſon intencion avant cette preſente année. Laquelle ſomme...&c. (*Idem*.)

50. Aux *bons Hommes d'Amboyſe*, la ſomme de ſix vingt une livre, dix ſolz tournois, que ladicte dame leur a donnée & aumoſnée pour leur ayder à vivre & entretetenir, en ſouvenance de neuf cens ſoixante douze meſſes qu'ilz ont dictes & celebrées en leur

egliſe, par ſon ordonnance & commendement pour l'ame du feu Roy Charles, derrenier decedé, cui Dieu pardoint, ſon corps eſtant audict Amboyſe. Laquelle ſomme..... &c. — Avril, mai, juin. (*Idem*, F° 36, R°.)

51. Aux *Cordeliers d'Amboiſe*, la ſomme de quatre vingt livres tournois, que ladicte dame leur a donnée & aumoſnée pour leur ayder à vivre, en ſouvenance auſſi de pluſieurs meſſes qu'ilz ont pareillement dictes & celebrées, par l'ordonnance d'icelle dame, pour l'ame dud. feu Roy, ſon corps eſtant audict Amboyſe. Laquelle ſomme... &c. (*Idem*.)

52. A frere *Jehan Clerée*, docteur en théologie, religieux de l'ordre des Freres Preſcheurs, la ſomme de cent livres tourn. que ladicte dame lui a donnée & aumoſnée pour luy ayder à vivre & ſoy entretenir, en ſouvenance de pluſieurs predicacions qu'il a faictes devant elle. Et laquelle ſomme... &c. (*Idem*.)

53. A Maiſtre *Jehan Coquerel*, chappellain de ladicte dame, la ſomme de ſix vingt livres tournois, que ladicte dame lui a fait bailler comptant, pour donner & diſtribuer ſes aumoſnes par le meme durant ledict quartier de juillet, aouſt & ſeptembre qui eſt audict feur de XL livres tournois pour chacun deſd. moys. Laquelle ſomme... &c. (*Idem*, F° 36, R°.)

54. Aux *Seurs de Saincte Clere de Moulins*, la ſomme de dix livres tournois, que ladicte dame leur a donnée & aumoſnée, ainſi qu'elle a fait les autres années cy devant pour leur ſubvenir à leur neceſſitez & affaires... Et laquelle ſomme..... &c. (*Idem*, F° 37, R°.)

55. Aux religieuſes, prieuré & couvent de l'egliſe & monaſtere Monſieur *Sainct Loys de Poiſſy*, la ſomme de huit vingt quinze livres tournois, en cent eſcuz d'or coronné, que lad. dame leur a donnée & aumoſnée pour la reparacion & entretenement de leur egliſe, en ſouvenance de pluſieurs ſervices que leſdictes religieuſes lui ont fait... Laquelle ſomme... &c. — Juillet, août, ſeptembre. (*Idem.*)

56. A Meſſire *Loppe de Dicaſtillo*, chevallier, conſeiller & maiſtre d'oſtel de ladicte dame, la ſomme de neuf vingt dix livres, deux ſolz tournois, à lui ordonnée par ladicte dame, pour le rembourſer de pareille ſomme qu'il avoit de ſon commendement & ordonnance payée pour faire enterrer & enſepulturer feu *Guillaume Guillemet*, en ſon vivant auſſi conſeiller & maiſtre d'ouſtel de ladicte dame, & pour faire un grant ſervice en l'egliſe Monſeigneur Sainct Paoul à Paris, pour ſon ame. Laquelle ſomme... &c. (*Idem*, F° 38, R°.)

57. A frere *Chriſtofle Baudin*, jeune religieux de l'ordre de Saint Auguſtin, la ſomme de trente cinq livres tournoys en vingt eſcuz d'or, que ladicte dame lui a donnée & auſmonée, pour luy aider à ſupporter les fraiz qu'il lui conviendra faire pour paſſer & faire les publicques diſputations en la lecture des ſentences en l'Univerſité de Paris. Laquelle ſomme... &c. (*Idem.*)

58. Aux *Sœurs griſes d'Amyens*, la ſomme de dix ſept livres, dix ſolz tournois, que ladicte dame leur a donnée & aumoſnée pour leur ayder à vivre & entretenir leurs ediffices. Laquelle ſomme... &c. (*Idem.*)

59. A meſſire *Jacques*, ſeigneur de *Tournon*, chevalier, conſeiller du Roy noſtre ſire & chevalier d'hon-

neur de ladicte dame, la ſomme de trente neuf livres, ung ſolt, troys deniers tournois, à lui ordonnée par ladicte dame pour le rembourſer de pareille ſomme qu'il avoit de ſon commandement & ordonnance donnée & aumoſnée ainſi qu'il s'enſuit : c'eſt aſſavoir à ung ancien & pouvre varlet de chambre du feu duc de Bretaigne, devenu aveugle, deux eſcuz d'or ſoleil vallant la ſomme de LXXII l., VI den.; aux fabriqueurs de l'egliſe parrochial de la Fleſche en Anjou pour la reparacion de l'egliſe, troys eſcuz d'or ſouleil vallant la ſomme de CVIII l., IX den.; aux Auguſtins de Victray pour leur ayder à baſtir & reparer leur couvent, XXXV liv.; & à ung pouvre homme de Bretaigne qui avoit eſté deſtrouſſé en mer, C liv. Leſquelles parties montent... &c. (*Idem*, F° 38, V°.)

2.

A. VOYAGES. — ANNEE 1495-96.

1. A *Vennes*, pourſuivant de la royne, la ſomme de vingt ſept l. dix ſolz, à luy ordonnée pour ung voyaige par luy faict partant de la ville de Moulins, le premier jour du moys d'octobre pour aller en Bretaigne devers les gens des Eſtatz du dit païs aſſemblés à Vannes pour l'octroi des fouaiges, leur porter lettres de la dicte dame pour aucun ſes affaires, dont elle n'a voulu autre declaracions eſtre faicte cy.... &c.

Quarante journées à treize ſols, neuf deniers t. par journée. (*Argenterie de la Reine*, *An* 1495-96. *Archives Impériales*, *K. K.*, F° 48, R°.)

2. A *Hennebond*, auſſi pourſuivant de la dicte dame,

la ſomme de cent dix s. t., à luy pareillement ordonnée pour ung autre voyage par lui faict partant du dict Molins en Bourbonnoys le dict premier jour d'octobre, pour aller à Lyon au devant de *Jacques de Beaune*, lors ſon treſorier general qui revenoit d'Aſt de devers le roy luy porter lettres d'icelle dame, affin de l'attendre à Lyon, & luy faire ſavoir la venue du dict ſeigneur; en quoy faiſant, il a vacqué tant aller, ſejourner que s'en revenir au dit Molins par l'eſpace de huict journées entieres, XIII f., VI den. par jour. (*Idem*, *F°* 48, *V°*.)

3. A *Vincent Guicto*, varlet de chambre de lad. dame, 110ˢ t... pour ung autre voiaige partant de lad. ville *de Molins* le 2 octobre, pour aller en la maiſon de Capdorat, près Grenoble, devers *Anthoine de Sanbuz* qui y eſtoyt malade, luy porter lectres d'icelle dame pour ſçavoir comment il ſe portoit, & lui apporter nouvelles; en quoy fayſant, il a vacqué, tant aller, ſejourner que s'en revenir, 8 jours entiers; qui, au feur de 13 s., 9 d... &c.

4. A *Guillaume Bongar*, auſſi varlet de chambre de lad. dame, 4ᵗᵗ, 2 s., 6 d. t. pour ung autre voiage partant dudit Molins led. jour pour aller à *Montbriſon*, querir le chien d'icelle dame nommé *Grenoble*, qui avoit eſté deſrobé & mené aud. lieu; en quoy faiſant, il a vacqué tant... 6 journées entieres; qui, aud. feur de 13 s., 9 d., valent... (*Idem*, *F°* 49, *V°*.)

5. A *Jacques Grapin*, chevaucheur d'eſcurie de lad. dame, 20ᵗᵗ, 12 s., 6 d. t. pour ung autre voyaige par luy faict partant de lad. ville de Molins, le 3 octobre pour aller en Bretaigne devers leſd. gens des Trois Eſtats

leur porter autres lectres reiteratives d'icelle dame pour les cauſes deff. dictes; en quoy faiſant, il a vacqué... 30 journées entieres; qui aud. feur de 13 s., 9 d... &c. (*Idem*, F° 50, R°.)

6. A *Robert Toſton*, premier eſcuyer de cuiſine de lad. dame, 4#, 10ˢ t. pour un voiaige... partant de Molins le 3 octobre pour aller à St Pourcain, querir & amener devers lad. dame la veufve & la fille de Mᵉ *Nicolle Millet*, pour traicter du mariage de lad. fille avec meſſire *François de la Salle*, chevalier eſchançon de lad. dame; en quoy faiſant, il a vacqué... par l'eſpace de 3 journées entieres... (*Idem*, F° 50, V°.)

7. A *Pierre Aude*, clerc des offices de lad. dame, 11# t. pour ung voiaige... partant de Molins le penultieme jour de juillet 1495 pour aller à Paris, faire faire leſd. deux grans cierges de cyre comptez cy devant ou chappitres des aumoſnes; en quoy faiſant, il a vacqué... 11 journées entieres, qui au feur de 20ˢ pour chaſcune, vallent... &c. (*Idem*, F° 51, R°.)

8. A *Jehan Blandin*, garde des levriers du Roy, 20# t. pour ung voiaige... partant dud. Molins le 13 octobre pour aller en Aſt devant le Roy luy mener 5 grans levriers qu'elle luy envoyoit; que pour la deſpence deſd. levriers; laquelle ſomme... &c. (*Idem*, F° 51, V°.)

9. A *Gilles Doigni*, pannetier d'icelle dame, 23# t. pour ung autre voiaige partant de la ville de Molins le 15 octobre pour aller devers mad. la *Princeſſe d'Orenge* à Nozeret en Bourgoigne, lui porter une piece de drap d'or, que icelle dame luy envoyoit; laquelle ſomme... (F° 52, R°.)

10. A. *Vincent Guicto*, 52#, 10ˢ t. en 30 eſcuz d'or

couronne pour ung autre voiaige par luy faict en dilligence à chevaulx de poſte, partant de Molins pour (aller) à Verceil en Piedmont porter ſes lectres aud. ſeigneur pour ſçavoir le jour & le temps de ſon retour en ſon Royaulme, & s'en retourner auſſy en dilligence luy en porter reſponſe, affin de ſoy trouver au devant dud. Seigneur à Lyon... (*F°* 52, *V°*.)

11. A *Loys Longueval*, paige de lad. dame, 12# t. pour ung autre voiaige de Molins le 17 oct. pour aller devers *Anthoine & Joachin Sanbuz* qui s'en eſtoyent allez en leur maiſon en Touraine, leur porter lectres d'icelle dame pour les faire incontinent retourner devers elle affin de l'accompagner pour aller au devant d'iceluy Seigneur; en quoy faiſant, il a vacqué tant pour aller, ſejourner que s'en retourner à Lyon devers lad. dame en la compagnie deſd. Sanbuz, pour 24 journées entieres; qui, au feur de 10ˢ t. pour chaſcune, vallent..... (*F°* 53, *R°*.)

12. A *Françoys Quillet*, chevaulcheur d'eſcuyrie de lad. dame, 11# t. pour ung voiaige... de Molins led. jour pour Poiſſy près Paris devers *Jehan du Bouchet*, veneur d'icelluy Sʳ luy porter lectres d'icelle dame, affin que incontinent il amenaſt *Greffier* le bon chien courant dud. Sʳ, lequel depuis ſon partement de ce royaulme pour aller en Italie elle luy avoit baillé en garde & governement; en quoy faiſant, il a vacqué par l'eſpace de 16 journées entieres... (*F°* 53, *R°*.)

13. A *Fougieres*, pourſuyvant de lad. dame, 16#, 10ˢ t. pour ung voiaige de Molins le 19 oct. pour Baſſe Bretaigne devers les Freres & Parents de *Yſabeau de Saiſac*, l'une des damoiſelle de lad. dame, leur porter

lectres pour traicter du mariaige de lad. *Ysabeau* avecques *Jehan de Paucaire*, varlet de chambre du S^r^; en quoy faisant, il a vacqué..... 24 journées entieres... (*F°* 54, *R°*.)

14. A *Guillemin de Vedaigne*, chevaucheur d'escuirie du Roy, 17#, 10^s^ t. en 10 escuz d'or pour avoir couru la poste de Lyon à Molins devers lad. dame le 24 oct. par l'ordonnance de Jacques de Beaune, lors son tresorier general lui faire savoir que led. Seigneur estoit party de Versseil pour s'en venir aud. Lyon, & qu'elle se hastat pour y estre la premiere; laquelle somme..... (*F°* 54, *V°*.)

15. Aud. *Hennebond*, 10#, 6^s^, 3^d^ t. pour ung voiaige de Molins led. jour (24 oct.) pour aller aud. Poissy devers led. *Jehan du Bouchet* pour le haster de rechef d'amener led. chien courant dud. Seigneur; en quoy faisant, il a vacqué tant à aller que s'en revenir aud. Lyon, 15 journées entieres... (*F°* 55, *R°*.)

16. A *Florentin du Gar*, conducteur du sommier de la tapisserie de lad. dame, 4#, 10^s^ t. pour ung voiaige de Lyon le 28 oct. à Moullins, pour querir & apporter le dorsellet de drap d'or de lad. dame qui avoit esté laissé à son partement; en quoy faisant, il a vacqué.... (*F°* 55, *V°*.)

17. A *Lyonnet Patu*, pannetier de lad. dame, 17#, 10^s^ en escuz d'or... pour avoir couru la poste le derrenier jour d'octobre, de Lyon à Grenoble devers le Roy notre sire qui estoit malade, luy porter lectres d'icelle dame pour sçavoir comment il se portoyt, & s'en retourner aussi en poste luy en rapporter nouvelles... (*F°* 56, *R°*.)

18. A *Michel l'Eveillé*, pallefrenier de l'eſcuirie de lad. dame, 110ˢ t. pour un voiaige par lui fait de Lyon le 16 novembre à Vic en Auvergne, devers *Madame de Boullongne*, lui porter lectres de lad. dame, affin qu'elle luy envoyaſt ſon cheval de croppe qu'elle avoit pour ſon ſervice. En quoi faiſant, il a vacqué... 8 journées entieres; qui, au feur de 13 s., 9 d. t., vallent..... (*F*° 59, *R*°.)

19. A *Guillaume Berthelemy*, clerc de Mᵉ *Piere Signac*, controlleur de l'argenterie & eſcuirie de lad. dame, IIˣ t. pour un autre voiaige par lui fait de Lyon le 26 novembre à Courcelles, devers le Sʳ dud. lieu, lui porter lectres de lad. dame pour le faict du mariaige de ſa fille, qui eſtoyt en ſon ſervice. En quoy faiſant il a vacqué.... 16 journées; qui, aud. feur de 13 s., 9 d. t..... (*F*° 59, *R*°.)

20. Aud. *Jacques Grappin*, 27#, 19 s. t. pour ung autre voiaige de Lyon le dernier novembre à Guingamd en Baſſe-Bretaigne, devers la femme de *Jehan Clichemaulx*, pannetier de lad. dame, lui porter ſes lectres, pour traicter d'aucun mariaige de l'une de ſes parentes dont lad. dame ne veult aucune declaracion eſtre faite. En quoi faiſant, il a vacqué.... 40 journées entieres; qui, au feur de 13 s., 9 d. t..... (*F*° 60, *R*°.)

21. Audit *Robert Joſton*, la ſomme de deux cens cinquante livres tournoys, à luy ordonnée par ladicte dame, tant pour ung voiaige par lui faict, partant de la dicte ville de Lyon le dict jour, pour aller mener & conduire *Mademoiſelle de Guemené*, l'une des damoiſelles de la dicte dame, en Touraine, en la maiſon du dict ſeigneur de *Raincfort* ſon frere, où la dicte dame

l'envoyoit pour la marier, que pour le rembourſer de la grant deſpence faicte par la dicte damoiſelle accompaignée de troys des autres damoiſelles d'icelle dame, & de pluſieurs de ſes officiers juſques au nombre de douze perſonnes & autant de chevaulx, & par leſdictes trois damoiſelles & leſdictz officiers en les ramenant au dit Lyon devers ladicte dame. Laquelle ſomme, &c. (*Idem*, F° 67, *V°*.)

22. Audit *Jacques Grappin*, la ſomme de cent dix ſolz tournoys, à lui pareillement ordonnée pour ung autre voiaige par lui faict, partant de la dicte ville de Lyon le xxvj^e^ jour dudict moys de mars pour aller par deux foiz & retourner devers le S^r^ *de Tournon* audit lieu, lui porter lectres d'icelle dame afin qu'il se trouvaſt à Vienne pour le faict de l'election dudict futur eveſque dudict Vienne. En quoi faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en revenir, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys pour chacune d'icelles, vallent la dicte ſomme de cent dix ſolz tournoys..... &c. (*Idem*, F° 69, *R°*.)

C. VOYAGES APRES LA MORT DE CHARLES VIII.

10 AVRIL 1498.

1. A *Phelippe de Chantenay*, page de ladicte dame, la ſomme de dix ſolz tournois, pour avoir couru la poſte le long de la riviere de Loyre juſques à Bloys

le dixieſme jour dudit moys d'avril pour rencontrer *Monſieur le prince d'Orenge*, affin de le haſter de venir devers ladicte dame. Laquelle ſomme lui a eſté payée..... &c. (*Idem*, F° 52, R°.)

2. A *Plaiſance*, pourſuivant de ladicte dame, la ſomme de vingt deux livres tournois, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame, pour ung voyage par lui fait, partant dudict lieu d'Amboiſe le xiiij^e^ jour dudit moys d'avril pour aller en Bretaigne porter pluſieurs lectres de ladicte dame à pluſieurs prelatz, gens d'egliſe, nobles & aultres, pour ſes affaires. En quoy faiſant il a vacqué tant à aller, ſejourner que s'en retourner audict lieu d'Amboyſe par l'eſpace de trente deux journées entieres; qui, audit feur de XIII ſolz, IX deniers tournois, chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de vingt deux livres tournoys, qui payée & baillée lui a eſté..... &c. (*Idem*, F° 53, V°.)

3. A *Eſtampes*, pareillement pourſuivant de ladicte dame, la ſomme de cent dix ſolz tournoys, à luy pareillement ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le xvij^eſme^ jour dudict moys d'avril pour aller devers *Monſieur de Laval*, audit lieu de Laval, lui porter lectres de ladicte dame pour aucuns ſes affaires. En quoy faiſant il a vacqué tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, audit feur de treize ſolz, neuf deniers tournoys chacune journée, vallent ladicte ſomme de CX ſolz tournoys..... (*Idem*, F° 54, V°.)

4. A *Gilles de Maſdre*, chevaucheur d'eſcuirie de ladicte dame, la ſomme de douze livres, ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui auſſi ordonnée & tauxée par la-

dicte dame, pour ung voyage par lui fait, partant dudit Amboyſe le dixhuitieſme jour dudict moys d'avril pour aller oudict pays de Bretaigne, devers le *ſeigneur de Vendel*, lui porter lectres de ladicte dame, pour faire rendre au receveur de Dol certaine ſomme de deniers qui lui avoit eſté oſtée. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de dix huit journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers chacune journée, vallent ladicte ſomme de XII livres, VII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem*, *F°* ϛϛ, *R°*.)

ϛ. A *Hennebond*, auſſi pourſuivant de ladicte dame, la ſomme de cent dix ſolz tournoys à lui pareillement ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le xxj^e^ jour dudict moys d'avril pour aller à Rennes en grant diligence, devers *Jacques Guibé*, porter lectres de ladicte dame. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, au feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune journée, vallent CX ſolz tournoys. (*Idem*, *F°* ϛ6, *R°*.)

6. A Meſſire *Loppe de Dicaſtillo*, conſeiller & maiſtre d'oſtel ordinaire d'icelle dame, la ſomme de cinquente livres tournoys à lui tauxée & ordonnée par ladicte dame, tant par ſon voyage d'avoir eſté à Orléans devers le Roy, partant d'Amboyſe le xxj^e^ jour dudit moys d'avril & mener avecques lui ſire *Pierre Morin*, maiſtre de la chambre aux deniers & commis à la treſorerie generalle des finances de ladicte dame, cy devant nommé, & *Maiſtre Jehan Bernard*, contreroolleur de ſon argenterie & eſcuirie, avecques *François Quillet*, che-

vaucheur d'eſcuirie, pour le fait de l'aſſignacion & appoinctement de vingt mil livres tournoys qui eſtoient à appoincter de ſon eſtat general, & du dueil qu'il luy a convenu prendre pour le treſpas du *feu Roy Charles*, que Dieu abſoille, que par la deſpence debourſé de luy & des deſſuſdictz. Laquelle ſomme..... &c. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 52, R°.)

7. A lui (*François Quillet*), la ſomme de ſix livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour ung autre voyage par lui faict, partant dudit lieu d'Amboyſe led. xxj^e^ jour dudict moys d'avril, pour aller à Orléans devers le Roy en la compaignie deſdicts Meſſire *Loppe de Dicaſtillo*, *Pierre Morin & Jehan Bernard*, affin que par eulx fiſſent ſouvent ſavoir (*ſic*) de ce qu'ilz avoient fait à ladicte dame. En quoy faiſant il a vacqué par l'eſpace de dix journées entieres, qui audit feur, vallent ladicte ſomme de VI livres, XVII ſolz, VI deniers tournois. (*Idem*, F° 52, V°.)

8. Audit *Jacques Grappin*, auſſi chevaucheur d'eſcuierie d'icelle dame, la ſomme de ſix livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à luy pareillement ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboiſe le xxiij^e^ jour dudit moys d'avril, pour aller à Rennes devers le capitaine *Jacques Guibbé* lui porter lectres de ladicte dame, réiteratives à unes..... autres qu'elle luy avoit ſemblablement eſcriptes, pour aucunes matieres qui touchoient ſon pays de Bretaigne. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de dix journées entieres, qui, audict feur de treze ſolz, neuf deniers tournois

pour chacune journée, vallent la dicte ſomme de VI livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys. Qui payée... &c (*Idem*, F° 58, V°.)

9. A *Blancaffort*, pareillement page de ladicte dame, la ſomme de ſoixante & unze ſolz, troys deniers tournoys, en ung eſcu couronne & ung eſcu au ſouleil, que ladicte dame luy a fait bailler comptant, pour aller en dilligence d'Amboyſe le xxvij^e^ jour dudit moys d'avril à Orléans, devers *Monſieur le prince*, luy porter lectres de ladicte dame. Laquelle ſomme..... &c. (*Idem*, F° 59, V°.)

10. A *Odet de Loyon*, eſcuier tranchant de ladicte dame, la ſomme de dix huit livres tournoys à lui pareillement tauxée & ordonnée par ladicte dame, pour deux voyages par lui faitz, l'ung partant d'Amboyſe ou moys de may derrenier paſſé pour aller à Orléans devers le Roy, lui porter lectres de ladicte dame pour aucuns ſes affaires, & l'autre partant de Paris ou moys de juing auſſi derrenier paſſé pour aller à Compiengne, devers ledict ſire, lui porter autres lectres de ladicte dame; eſquels voyages il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de neuf journées entieres; qui, audict feur de quarente ſolz tournoys chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de XVIII livres tournoys. (*Idem*, F° 65, R°.)

11. A lui (*Jacques Grappin*) la ſomme de quarente & ung ſolt, troys deniers tournoys, à lui pareillement ordonnée, pour un voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le v^me^ jour dudit moys de may, pour aller à Beaulieu devers l'abbé dudit lieu, lui porter lectres d'icelle dame, affin de venir audit lieu d'Am-

boyſe, pour eſtre & aſſiſter au ſervice qu'elle vouloit lors faire pour l'ame dudit feu Roy. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller audit Beaulieu que de là à Tours où il eſtoit que pour s'en revenir, par l'eſpace de troys journées entieres; qui, audit feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune journée, vallent ladicte ſomme de quarente ung ſolt, trois deniers tournois, qui payée & baillée..... &c. (*Idem*, F° 58, *V°*.)

12. A luy encores (*Hennebond*), la ſomme de cent dix ſolz tournoys, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame, pour ung autre voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le neufieſme jour dudict moys de may pour aller devers les eveſques de Chartres & d'Orléans & l'abbé de Vendoſme, leur porter lectres d'icelle dame, pour les faire incontinent venir audit lieu d'Amboyſe pour eſtre & aſſiſter au ſervice que ladicte dame vouloit faire pour l'ame du feu Roy, que Dieu abſoille. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys pour chacune journée, vallent ladicte ſomme de CX ſolz tournoys. (*Idem*, F° 58, *V°*.)

13. Audit *Quillet*, la ſomme de vingt deux livres tournois, à lui pareillement ordonnée par ladicte dame, pour ung aultre voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le neufieſme jour dudit moys de may, pour aller par l'ordonnance d'icelle dame, ès dioceſes de Sainct Brieuc, Treguier & Léon en Bretaigne, pour porter ſes lettres aux prelatz, gens d'egliſe, barons, nobles, bourgeois & habitants deſd. dioceſes, pour les faire incontinent venir devers elle pour l'accompai-

gner en ſon voyage de Paris. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de trente deux journées entieres, qui, audit feur de XIII ſolz, IX deniers par chacune journée, vallent ladicte ſomme de XXII livres tournois. (*Idem*, *F°* 53, *R°*.)

14. A lui encores (*Eſtampes*), la ſomme de vingt deux livres tournoys, à lui auſſi tauxée & ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le neufieſme jour dudict moys de may, pour aller oudict pays de Bretaigne pour porter lectres auſdictz prelatz, gens d'egliſe, nobles, barons, gens des villes & aultres des dioceſes de Nantes, Rennes & Cornouaille, pour les cauſes deſſuſdictes. Laquelle ſomme..... &c. (*Idem*, *F°* 55, *R°*.)

15. A *Colo*, pourſuivant de Monſieur le *prince d'Orenge*, la ſomme de huit livres, cinq ſolz tournois, à lui ordonnée pour ung autre voyage par lui fait partant dudit lieu d'Amboyſe le xij^e^ jour dudit moys de may, pour aller à Paris devers Meſſ. *Florent de Molitard*, s^r^ du dit lieu, conſeiller & maiſtre d'oſtel de ladicte dame, pour luy porter lectre d'icelle affin de le faire haſter de lui faire appreſter ſon logeys audit lieu de Paris. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner, actendre reſponce que s'en retourner, par l'eſpace de douze journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune journée, vallent ladicte ſomme de huit livres, cinq ſolz tournoys, qui payée..... &c. (*Idem*, *F°* 60, *R°*.)

16. A *Charles de Mypont*, page de ladicte dame, la ſomme de quatre livres tournoys, à lui pareillement

ordonnée par ladicte dame pour ung voyage par lui fait partant dudit lieu d'Amboyſe le xiij^e^ jour dudit moys de may, pour aller à Paris devers le Roy noſtre dict ſire, lui porter lectres de ladicte dame pour aucuns ſes affaires. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller que s'en retourner, par l'eſpace de huit jours entiers; qui, au feur de dix ſolz tournoys pour chacune d'icelles, valent la dicte ſomme de IIII livres tournoys. Laquelle luy a eſté payée.... &c. (*Idem*, F° 60, R°.)

17. Audit *Hennebond*, la ſomme de quatre livres, deux ſolz, ſix deniers tournoys, à luy par elle ordonnée pour troys voyages par lui faiz, c'eſt aſſavoir l'ung partant dudit lieu d'Amboyſe le xvj^e^ jour dudit moys de may, pour aller à Tours devers aucuns marchans, faire venir des hacquenées pour le ſervice de ladicte dame, où il a vacqué une journée; l'autre partant de Bonneval le penultieme jour dudit moys de may, pour aller à Chartres devers *Jehan Thoumas*, taillieur des abillemens d'icelle dame, pour le faire venir devers elle & lui porter ung abillement de teſte, où il a vacqué par l'eſpace de deux journées; & l'autre partant de Chartres le iiij^e^ jour dudict moys de juing, pour aller devers Meſſieurs de *Rohan* & de *Rieux* qui eſtoient ſur les champs, leur porter lectres d'icelle dame, pour les faire haſter de venir devers elle, où il a vacqué par l'eſpace de troys journées entieres. Leſqueulx troys voyages montent enſemble ſix journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de IIII livres, II ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem*, F° 57, R°.)

18. A lui encores (*Jacques Grappin*), la ſomme de ſix

livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ſemblablement ordonnée pour ung autre voyage par lui fait partant dudit lieu d'Amboyſe le xxij^e^ jour dudit moys de may, pour aller à Montfort l'Amaury, porter lectres d'icelle dame aux officiers dudit lieu pour deffendre la chaſſe. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de dix journées entieres; qui, audict feur de XIII ſols, IX deniers tournoys chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de VI livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys. Laquelle a eſté payée & baillée..... &c. (*Idem*, F^o^ 59, R^o^.)

19. A lui encores (*François Quillet*), la ſomme de huit livres, cinq ſolz tournois, à lui pareillement ordonnée pour ung autre voyage par luy fait, partant de ladicte ville de Paris le xxij^e^ jour dudict moys de may, pour aller à Nantes devers le M^e^ de la Monnoye dudict lieu, porter lettre de la dicte dame affin de lui envoyer des eſpeces d'or & d'argent qu'elle avoit fait nouvellement monnoyer en ladicte monnoye. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de douze journées entieres; qui, audit feur, vallent la dicte ſomme de VIII livres, V ſolz tournois. (*Idem*, F^o^ 53, V^o^.)

20. A lui (*Gilles de Maſdre*), la ſomme de ſix livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui auſſi ordonnée par icelle dame pour ung autre voyage par lui fait, partant dudit lieu d'Amboyſe le xxij^e^ jour dudit moys de may, pour aller à Nantes devers les S^rs^ *de Rohan & de Rieux & d'Aigremont*, leur porter lettres d'icelle dame pour les haſter d'eulx en venir devers elle. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en re-

tourner, par l'eſpace de dix journées entieres; qui, audict feur, vallent ladicte ſomme de VI livres, XVII ſolz, VI deniers tournoys, qui payée & baillée lui a eſté...&c. (*Reg. de Nantes, An* 1498, F° 53, V°.)

21. A lui encores (*Hennebond*), la ſomme de quarente & ung ſolz, troys deniers tournoys, à luy ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant de Paris le xij^e^ jour dudit moys de juing, pour aller à Compiengne devers *Mons^r^. de Bourbon*, Monſieur *le prince d'Orenge & le ſeigneur de Gyé*, leur porter lectres de ladicte dame. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de troys journées entieres; qui, audict feur de treize ſolz, neuf deniers tournoys pour chacune d'icelles, vallent la dicte ſomme de XLI ſolz, III deniers tournoys. (*Idem*, F° 57, R°.)

22. A lui encores (*François Quillet*), la ſomme de quarente cinq ſolz, troys deniers tournois, à lui auſſi ordonnée par ladicte dame, pour ung autre voyage par lui fait, partant de Montlehery le xvj^e^ jour dudit moys de juing, pour aller à Paris devers *Meſſires de Rohan & de Rieux*, leur porter lettres d'icelle dame, & pour retourner le lendemain dudict Montlehery audict Paris porter lettres de ladicte dame au gouverneur d'icelle ville pour le fait de ſes logeis. En quoi faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de troys journées entieres; qui, audit feur de XIII ſolz, IX deniers tournois pour chacune journée, vallent ladicte ſomme de XLV ſolz, III deniers tournois. (*Idem*, F° 53, R°.)

23. A lui encores (*Vennes*), pareille ſomme de vingt

deux livres tournoys, à lui auſſi tauxée & ordonnée par ladicte dame, pour aller & retourner de rechef oudict pays de Bretaigne, partant dudit lieu d'Amboyſe, porter lectres d'icelle dame aux prelatz, gens d'egliſe, nobles, barons, gens des villes & autres des dyoceſes de Rennes, Dol & Sainct Malo, affin de venir incontinent devers elle pour l'accompaigner à aller à Paris devers le Roy. En quoy faiſant il a pareillement vacqué par ledit temps & eſpace de trente deux journées entieres; qui, audit feur de treze ſolz, neuf deniers tournois chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de XXII livres tournoys, qui payée & baillée.... &c. (*Idem*, F° 54, R°.)

24. A *Vennes*, pourſuyvant de ladicte dame, la ſomme de vingt ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant de Poiſſy le xvij^e^ jour dudit moys de juillet, pour aller à Paris querir de l'eſcarlate pour *Mademoiſelle de Montpenſier* qui eſtoit malade; & le lendemain y retourner encores pour porter lectres de ladicte dame à Monſieur le *prince d'Orenge*, où il a vacqué par l'eſpace de deux journées; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys pour chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de XXVII ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem*, F° 65, V°.)

25. A *Eſtampes*, pourſuivant d'icelle dame, la ſomme de cent dix ſolz tournois, à lui ordonnée par ladicte dame pour ung voyage par lui fait, partant d'Eſtampes le ix^e^ jour dudit moys d'aouſt, pour aller à *Concreſſault* en *Berry*, devers le ſeigneur dudit lieu, lui porter lectres de ladicte dame pour recouvrer certaines pieces de veſſelle d'argent qui lui feut baillée incontinent après la mort du feu Roy pour le ſervice de ceulx qui ac-

compaignerent le corps. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de CX ſolz tournoys. (*Idem*, F° 68, R°.)

26. A *Hennebond*, la ſomme de quinze livres, deux ſolz, ſix deniers tournoys, à lui pareillement ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant d'Eſtampes le xiiij^e^ jour dudit moys d'aouſt, pour aller à Langres & Dijon en Bourgoingne, devers *Coupcoul*, ſecretaire de la guerre, lui porter lectres de ladicte dame affin de lui envoyer cent bons archers pour mettre à ſa garde. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller que s'en retourner, par l'eſpace de vingt deux journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune d'icelles, vallent la dicte ſomme de XV livres, II ſolz, VI deniers tournoys. (*Idem*, F° 63, R°.)

27. A *Jacques Grappin*, chevaulcheur d'eſcuierie de ladicte dame, la ſomme de dix livres, ſix ſolz, troys deniers tournoys, à lui auſſi ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant de ladicte ville d'Eſtampes le dix-ſeptieſme jour du moys d'aouſt, pour aller à *Thumadec* en *Baſſe Bretaigne*, devers le ſeigneur dudit lieu, lui porter lectres de ladicte dame pour le mariage de Meſſire *François de la Salle*, chevalier eſchançon d'icelle dame, avec la niepce dudit *ſeigneur de Thumadec*. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de quinze journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme

de X livres, VI ſolz, III deniers tournoys, qui payée..... &c. (*Idem*, F° 69, R°.)

28. A *Robert Joſton*, pannetier de ladicte dame, la ſomme de vingt quatre livres tournois, à lui tauxée & ordonnée par ladicte dame pour ung voyage par lui fait, partant dudict Poyſſy ledict jour pour aller à Bloys par le commendement de ladicte dame, tenir & lever ſur fons en ſon nom l'enfent de la femme de *Maiſtre Theodore*, medecin du Roy. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner devers ladicte dame audict Poyſſy, par l'eſpace de douze journées entieres, lui troiſieſme, de chevaulx; qui, au feur de XL ſolz tournoys pour chacune d'icelles, vallent ladicte ſomme de XXIIII livres. Laquelle ſomme lui..... &c. — 12 juillet. (*Idem*, F° 64, V°.)

29. A *Vennes*, la ſomme de vingt cinq livres tournoys, à lui tauxée & ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant de Chartres le xxiiij^{e} jour dudit moys d'aouſt, pour aller en grant & extreme dilligence en Bretaigne porter lectres de ladicte dame aux prelatz, gens d'egliſe, barons, gens des villes & autres des dioceſes de Rennes; de là à Sainct Malo, Sainct Brieuc & Triguier, pour eſtre & aſſiſter aux eſtatz generaulx que ladicte dame avoit ordonnez eſtre tenuz en ladicte ville de Rennes; pour cecy, ladicte ſomme de XXV livres tournoys. (*Idem*, F° 66, V°.)

30. A *Plaiſance*, pourſuivant de ladicte dame, la ſomme de vingt cinq livres tournoys, à luy tauxée & ordonnée par ladicte dame, pour un voyage par lui fait, partant de Chartres le xxiiij^{e} jour dudit moys d'aouſt, pour aller en grant & extreſme dilligence ou-

dit pays de Bretaigne devers les prelatz, gens d'egliſe, barons, nobles gens des villes & aultres des dioceſes de Nantes, Rennes, Cornouaille & Léon, pour le fait de ladicte aſſemblée. Pour cecy, ladicte ſomme de XXV livres tournoys; laquelle luy a eſté payée & baillée par cedit preſent treſorier..... &c. (*Idem*, *F°* 67, *R°*.)

31 A *Loys Harpin*, la ſomme de deux cens livres tournois à luy ordonnée par ladicte dame pour ſon deffray d'aller de ladicte ville de Chartres, partant le xxiiij^e^ jour dudict moys d'aouſt, en Picardie & en Bourgongne pour choiſir & querir cens archers pour ſa garde, & auſſi pour faire la deſpence de bouche deſdictz archers. Laquelle ſomme luy a eſté payée & baillée par cedict preſent treſorier..... &c. (*Idem*, *F°* 67, *V°*.)

32. A *Guillaume Berthelemy*, clerc de *Maiſtre Pierre Signac*, contrerolleur de l'argenterie & eſcuierie de ladicte dame, la ſomme de ſix livres, dix ſept ſolz, ſix deniers tournoys, à lui pareillement ordonnée pour ung autre voyage par lui fait, partant de ladicte ville d'Eſtampes le vingtieſme jour dudit moys d'aouſt, pour aller à Paris par l'ordonnance de ladicte dame faire faire des fers d'or pour ledict petit *Nicolas de Rouen*. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner, par l'eſpace de dix journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys, vallent la dicte ſomme de ſix livres, dix-ſept ſolz, ſix deniers tournoys, qui payée & baillée..... &c. (*Idem*, *F°* 70, *R°*.)

33. A *Trophemon de Labieres*, conſeiller & maiſtre

d'ouſtel de ladicte dame, la ſomme de cinquente livres tournois, à lui auſſi ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant de Courville près Chartres le xxviij[e] jour dudict moys d'aouſt, pour aller en Gaſcoingne devers *Monſieur de Candalle*, lui porter lectres de ladicte dame pour le fait du mariage de ſa fille. Laquelle ſomme lui a eſté payée & baillée..... &c. (*Idem*, F° 70, R°.)

34. A *Pierre Aude*, clerc des offices d'icelle dame, la ſomme de vingt livres tournois, à lui tauxée & ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant de Chartres pour aller à Amboyſe devers le *Biharnois*, lui porter lectres de ladicte dame pour recouvrer la vaiſſelle d'argent du feu Roy à elle appartenant ; & delà à *Concreſſault* devers le ſeigneur dudit lieu, lui porter lectres d'icelle dame pour recouvrer certaine piece de veſſelle d'argent qui lui avoit eſté baillée pour le ſervice de ceulx qui acompaignerent le corps dudict feu Roy. Laquelle ſomme cedit preſent treſorier lui a payée & baillée..... &c. (*Idem*, F° 70, V°.)

35. A *Phelippes de Chantenay*, autre page de ladicte dame, la ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys, à lui ordonnée par ladicte dame pour ung voyage par lui fait, partant de *Meſlay* près *Laval*, pour aller à Paris, porter lectres au Roy d'icelle dame. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner à Rennes devers ladicte dame, par l'eſpace de quinze journées entieres ; qui, audict feur de dix ſolz tournois pour chacune journée, vallent ladicte ſomme de ſept livres, dix ſolz tournoys. Laquelle ſomme..... &c. — 9 ſeptembre. (*Idem*, F° 71, V°.)

36. A Charles *de Mypont*, page de ladicte dame, la ſomme de cent dix ſolz tournoys, à luy auſſi ordonnée pour ung voyage par luy fait, luy partant de la Fleche en Anjou, le ix^e^ jour dudict moys de ſeptembre, pour aller à Paris devers *Monſieur de Viviers*, lui porter un pacquet de lectres de ladicte dame adreſſans au Roy & aultres pour le fait de ſon douaire. En quoy faiſant il a vacqué, tant à aller, ſejourner que s'en retourner à Laval devers elle, par l'eſpace de huit journées entieres; qui, audict feur de XIII ſolz, IX deniers tournoys chacune journée, vallent ladicte ſomme de CX ſolz tournoys, qui payée & baillée..... &c. (*Idem*, F^o^ 70, V^o^.)

37. A *Vennes*, la ſomme de trente cinq livres tournois à lui pareillement ordonnée pour ung autre voyage par luy fait, partant de Laval le quinzieſme jour dudit moys de ſeptembre, pour aller en grant dilligence extreme ſur les chevaulx des poſtes tirant le droit chemin de Paris & de Bourgongne, pour trouver & rencontrer Loys Harpin, conſeiller & maiſtre d'ouſtel de ladicte dame, qu'elle avoit envoyé oudit pays de Bourgongne pour querir & amener cent archers pour ſa garde, affin de le haſter & amener leſdictz archers. Pour cecy, ladicte ſomme de XXXV livres tournoys. (*Idem*, F^o^ 66, V^o^.)

38. A *Plaiſance*, la ſomme de cinquente cinq ſolz tournois à luy ordonnée pour deux voyages par lui faitz, partant l'ung de Laval le xxiiij^e^ jour de ſeptembre, pour aller à *Victré* & à *Chaſteaugeron*, porter lectres d'icelle dame à mes dames de *Laval* & *Chaſteaubriant* & *d'Erval*, où il a vacqué, tant à aller, ſejour-

ner que s'en retourner audict Laval, par l'eſpace de deux journées entieres, qui, audit feur, vallent XXVII ſolz, VI deniers tournoys; & l'autre partant de Victré le xxvij^e^ jour dudict moys, pour aller à Liffre devers *Monſieur le prince*, lui porter autres lectres de ladicte dame, où il a auſſi vacqué par l'eſpace de deux journées entieres; vallent, audit feur de XIII ſolz, IX deniers chacune journée, ladicte ſomme de LV ſolz tournoys, qui payée & baillée luy..... &c. (*Idem*, F° 67, R°.)

39. A *Jehan Tiercelin*, pannetier de ladicte dame, la ſomme de vingt cinq livres tournois, à lui tauxée & ordonnée pour ung voyage par lui fait, partant dudit lieu de Laval le xxiiij^e^ jour de ſeptembre, pour aller devers le ſeigneur Roi à Paris, lui porter lectres de ladicte dame pour lui faire ſavoir de ſes nouvelles. Laquelle ſomme cedit preſent treſorier..... &c. (*Idem*, F° 71, V°.)

3.

OBJETS DIVERS.

1. Hotel (l') d'etampes, a paris, habite par la reine en 1498. — A *Jehan Marchant le jeune*, cherpentier demourant à Paris, la ſomme de mil dix livres tournois, qui deue luy eſtoit pour tous ouvrages de maſconnerie, charpenterie, menuiſerie, ferrure, ſerrure, couverture & voirerie par lui faiz & faiz faire par le commendement & ordonnance de ladicte dame en ſon houſtel de Paris appellé la maiſon d'Eſtampes; & pour fourny de toutes matieres & actraictz par marché fait avecques luy par Meſſire *Florand de Molitart*, chevalier, conſeiller & maiſtre d'oſtel d'icelle dame, à ce par elle commis. Laquelle ſomme..... &c. — Juillet à ſeptembre. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, *F°* 28, *V°*.)

2. A *Gillet Rebours*, concierge de la maiſon d'Eſtampes à Paris, la ſomme de dix livres tournois, à luy

ordonnée par icelle dame pour le recompenſer des foinz & herbages des jardins de ladicte maiſon qui ont eſté deperiz & degaſtez durant le temps que ladicte dame y a demouré. Laquelle ſomme..... &c. (*Idem*, *F°* 29, *V°*.)

3. A *Jehan de Ceriſy*, contrerolleur de l'argenterie & eſcuirie d'icelle dame, la ſomme de troys cens trente ſept livres tournois, à luy ordonnée par ladicte dame pour le parfait de la ſomme de ſix cens ſoixante quatorze livres à lui ordonnée par icelle dame ſur les deniers de ſes aumoſnes en deux années, dont ceſte eſt la derreniere, pour le recompencer de la terre de *Nigeon* près Paris, qu'elle a de lui prinſe & donnée aux pouvres religieux du couvent des *bons hommes du Pleſſeys*, pour y baſtir & ediffier ung couvent & monaſtere de leur ordre. Laquelle ſomme, par vertu dud. roolle cy devant rendu, lui a eſté payée & baillée par cedit treſorier comme par quictance *dud. de Ceriſy* cy rendue appert. Pour cecy, lad. ſomme de IIIcXXXVII liv. tourn. — Janvier à mars 1498. (*Idem*, *F°* 34, *V°*.)

4. A *Jehanne de Jambes*, dame de Beaumont, damoiſelle de lad. dame, la ſomme de deux cent cinquante livres tournoys, à elle ordonnée par icelle dame pour la recompenſer d'une bordure d'habillement de teſte & autres bagues d'or peſans pareille ſomme de quatre cents cinquente livres tournoys que icelle dame a de luy prinſes dès le moys de may derrenier paſſé, pour envoyer à Madame *Marguerite d'Autriche*, obmys à compter au roole dud. moys. Laquelle ſomme, &c. (*Argenter. de la Reine*, *Arch. Imp. K. K.* 83. *F°* 87, *V°*.)

5. A Elle (la Reine), la ſomme de cinquante eſcuz d'or au ſoleil, à elle baillée & delivrée comptant & en ſes mains par ce preſant treſorier, le huitieſme jour dud. moys de janvier, oud. an, pour *jouer au fleuz* en ſon baſteau en la riviere de Seine, en venant de Melun à Paris, en la compaignie de *Monſeigneur de Latremoille* & autres. Pour cecy, leſd. cinquante eſcuz d'or au ſoleil, à la raiſon de trente ſix ſolz, troys deniers tournoys piece, vallent ladite ſomme de 90#, 12 s, 6d. t. (*Idem*, F° 89, R°.)

6. A *Jehan Ornuau*, demourant au Lion d'Angers, 20 l. t. pour le recompenſer de la deſpence qu'il a faicte à amener ſa femme qui eſtoit nourrice avec ſon petit enfant devers lad. dame au Pleſſeis les Tours, pour montrer ſon let; & auſſi pour luy aider à s'en retourner & emmener ſad. femme en ſa maiſon. Laquelle ſomme, &c. — Le 11 août 1496.

7. A *Thomas Marin*, chevaulcheur d'eſcuirie du Roy notre ſire, demourant au Mans, 20 l. t. pour le recompanſer de la grant deſpence qu'il a faite pour amener ſa femme & ſon petit enfant devers lad. dame, au Pleſſeis, pour les cauſes deſſ. dites; & auſſi pour s'en retourner & emmener ſad. femme en ſa maiſon. Laquelle ſomme, &c. — Le 12 août 1496. (*Idem*, *K. K.* 85, F°s 31, 32.)

8. A *Phelippon Millet*, notonnier & voicturier ſur la riviere de Loyre, demourant à Tours, la ſomme de deux cens ſoixante livres tournois, à lui pareillement ordonnée par icelle dame pour ſes peines, ſalaires & vacacions, d'avoir fait faire tout à neuf une galiotte & fourny de boys, menuiſerie, cherpenterie, clou, fer-

rures, victres & autres choſes à ce neceſſaires par l'ordonnance d'icelle dame & pour ſon ſervice, pour la conduyre ſouvent par eaue de Tours à Amboyſe & dudict Amboyſe audict Tours & ailleurs, à ſon plaiſir; par marché faict avecques lui par ledict de *Molitart* à ce pareillement commis par ladicte dame. Laquelle ſomme..... &c. —Juillet à ſeptembre. (*Reg. de Nantes*, *An* 1498, F° 29, R°.)

APPENDICE III.

INDICATION
DES DOCUMENTS IMPRIMES OU MANUSCRITS RELATIFS A LA REINE ANNE DE BRETAGNE.

§ I. — DOCUMENTS IMPRIMES. — ACTES PUBLICS. — ACTES PRIVES.

§ II. — MANUSCRITS COMPOSES POUR ANNE DE BRETAGNE ET CONTENANT LA RELATION DE SES FUNERAILLES. — HISTOIRES D'ANNE DE BRETAGNE. — NOTICES SUR SA VIE.

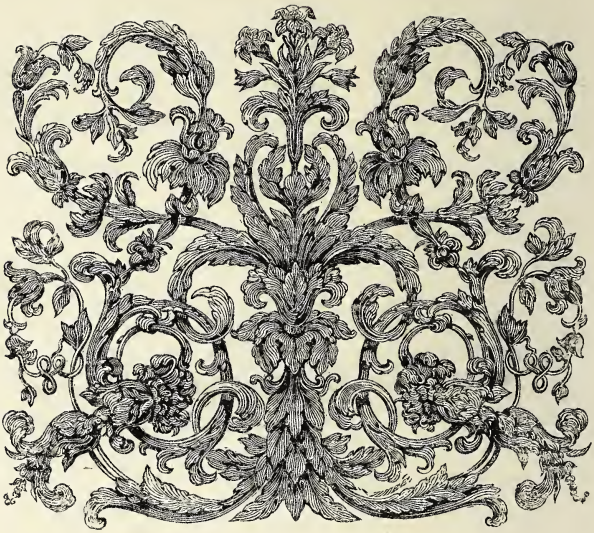

§ I.

ACTES IMPRIMES RELATIFS A LA REINE ANNE DE BRETAGNE. — ACTES PUBLICS. — ACTES PRIVES.

Actes Publics.

1488. — Lettre de la Ducheſſe aux habitants de Guingamp. 17 ſept.

Elle leur fait part du deſſein qu'elle a de réunir les Etats de Bretagne à cette fin de continuer le traité de paix que ſon père, au moment de ſa mort, avait commencé avec le roi de France. (Dom Morice, *Preuves de l'Hiſt. de Bretagne*, t. III, col. 608.)

Lettre de la Ducheſſe aux habitants de Guingamp, pour les remercier de leur fidélité & les engager à y perſévérer. — 24 ſept. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 610.)

Tutelle de la ducheſſe Anne & de la princeſſe Iſabeau, ſa ſœur, donnée au maréchal de Rieux. 24 octobre 1488. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 612.)

1488. — Inſtrument en latin au quel eſt fait mention de la révocation, proteſtation & déclaration faite par la ducheſſe Anne, que les paroles & promeſſes verbales par elle faites de fiancer & épouſer Alain d'Albret avoient été pour l'obéiſſance, crainte & révérence qu'elle portoit au feu duc François, ſon père, & pour apaiſer & éviter le courroux & autres paroles & propos que le dit ſeigneur duc dit & prononça à la dite ducheſſe, & éviter ſon indignation & malveillance, ſans que la dicte dame eût volonté de prendre pour mari le dict ſieur d'Albret; les quelles paroles & promeſſes icelle dame, la quelle étoit encore ſous l'âge de douze ans, révoque autant que beſoin eſt. Du 8 décembre. (*Archives de Nantes, Arm. T, Caſſette B.* — Daru, *Hiſt. de Bretagne*, t. III, p. 154.

1489. — Lettres écrites au nom de la Ducheſſe Anne :

1° A ſon amé chambellan Morice de Mené, ſur ſa loyauté à la bien ſervir. Du 6 avril.

2° A ſon ecuyer de Keroufy, pour luy donner ordre de reſiſter aux troupes françaiſes. Du 13 avril.

Deux autres lettres aux mêmes :

1° Pour que Morice de Mené, capitaine de ſa garde, reçoive convenablement l'ambaſſade anglaiſe & le corps d'armée. 8 janvier.

2° A Keroufy, pour qu'il aille defendre Breſt avec les troupes allemandes. 23 janvier. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, c. 639.)

Procuration du Roy des Romains (Maximilien d'Autriche) pour traiter de ſon mariage avec Anne de Bretagne. 20 mars 1489. (Godefroy, *Hiſt. de Charles VIII*, &c., p. 604. — Dom Morice, *Preuves*, t. III, c. 662.)

1490. — Traité d'alliance renouvelé entre le Roi d'Angleterre & la Ducheſſe Anne. 12 avril (en latin).

Autre traité entre les mêmes, avec modifications à un traité précédent. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, c. 665-670.)

1490. — Mandement de la Ducheſſe pour empeſcher ceux qui avoient eſté pourveus ſans ſon conſentement des eveſchés de

Nantes & de Vannes & de l'abbaye S. Madeleine d'en prendre poſſeſſion. (Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1518. — Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 677.)

1490. — Procédure entre Pierre de Robien, Jehan de Cluhunault & Aliette Pean, ſon épouſe. 18 février.

Don d'un Rachat par Maximilien & Anne, Roy & Roine des Romains, ducs de Bretagne. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 694.)

Ces deux actes ſont curieux parce qu'ils commencent par cette formule : *Maximilien & Anne, Roy & Roine des Romains*, &c.

1490. — Commiſſion du Roy d'Angleterre pour régler avec Anne de Bretagne le compte des avances qu'il avoit faites pour la dite ducheſſe & ſes Etats. 23 avril. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 700.)

1491. — Lettre de Maximilien, Roi des Romains, d'Anne de Bretagne, ſon épouſe, & des ſeigneurs de Bretagne, pour demander du ſecours au Roi d'Angleterre. 23 mai. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 702.)

1491. — Traité de mariage entre le Roy Charles VIII & la Reine Anne de Bretagne. 13 décembre 1491. (*Hiſtoire de Charles VIII*, &c., par Godefroy, 1684, Imp. roy., in-f°, p. 622. — *Memoires de Ph. de Comines*, édit. de Lenglet du Freſnoy, in-4°, 1747, t. IV, p. 39, 2e part. — Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1539.)

Contrat de mariage de Charles VIII & d'Anne de Bretagne, ſuivi de

Diſpenſe obtenue du Pape par Charles VIII & Anne de Bretagne, après le mariage conſommé. (Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1546. — Dom Morice, t. III, col. 707, 711, 715, 718.)

1491. — Expoſé des torts imputés par la maiſon d'Autriche au Roi de France Charles VIII, ſurtout en ce qui concerne l'invaſion de la Bretagne & le mariage de la Ducheſſe Anne.

Pièce diplomatique très-curieuſe. (Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France & l'Autriche*, &c., t. I, p. 1.)

1491. — Ligue de la Reine Anne, Louys duc d'Orléans, Pierre & Anne ducheſſe de Bourbon, pour le ſervice du Roy (Charles VIII). 5 juillet. (*Hiſtoire de Charles VIII*, &c., par Godefroy, 1684, in-f°, p. 625.)

1498. — Règlement fait par la Reine Anne pour la chancellerie de Bretagne. 9 avril 1497. Renouvelé le 20 avril 1498. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 791.)

1498. — Promeſſe de la Reine douairiere Anne, ducheſſe de Bretagne, d'epouſer le Roi Louis XII. 19 août.

Promeſſe de Louis XII à la Reine douairiere Anne, ducheſſe de Bretagne, de lui rendre preſentement Breſt, S. Malo & Conq., Nantes & Fougères dans un an, ſuppoſé qu'il ne l'eſpouſe pas, avec le ſerment du ſire de Latremouille, gouverneur des dites places. 19 août. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 794-799.)

1498. — Ordonnance de la Reine Anne portant defenſe aux juges eccleſiaſtiques de connoître des cauſes réelles d'heritage. 21 decembre. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 809.)

1498. — Diſpenſe du Pape pour le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne. Septembre (acte en latin). (Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1554. — Dom Morice. *Preuves*, t. III, p. 800.)

Témoins pour Louis XII contre Jeanne de France.

Sentence de diſſolution du mariagé, prononcée le 17 décembre (Dom Lobineau, t. II, col. 1558-9. — Dom Morice, t. III, col. 808-809.)

1498. — Traité du mariage entre Louis XII & Anne de Bretagne. 7 janvier.

Articles accordés par Louis XII concernant les priviléges, droits, &c., de la Bretagne. 19 janv. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 813-815.)

1505. — Pèlerinage de la Reine Anne à Notre-Dame du Folgoet. Septembre. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 869.)

1500. — Compromis entre le vicomte de Rohan & la Reine Anne de Bretagne, au ſujet de la ſeigneurie des comtez de Montfort, Neaufle, baronies de Chantocé, Foulgères, Mynybriac, Plai-

fance, &c., & des biens meubles de François Ier, duc de Bretagne, & de ſes héritiers directs. (Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1555.)

1504. — La Reine Anne autoriſée par Louis XII à ratifier le traité fait avec le Roi des Romains & l'Autriche, au ſujet du mariage de Claude de France avec Charles d'Autriche. (Dom Lobineau, *Hiſt.*, t. II, col. 1571.)

1505. — Lettres de Philippe de Commynes à la Reine Anne de Bretagne. La première du 17 juillet, la ſeconde du 23 juillet.

Lettres curieuſes, pleines de flatteries. (T. III, p. 172 des *Mémoires de P. de Commynes*, nouvelle édition, publiée par Mlle E. Dupont, pour la Société de l'Hiſtoire de France. 1847. In-8°.

1505. — Extrait du Procès fait au maréchal de Gié, à l'inſtigation de la Reine Anne. (Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 873.)

1513. — Règlements faits par la Reine Anne de Bretagne au ſujet des priviléges de l'évêque & du Chapitre de St-Malo. (Lobineau, *Hiſt.*, t. III, p. 1578.)

Actes Privés.

1491. — Entrée à Paris de la Reyne Anne de Bretagne, femme de Charles VIII. 8 fevrier. (Extrait des regiſtres du Parlement. *Hiſt. de Charles VIII*, &c., par Godefroy, 1684, in-f°, p. 625. — Godefroy, *Cérémonial françois*, &c., t. I, p. 469.

1491. — S'enſieult le couronnement & entrée de la Royne de France en la ville de Paris, fait ou mois de fevrier an de graſce mil quatre cens quatre vingtz & onze en ceſte manière. (*Bulletin de la Société de l'Hiſt. de France*, année 1845-1846.)

A la fin on lit la note ſuivante :

« Ce récit inédit eſt dû à Jean Nicolaï, hiſtorien & poète tournaiſien, qui vivait ſous les règnes de Louis XI, Charles VIII & Louis XII; il ſe trouve, avec pluſieurs autres ouvrages du même auteur, dans le manuſcrit de la Bibliothèque royale 1489, Sorb., intitulé : *Liber univerſalis.* »

Details curieux fur les repréfentations dramatiques qui eurent lieu dans cette occafion.

1491. — S'enfuit le Sacre de la très creftienne Royne de France, lequel fut fait à Saint-Denis en France, avecques le couronnement d'icelle & auffi l'entrée de la dicte dame en la bonne ville de Paris. (S. l. ni d.) In-4°, 8 f^os non chiffrés, goth. (Bibl. imp. Réferve. Cat. in-4°, t. I, p. 219.)

1492. — Deux lettres d'avis aux gens des Comptes que la Reyne (Anne de Bretagne) eft accouchée d'un fils. Suivies d'une relation du baptême de ce fils, extraite des regiftres de la chambre des Comptes. (*Hiftoire de Charles VIII*, &c., par Godefroy, 1684, in-f°, p. 627.)

1495. — Conſultation des médecins au ſujet du premier fils de Charles VIII & d'Anne de Bretagne. 10 octobre. — Charles-Orland, né le 10 octobre 1492, mort le 16 décembre 1495. (*Bulletin de la Société de l'Hiftoire de France*, années 1853-1854, p. 35.)

1501. — Préparatifs pour l'entrée à Paris de la Reyne Anne de Bretagne, femme en fecondes nopces du Roy Louis XII, l'an 1501, au mois de janvier. (Extraits des Regiftres de l'Hoftel-de-Ville de Paris. Godefroy, *Cérémonial françois*, t. I, p. 686.)

1564. — Entrée de la dite Reyne Anne de Bretagne à Paris, l'an 1504, au mois de novembre, avec toutes les cérémonies obſervées en icelle. (Extraits des Regiftres de l'Hoftel-de-Ville. Godefroy, *Cérémonial françois*, t. I, p. 690.)

1505. — Epiftre de Fauſte Andrelin de Forly, en la quelle Anne, Reine de France, exhorte le Roy Louis douzième ſon mary à avancer ſon retour en France, après la victoire par lui obtenue ſur les Venitiens; tranſlatée de latin en (vers) françoys, par maiſtre Guillaume Cretin. In-4° & in-16. Goth.

Traduction de l'ouvrage ſuivant :

« Publii Fauſti Andrelini.... Epiſtola in qua Anna Francorum Regina exhortatur maritum potentiſſimum regem Ludovicum XII, ut expectatum in Galliam adventum maturet poſtquam de proſtratis à ſe Venetis triumphavit. » In-4°.

Les vingt & quatre couplets de la valitude & convaleſcence de la Royne très creſtienne, avec les regretz du chaſteau de Bloys & des lieux ou la dicte Dame fréquentoit le plus. Petit in-4° goth. de 8 ff. — Cette pièce, ſans nom d'auteur, eſt de Jean Le Maire de Belges. On la trouve auſſi à la fin des *Illuſtrations des Gaules* du même Jean Le Maire. 1549, in-f°, p. 377.

Poëme inédit de Jehan Marot, publié d'après un manuſcrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction & des notes par Georges Guiffrey. Paris, 1860, in-8.

Ce poëme eſt entièrement conſacré à célébrer la convaleſcence d'Anne de Bretagne. Voyez ce que j'ai dit à ce ſujet, t. II, p. 197.

1513. — Fauſti Andrelini in Annam Francorum Reginam Panagyricon. De ejusdem ægritudine Elegia. De ejuſdem morte Querimonia. De morte Franciſci Britanniæ ducis & Annæ patris Nænia; præmiſſis ad inſignes viros epigrammatis. Venundantur in officina Aſcenſiana, &c., 1519, in-4°.

Le Père Lelong indique encore :

Fauſti Andrelini Forolivienſis profeſſoris poëſeos & rhetorices Pariſiis præfationes duæ altera de vivente, altera de mortua Anna Francorum Regina. Pariſiis, 1517, in-4°, t. II, n° 25070.

1513. — In hoc luctuoſiſſimo ac flebili opuſculo continentur dulces ac filiales lachrime illius generoſiſſime atque ut nunc meſtiſſime domine Claudie regis Francorum filie quibus divam Annam matrem ſuam hoc anno ab humanis ſemotam deplorat que omnia miti pietate decorantur dive Anne felicis anime Gallorum quondam ac Britannorum auguſte epiſtola pio Lodoico ſumma arce celi mandata ubi ejus anime beatitas & deificatio oſtenditur qua inſuper regem à lachrymis ceſſare monet.... Conſolatoria ſubſequitur epiſtola domine Claudie regum Francie primogenite miſſa nomine Anne nobiliſſime Navarre regum filie, que aureas moraliſſimasque continet ſententias, domino Beraldo Viſpalia dicata.

A la fin :

Anno à partu virginis milleſimo quingenteſimo decimo quarto, & die xij junii hoc opus terminatum eſt. Calcographus fuit pro-

bus & humanus vir Antonius Blanchardi degreſſa cum Richardo operans. Auctor ego ARNALDUS AVEDALIS, cognomento SONIS Joannis & Meliorete viventis filius, manu domini Condomienſſis ſacerdos ordinatur.... In-4° goth., proſe & vers. (Bibl. imp. Réſerve. Cat. in-4°, t. I, p. 226.)

1513. — Epitaphes & Rondeaux de la Reine Anne de Bretagne, avec celle qui fut poſée ſur le corps à S. Denys en France, après le cry fait par le herault de Bretaigne, & la deploration du chaſteau de Bloys par André de La Vigne. In-8° goth. de 4 f. (Bibl. imp., Y 4457.)

Diverſa epitaphia Annæ Britannæ, Francorum reginæ,
Ac Britanniæ ducis, à GERMANO BRIXIO,
Ejuſdem à ſecretis edicta. In-4°.

Voir auſſi Epitaphe en rimes françaiſes ; extrait d'un manuſcrit des Obſèques & Funérailles. (Dom Lobineau, t. II, col. 1580. — Dom Morice, *Preuves*, t. III, col. 920.)

1513. — In præcociſſimam Galliarum Reginæ Britonumque ducis Annæ mortem threnos per Joannem Franciſcum Quintianum STOAM.... nec non & ejuſdem ingenioſiſſima epitaphia quæ ab eodem emanarunt Appoline, &c., in-4°.

1513. — L'ordre qui fut tenue à l'obſeque & funeraille de feue très excellente & très debonnaire princeſſe Anne par la grace de Dieu royne de France, ducheſſe de Bretagne, tant aux égliſes que au chemin, depuis Blois juſques à l'abbaye de S. Denis en France. S. l., 1514, in-8°, 8 f. non chiffrés, goth. (Bibl. imp. Réſerve. Cat. in-4°, t. I, p. 226.)

Cette relation a été auſſi imprimée par Godefroy, dans le *Cérémonial françois*, édit. in-4°. Paris, 1683.

1513. — Récit des funérailles d'Anne de Bretagne, précédé d'une complainte ſur la mort de cette princeſſe & de ſa généalogie. Le tout compoſé par BRETAIGNE, ſon héraut d'armes. Publié pour la première fois avec une introduction & des notes par L. Merlet & Max. de Gombert. Paris, 1858, in-12.

Ce volume fait partie de la collection des pièces rares & inédites publiée par A. Aubry, libraire, rue Dauphine, 16.

§ II.

MANUSCRITS COMPOSÉS POUR ANNE DE BRETAGNE.

1499. — Diſcours de Plutarque ſur le mariage de Pollion & Euridice. 1 vol. in-4° de 46 ff., vélin ; 11 grandes miniatures françaiſes très-curieuſes, d'un aſſez bon travail ; quelques-unes à deux compartiments.

Ce précieux manuſcrit fut exécuté à l'occaſion du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, en 1499. On voit à la fin l'écuſſon mi-parti de France & de Bretagne porté par deux anges. La miniature du feuillet 42 repréſente deux fois Louis XII & Anne, avant & après le mariage. Dans d'autres miniatures, on voit tantôt le Roi, tantôt la Reine. — Reliure du XVII^e^ ſiècle, en veau fauve.

Ce manuſcrit, qui faiſait partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, eſt maintenant à Saint-Pétersbourg, dans la bibliothèque de l'Ermitage. Voyez la *Notice ſur le Muſée impérial de l'Ermitage*. Saint-Pétersbourg, 1860, in-12, p. 85.

1502. — Relation des fêtes données à la Reine de Hongrie & ordre de ſon voyage depuis Veniſe juſqu'en Hongrie, par P. Choque. Adreſſée à la Reine. Mss. de la Bibliothèque impériale, n° 6764. (*Voyez, t. III, p. 201, la Notice que j'ai donnée ſur ce manuſcrit.*

— Les Vies des Femmes célèbres anciennes & modernes, par Anthoine du Four, de l'Ordre des Frères Preſcheurs, confeſſeur & prédicateur de Louis XII & d'Anne de Bretagne, inquiſiteur de la Foy, éveque de Marſeille. 1 vol. in-f°, ſur vélin, de 77 ff., rel. en m. r. (*Voyez ce que j'ai dit ſur ce beau manuſcrit t. II, p. 39.*)

1595. — Epiſtres de ſaint Jherofme, tranſlatées de latin en françois par Frère Anthoyne du Four, docteur en theologie, de l'Ordre des Frères Preſcheurs, eveſque de Marſeille, dediées à la reine Anne de Bretagne. Petit in-f° de 64 ff. vélin, écrit en 1505; 12 grandes miniatures avec encadrements ornés, grandes initiales en or & en couleurs.

Ce beau manuſcrit, exécuté pour Anne de Bretagne, ſort des mêmes mains qui ont fait les peintures des *Epiſtres en vers français* adreſſées à Louis XII. (*Voir à l'article qui ſuit.*)

La première des miniatures qui ornent ce ms. de dédicace repréſente l'auteur offrant ſon livre à la Reine. Ce ſont des portraits de la plus grande beauté. On remarque dans les ornements la Cordelière, ordre de chevalerie féminine que la Reine avait inſtitué pour les dames de ſa cour. Cette cordelière eſt répétée au feuillet 2, où elle forme une majuſcule d'une rare élégance.

Au-deſſous de quelques miniatures, qui ſont autant de tableaux, on lit la deviſe eſpagnole de la Reine : *Non mudera* (Elle ne changera pas). Les bouts de lignes des pages ſont remplis d'ornements en or & en couleurs.

La onzième miniature repréſente la Communion de ſaint Jérôme. — Dans la douzième, il eſt repréſenté venant d'expirer, couché ſur la cendre; l'âme du ſaint, dégagée de ſon corps, paraît ſous la figure d'un enfant (ſymbole d'innocence) porté par les anges devant Jéſus-Chriſt, qui la reçoit en la béniſſant;

& au bas du tableau une petite miniature offre cette âme pure & radieuſe, toujours eſcortée par les anges, apparaiſſant à un moine aſſis devant un livre.... On lit à la fin du manuſcrit :

Ces choſes finies, le glorieux ſainct reçoit le corps de Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt en une douleur telle que langue ne plume ne ſcauraient dire en eſcript.

La première miniature de ce volume a été reproduite par Montfaucon, dans les *Monuments de la Monarchie françaiſe*, t. IV, p. 98. A cette époque ce volume faiſait partie des manuſcrits de la bibliothèque du Roi. Le même auteur le mentionne parmi les manuſcrits de Coiſlin, de la bibliothèque Saint-Germain-des-Prés. (Voir t. II, c. 1088 de *Bibliotheca Bibliothecarum*, &c.) Aujourd'hui il eſt à Saint-Pétersbourg, au château de l'Ermitage. (*Notice ſur le Muſée impérial de l'Ermitage*, &c., p 87.)

1509. — Epiſtres en vers françois compoſées par les poëtes royaux de Louis XII & d'Anne de Bretagne, pour être envoyées au Roi de la part & au nom de la Reine, pendant la guerre d'Italie, en 1509. Petit in-f° de 112 ff. vélin; onze grandes miniatures rempliſſant la page entière, avec encadrements & initiales en or & en couleurs.

Un des plus beaux manuſcrits de l'Europe; la reine Anne l'avait fait exécuter pour l'offrir au roi Louis XII, au retour des guerres d'Italie.

Voici les pièces contenues dans ce volume :

1° Epiſtre compoſé en latin par le renommé & royal poëte Fauſte Andrelin, & tranſlatée par Macé de Villebreſme, valet de chambre ordinaire du roi Louis XII.

2° Les epiſtres envoyées au roi très creſtien Louis XII, de là les montz, par les Eſtats de France, & compoſées par Frère Jean d'Auton, hiſtoriographe du roi & abbé d'Angle, au nombre de trois : *Egliſe*, *Nobleſſe*, *Labeur*, repréſentant les trois Eſtats.

3° Epiſtre compoſée en latin par Fauſte Andrelin, & tranſlatée par le deſſus nommé, Macé de Villebreſme.

4° Epiſtre compoſée en latin par Jean Franciſque Suard de

Bergame, & tranſlatée par le très reverend Père en Dieu Frère Jehan d'Auton.

5° Epiſtre compoſée par le poëte royal Fauſte Andrelin, & tranſlatée par Macé de Villebreſme.

6° Epiſtre d'Hector de Troye, envoyée des Champs Eliſées à Louis XII, & compoſée par Frère Jehan d'Auton.

7° Epiſtre reſponſive du Roy très creſtien à Hector de Troye, & compoſée par maſtre Jehan Lemaire.

8° Epiſtre par le Dieu Mars, tranſmiſe au Roy, & compoſée par M^r de Mailly.

9° Epiſtre élégiaque par l'Egliſe militante, tranſmiſe au Roi très creſtien Loys douzieſme, compoſée par Jehan d'Auton, abbé d'Angle.

Sur le verſo du feuillet qui précède la miniature de cette épiſtre dernière on lit : *Epiſtre de la Sainte Mère Egliſe, la triſte & déſolée.*

Le volume eſt couvert d'une reliure moderne en velours rouge avec des gardes en drap d'or.

J'ai eu précédemment l'occaſion de parler de ce manuſcrit & d'en décrire les miniatures. (Voir t. II, liv. III, ch. II, p. 41, & liv. V, ch. I, p. 156.)

Après avoir appartenu à Combouſt de Coiſlin, évêque de Metz, en 1698, & aumônier du Roi, qui a légué ſes livres à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, en 1732, un incendie ayant détruit une partie des richeſſes de cette bibliothèque en 1793, ce volume ne fut pas atteint par les flammes; mais il fut vendu à Pierre Dubrowski, un des ſecrétaires de l'ambaſſade ruſſe depuis 1780, très-grand amateur de beaux livres. De retour en Ruſſie, vers 1800, Dubrowski céda tous ſes manuſcrits à l'empereur & devint conſervateur de la Bibliothèque publique.

Ce beau volume ainſi que pluſieurs autres du même genre, provenant de la même ſource, ſont maintenant au château de l'Ermitage. (Voyez la *Notice ſur le Muſée impérial de l'Ermitage*, &c., p. 93.)

1507. — Le Triomphe ou la Révolte de Gênes, poëme en

vers français, par Jean Deſmarets (connu ſous le nom de Jean Marot, père de Clément), ms. petit in-f°, fur vél. (Bibl. impér., n° 9707 ^{3}, Réſerve.)

Ce ſuperbe manuſcrit eſt orné de onze miniatures qui ont été médiocrement reproduites, t. IV, pp. 98 & ſuiv. des *Monuments de la Monarchie françaiſe* du Père Montfaucon. La première de ces miniatures repréſente Anne de Bretagne aſſiſe dans ſa chambre de parade, recevant ce poëme des mains de l'auteur. Desmarets eſt agenouillé & vêtu d'une longue robe mi-partie noire & brune.

Le texte du poëme offre de grandes différences avec les éditions imprimées. Il eſt précédé d'une dédicace à la Reine dans laquelle l'auteur s'exprime ainſi :

« J'ay à diverſes inſtances pourpenſé de coucher par eſcript la magnanyme victoire du très chreſtien Louis XII°, par luy obtenue en l'an mil cinq cens & ſept, au moys de may, &c. »

Voici les dernières lignes :

« Je Jehan Deſmareſtz, voſtre povre eſcripvain ſerviteur très humble des voſtres très humbles & très obeyſſans ſerviteurs, vous preſente ce mien petit ouvrage à vous & non aultre voue & deſdie, vous ſuppliant tant & ſi très humblement comme faire le puys que à gré plaiſe à l'humanité de voſtre grace, ainſi que avez de l'heure de vos premieres intelligences juſques à ce jour continuellement fait, le recepvoir. »

1512. — Le troiſième livre des Illuſtrations de France orientalle & occidentalle, intitulé & dédié à l'honneur immortel de très haulte & très chreſtienne & ſacrée princeſſe, Madame Anne, par la grace de Dieu deux fois Reine de France, ducheſſe héréditaire de Bretaigne. 1 vol. in-4°, vél., rel. en velours noir.

Sur le dernier on lit :

Accompli en la cité de Nantes en décembre 1512.
Va, mon livre, & fait tant que, de Troie finée,
La grandeur monte aux cieulx par haulte deſtinée.

LE MAIRE.

C'eſt la troiſième & dernière partie de l'ouvrage hiſtorique de Jean Le Maire de Belges, connu ſous le nom d'*Illuſtrations de Gaule & Singularitez hiſtoriques*, &c., imprimé pour la première fois en 1509. (Voir Brunet, *Manuel*, &c., t. III, p. 88.)

Le volume commence par une miniature des plus médiocres, qui repréſente l'auteur offrant ſon livre à la Reine. On trouve au folio 7, v°, une autre miniature, auſſi très-médiocre, dans laquelle on voit la deviſe d'Anne de Bretagne : *Non mudera* (Elle ne changera pas), inſcrite ſur une banderole qui flotte au ſommet d'une colonne ornée de trois couronnes, à laquelle eſt appendu un écu aux armes de France & de Bretagne; deux pèlerins, au pied de la colonne, montrent du doigt l'écuſſon.

Ce manuſcrit fait partie de la bibliothèque de Berne. (Voyez Sinner, *Catalogus Codicum mss. bibliothecæ Bernenſis*, &c., &c. *Bernæ*, 1770, in-8°, 3 vol., t. II, p. 414.)

1513. — Poëme ſur l'embraſement du vaiſſeau nommé *la Cordelière*, commandé par Hervé Portemoguer, en 1513, traduit du latin de *Brice*, ſecrétaire d'Anne de Bretagne, & dédié à cette princeſſe. In-4°.

Ce manuſcrit du temps, avec miniatures, eſt conſervé à la bibliothèque du Roi, parmi ceux de Lancelot. (P. Lelong, t. II, n° 17465.)

Ce manuſcrit porte aujourd'hui le n° 7658, 3. Il eſt in-f° parvo, compoſé de 14 feuillets en vélin. Sur le v° du premier feuillet, dans une miniature aſſez groſſière, on voit l'auteur offrant ſon livre à Louis XII; au v° du f° 9, une deuxième miniature repréſente l'incendie du vaiſſeau *la Cordelière*.

Voyez, t. I^er^, liv. II, ch. III, p. 188, la Notice que j'ai donnée ſur le vaiſſeau *la Cordelière*.

Recueil de Poéſies latines en vers, par Fauſtus Andrelinus. Manuſcrit in-4° ſur vélin, relié en noir, aux armes & aux deviſes d'Anne de Bretagne & de Louis XII. (Bibliothèque du Louvre. — Collection Motelay.)

Ce volume contient différentes poéſies latines compoſées par Fauſtus Andrelinus de Forli ſur les principaux événements de la

vie d'Anne de Bretagne, ſur ſa maladie & ſa convaleſcence. Il a été, ſans aucun doute, écrit pour la bibliothèque particulière de la Reine. Au verſo du feuillet 1er, elle eſt repréſentée aſſiſe ſur un trône, en habit royal, la couronne en tête, le ſceptre dans la main droite ; de l'autre main elle reçoit un livre que l'auteur lui préſente à genoux. Cette page & la ſuivante ſont entourées de bordures dans leſquelles ſont peints des fleurs de lis, des hermines, des A, des L, des N entrelacés de cordelières. Au bas d'une de ces bordures on voit les armes de la Reine, mi-parties de France & de Bretagne, avec deux porcs-épics couronnés, inſignes bien connus de Louis XII.

Je n'ai connu que trop tard, pour en faire uſage dans mon travail, ce curieux manuſcrit.

Relation officielle des cérémonies obſervées aux Funérailles de la Reine Anne de Bretagne, compoſée par Pierre Choque, Roi d'Armes de Bretagne.

On connaît ſeize manuſcrits de cette relation officielle, qui ſe trouvent dans les différentes bibliothèques de la France & de l'étranger ; en voici l'indication :

La Bibliothèque impériale, à Paris, en poſſède onze ; pluſieurs ſont remarquables par les miniatures qu'ils renferment. La plus belle de ces copies (cotée ms. 9709) eſt dédiée à Louiſe de Savoie, comme l'indiquent ces vers de Bretagne qu'on lit au folio 1, verſo :

> **Dame royalle, très excellente princeſſe**
> **D'Angomoys & d'Anjou noble ducheſſe,**
> **Mère du Roy entre aultres le plus grant ſeigneur**
> . . . . . &c. . . .

Cette copie, que l'on peut prendre pour type original, renferme onze belles miniatures dont voici la deſcription :

La première repréſente un écuſſon aux armes de la reine Anne, avec un ange & un lion pour ſupports, & ces deux deviſes : *Rogo pro te Anna. — Libera eam de ore leonis.*

La ſeconde repréſente l'expoſition du corps dans la ſalle d'honneur « parée & tapiſſée de tapiſſerie ouvrée ſur ſoye & fil d'or. »

Sur la troiſième eſt figuré l'enſeveliſſement de la Reine.

La quatrième repréſente le catafalque, entouré d'un luminaire avec écuſſons. — « Salle de doulleur après qu'elle fut miſe en ſa chaſſe & cercueil. »

La cinquième, « le ſigne qui avoit eſté veu ſur la ville de Suze le jour qu'elle mourut; lequel apparut en pluſieurs lieux, tant en Pyémont, Savoye, le marquizat de Saluces, que ailleurs. »

La ſixième, « ..... le corps de la noble Royne poſé au cueur de ladicte egliſe, ſoubz la chapelle ardant qui fut faict à cinq clochers & croys recroiſetées.... » — (Texte.) Folio 24, verſo.

La ſeptième, le Cortége qui entourait le convoi funéraire.

La huitième, « .... l'Office qui fut faicte en l'égliſe Noſtre Dame de Paris, après la noble Royne y eſtre à repos.... »

La neuvième, à Saint-Denis, « .... la chapelle bien garnie de goutieres de velours armoyé comme celle de Paris, bien garnie de lumynaire; auſſi fut tout le cueur le grand de la nef de tous endroictz & de pareille ſorte & triumphe que celle de Paris.... »

La dixième, le tombeau de la Reine.

La onzième, « .... ung cueur d'or richement couronné, comprins d'une cordelière, le tout d'or... avec deviſe en émail.... »

Ces onze miniatures ſont reproduites d'une manière à peu près ſemblable & diſpoſées dans le même ordre dans toutes les autres copies que poſſède la Bibliothèque impériale. Voici l'indication des numéros de chacun de ces manuſcrits, avec le nom du perſonnage à qui les vers de dédicace ſont adreſſés :

1. N° 9709. 1 volume petit in-folio, vélin, reliure maroquin citron. — Cet exemplaire, qui eſt le plus beau, renferme onze miniatures. Il a été offert, comme je l'ai dit, à Louiſe de Savoie.

2. N° 9710. 1 vol. petit in-fol., vélin, mar. citron. — Onze miniatures. — Offert à Madame de Foueix (Foix).

3. N° 9711. 1 vol. petit in-fol., vélin, cartonnage. — Onze miniatures. — Offert au duc de Bourbon.

4. N° 9712. 1 vol. petit in-fol, vélin, mar. rouge. — Onze miniatures. — Dédicace enlevée.

5. N° 9713 [1]. 1 vol. petit in-fol., vélin, mar. rouge. — Onze miniatures. — Offert au comte de Rethel & d'Orval.

6. N° 9713 [2]. 1 vol. petit in-fol., vélin, veau f. — Six miniatures. — Une feuille de vélin a été enlevée. — Offert à la comteſſe de Nevers.

7. N° 9713 [3]. *Bal.* 1 vol. petit in-fol., vélin. — Onze miniatures. — Offert à une dame de la maiſon de Vendôme, qui n'eſt pas nommée.

8. N° 1544. *St-Germ.* 1 vol. petit in-fol., vélin, veau écu. — Onze miniatures. — Offert à la Reine de Sicile. — Sur une petite bande imprimée, collée au folio 1, recto, on lit :

Ex bibliotheca mss. Coiſliniana, olim Segueriana, quam illuſt. Henricus du Combout, dux de Coiſlin, par Franciæ, epiſcopus Metenſis, &c., monaſterio S. Germani à Pratis legavit. An. M. DCC. XXXII.

9. N° 690. *St-Victor.* 1 vol. in-fol., vélin, mar. rouge. — Onze miniatures. — Sur les plats de la reliure on lit, entre filets d'or :

Hector Le Breton de la Doinneterie, roy d'armes de France.

Puis un écuſſon avec timbre très-compliqué & ce titre :

Funerailles de très haulte e très puiſſante Madame Anne, deux fois royne de France, ducheſſe de Bretaigne.

Sur le folio recto on lit :

Ex dono Illuſtr. viri D. D. de Bayeul in ſupr. Senatu Præſidis inſulati hîc degentis. — 1677.

Cet exemplaire a été offert à Claude de France, première femme de François I[er], comme le prouvent ces vers :

Fille de roy, de royne & de ducheſſe,
Ce piteulx livre en ceſte heure preſente
Comme à madame & ſeule princeſſe
Très humblement, de bon cueur vous preſente ;

Voir y pourrez foulz figure aparente
L'obſeque helas, le gros train, l'ordre amere,
L'enterrement & la mort trop dolente
De la royne ducheſſe voſtre mere.

10. N° 691. *St-Victor.* 1 vol. in-fol., vélin, cartonné & couvert de ſoie. — Onze miniatures. — On lit au folio 1, recto :

Ex dono D. Antonii Noeau D^ni à Nully. 20 febr. 1661.

Offert à la dame de Taillebourg.

11. N° 46. *Blancs-Manteaux.* 1 vol. in fol., ſur papier. — Ce n'eſt qu'une copie.

Je trouve encore la mention de manuſcrits contenant le même récit des funérailles dans quelques autres bibliothèques, à Grenoble & à Lyon, par exemple; en Angleterre, dans la bibliothèque particulière, ſi célèbre & ſi riche en manuſcrits, de ſir Thomas Phillipps, au château de Middlehill; enfin, en Ruſſie, à la bibliothèque de l'Ermitage, on trouve un manuſcrit du même genre dont voici la deſcription :

Relation des Funérailles d'Anne de Bretagne, in-4° de 62 ff. vélin, 8 miniatures. — Ce volume a été offert au comte de Lautrec. — Reliure moderne en velours violet.

« Nota. Notre ms. eſt probablement le même que le n° 96 « de la bibliothèque Coiſlin (2^e^ liſte, p. 1072), d'après lequel « Montfaucon a fait graver pluſieurs planches pour les *Monu- « ments de la Monarchie françaiſe*, t. IV, pp. 128 & ſuiv. L'Er- « mitage poſſède une ſeconde copie de ce ms. toute pareille, « ſauf les vers à la fin. » (*Muſée de l'Ermitage impérial. Notice ſur la formation de ce muſée & deſcription des diverſes collections qu'il renferme*, &c., &c. Saint-Pétersbourg, 1860, in-8°, p. 96.)

C'eſt une erreur; on a vu précédemment que le manuſcrit de Coiſlin eſt à la Bibliothèque impériale de Paris. (Voir n° 8.)

Le Treſpas de l'Hermine regretée, ms. du XVI^e^ ſiècle. 1 vol. in-4°, vélin, relié en maroquin rouge.

C'eſt un récit détaillé des funérailles d'Anne de Bretagne fait par un témoin oculaire qui a gardé l'anonyme. Bien qu'en re-

traçant quelquefois dans les mêmes termes que la Relation officielle de P. Choque toutes les circonſtances de cette cérémonie, l'auteur anonyme ajoute certains détails importants. Son récit eſt empreint d'un ſentiment de triſteſſe & d'élévation remarquable. Le manuſcrit eſt orné de quatre belles miniatures, complètement différentes de celles qui ſe trouvent dans les manuſcrits de la Relation officielle, que j'ai ſignalées précédemment. Deux de ces miniatures ſont placées en regard l'une de l'autre, au folio verſo & au folio recto. Ces deux miniatures repréſentent l'arrivée du cortége funèbre devant l'égliſe Notre-Dame, à Paris ; d'un côté, on voit le cercueil de la Reine, ſurmonté de la repréſentation de cette princeſſe, porté par les henouards (ou porteurs de ſel) de Paris. Les préſidents du Parlement, en robe rouge, qui tinrent les coins du poële, ſont ſur le devant ; de l'autre, on voit le grand portail de l'égliſe cathédrale, devant lequel ſe tient l'évêque de Paris, environné de tout ſon clergé. La dernière miniature eſt auſſi très-curieuſe : elle repréſente l'intérieur du caveau funéraire d'Anne de Bretagne & de Louis XII, à Saint-Denis.

Ce beau manuſcrit a fait partie de la bibliothèque du chancelier d'Agueſſeau.

Vies, Eloges, Notices, Mémoires, &c., *manuſcrits ou imprimés.*

Hiſtoire manuſcrite d'Anne de Bretagne. — Autrefois dans la bibliothèque de Saint-Victor. — La *Bibliothèque hiſtorique de la France*, t. II, p. 649, n° 25069, indique cet ouvrage, que je n'ai pas retrouvé.

Eloge d'Anne de Bretagne, par Pierre Bourdeille, ſeigneur de Branthome. — Au commencement des *Dames illuſtres*, t. V des œuvres complètes, éd. in-8°.

Eloge d'Anne de Bretagne. — T. I, p. 1 de : *Les Eloges & les Vies des Reynes, des princeſſes & des dames illuſtres en piété*,

en courage, en doctrine, &c., &c., par F. Hilarion de Coſte, &c. Paris, 1647, in-4°, 2 vol.

Anne de Bretagne, reine de France, tragédie, par le ſieur Ferrier. Paris, 1679, in-12. (*Bibliothèque hiſt. de la France*, t. II, p. 649.)

Mémoire ſur le Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, par Lancelot. — *Mémoires de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres*, t. XIII, p. 666, éd. in-4°. T. XX, p. 505, éd. in-12.

Hiſtoire de la réunion de la Bretagne à la France, où l'on trouve des anecdotes ſur la princeſſe Anne, fille de François II, duc de Bretagne; par l'abbé Irailh. Paris, 1764, in-12, 2 vol.

Trébuchet. Notice ſur Anne de Bretagne, reine de France. Nantes, 1822, in-4°. — Réimprimé ſous ce titre : *Anne de Bretagne, avec des Notes ſur pluſieurs monuments de Nantes & de Bretagne*. Nantes, 1822, in-8°.

Détails ſur la vie privée d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII & de Louis XII, ſuivis d'extraits des inventaires de meubles ayant appartenu à cette princeſſe; par M. Le Roux de Lincy. Paris, Didot, 1850, in-8°. Extrait du t. 1^er^ (3^e^ ſérie) de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

Hiſtoire d'Anne de Bretagne, reine de France; par J.-J.-E. Roy. Tours, 1857, in-8° de 200 p. — Ouvrage utile, intéreſſant, compoſé d'après les documents imprimés.

Lettres inédites de la ducheſſe Anne (Anne de Bretagne), publiées avec un Commentaire par M. Gaultier du Mottay (avril 1847). Extrait des *Mémoires de la Société archéologique & hiſtorique des Côtes-du-Nord*. In-8° de 22 p.

ADDITION.

Au moment où je corrigeais les dernières épreuves du tome IV, j'ai reçu le commencement d'une ſérie nouvelle des *Archives de l'Art français*, publiée par mon confrère A. de Montaiglon. J'y ai trouvé des documents nombreux & importants relatifs à *Jean Perréal*, auſſi nommé *Jean de Paris*, peintre & valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII & François I^er^, artiſte éminent de la Renaiſſance, dont j'ai parlé précédemment. (Voir t. II, livre III, chap. I^er^.) Pluſieurs de ces documents ont rapport ſoit à Charles VIII, ſoit à la Reine Anne de Bretagne, & méritent à tous égards que je les mentionne ici.

Le premier nous apprend, ce dont je n'ai pas parlé, que Charles VIII fit, dans les premiers jours de mars 1491, quelques mois avant ſon mariage avec Anne de Bretagne, une première entrée ſolennelle à Lyon. Suivant l'uſage admis en pareille circonſtance, pluſieurs ſcènes de l'Ancien & du Nouveau Teſtament furent repréſentées. Jean de Paris, fixé alors à Lyon, ſe chargea de la peinture des décors, du coſtume des acteurs, & même du ſalaire donné à quelques-uns de ces acteurs. De pareilles ſcènes ne s'exécutaient pas toujours ſans périls. Il eſt dit dans le programme :

« Plus au droit de l'égliſe Saint-Eloy ſera ſaint Michiel, armé « d'un beau harnoiz blanc, & le Deable qui s'entrebattront; « & ſeront tous deux en l'air; & finablement, ainſi que le Roy « vouldra paſſer, le dit Deable ſera vaincu par le dit ſaint Mi- « chiel, & le brûlera le feu viſiblement. » Dans le mémoire de ce qui était dû, mémoire écrit de la main de Jean de Paris, on trouve la mention ſuivante : « Il eſt deu à celui qui fit le Deable

« XV folz, car on luy promit; fur quoy il a receu cinq gros. « Mais *pour ce qu'il cuida brûler*, il demande ung eſcu ou deux, « ſe dit-il (1). »

Le ſecond document eſt relatif à l'entrée ſolennelle que firent Charles VIII & Anne de Bretagne, au commencement de l'année 1494, dans cette même ville de Lyon. J'ai parlé de cette entrée & j'ai donné les détails du triomphant appareil déployé par la reine-ducheſſe dans cette circonſtance. (Voir t. I, p. 119, liv. I, chap. IV.) Les documents inédits que vient de publier M. Rolle, archiviſte adjoint du département du Rhône, me permettent de compléter mon récit.

Le Conſulat de la ville de Lyon voulut que la jeune reine fût reçue avec une grande pompe; il décida qu'il lui ferait fait un cadeau de joyeux avènement digne d'elle & de la cité opulente qui le lui préſentait. « A ceſte cauſe, après tous advis & oppi- « nions, la matiere bien diſcutée, a eſté conclud & deliberé « qu'on ne pourroit faire choſe plus propre, en ayant regart à « la nomination de la dicte ville, que ung beau lyon d'or, bien « fait & bien tiré, aſſiz ſur ſes feſſes, & de ſes deux pattes de- « vant tenant une belle coppe d'or, à la façon ancienne telle « qu'on la peint ès Troys Roys, & cent belles pieces d'or, faictes « en façon de métailles, comme dit eſt, dedans la dicte coppe; « & une belle targuete (*petit bouclier*) çainte ſur ſon coſté d'une « belle çainture d'or ès armes de la Royne. » Les mêmes documents nous font connaître les ſommes qui ont été payées à Pierre le Maiſtre, orfèvre, à Loys Le Pere & à Nicolas, ſon gendre, chargés de l'exécution du coin des médailles & de la façon du lion, de la coupe & du bouclier. Ces médailles repréſentaient d'un côté Charles VIII, de l'autre Anne de Bretagne. (Tome II, p. 254, liv. V, chap. IV.) J'ai décrit une de ces pièces d'après l'exemplaire qui ſe trouve au cabinet des médailles de la Bibliothèque imperiale, à Paris.

(1) *Archives de l'Art français*, 2e ſérie, t. 1, p. 33.

La ſomme, conſidérable pour ce temps-là, de deux cent dix livres tournois fut comptée à Jean de Paris pour fournir & employer *ès frais des hiſtoires & miſtères ordonnez & arreſtez pour faire la dicte entrée*. Je renvoie aux *Archives de l'Art français*, t. I^er^, p. 53, ceux qui voudront connaître comment cette ſomme a été dépenſée par l'artiſte, & les diverſes repréſentations qui eurent lieu dans cette circonſtance. Entre autres détails, je trouve quatre mille aunes de toiles peintes en rouge & jaune, & ſemées de fleurs de lis, qui furent employées pour couvrir toutes les rues de la ville par leſquelles paſſa le cortége. Un article nous fait connaître le nom des femmes de Lyon qui jouèrent un rôle dans cette cérémonie, & le prix des robes en taffetas de Florence qui leur furent diſtribuées : — « A *Huguenin Carju*, « mercier, la ſomme de ſoixante-ſept livres, neuf ſolz, neuf « deniers tournois, pour quarante aulnes, trois quartiers taffe- « tas Florence, prins de luy ; c'eſt aſſavoir : pour la fille de « *Pierre Vive*, qui joua *Marchandiſe*, iiij aulnes taffetas bleu ; « pour la fille du ſieur *Glaude Guerrier*, qui fiſt *France*, troys « aulnes demy taffetas bleu ; pour la femme *Jean de Touraine*, « qui fiſt *Amour ſouveraine*, iij aulnes demy taffetas rouge ; « pour *Force*, ij aulnes demy taffetas jaune ; pour *Prudence*, « ij aulnes demy taffetas bleu ; pour la fille Monſieur le Procu- « reur du Roy, qui tenoit ung petit lyon devant l'un des fors « de *France*, ij aulnes taffetas rouge ; pour *Influence*, iij aulnes « moitié rouge, moitié jaune ; pour *Droicte Ligue*, iij aulnes « demy taffetas bleu & blanc ; pour l'*Eaue*, ij aulnes demye « taffetas noir, ou lieu d'une robbe de toille qu'elle fit ; pour la « *Terre*, iij aulnes taffetas gris ; pour *Providence divine*, ij aulnes « taffetas rouge & demye aulne taffetas jaune ; pour le *Peuple*, « i aulne taffetas noir ; & pour le deſſus du paille, ij aulnes, trois « quartiers taffetas pers, à XXVI gros demy l'aulne, montent « la dicte ſomme de LXVIII l., IX s., IX d. (p. 98). »

Anne de Bretagne n'a jamais oublié l'accueil plein d'enthouſiaſme que les habitants de Lyon lui avaient fait lors de ſa première entrée dans leur ville. Pluſieurs fois elle vint y fixer ſa

demeure pendant les différentes expéditions de Charles VIII & de Louis XII. La reine-ducheſſe ne manquait pas de faire participer à ſes abondantes aumônes les habitants pauvres de cette cité populeuſe. Au mois d'août de l'année 1509, ſur le point de quitter Lyon, elle fit dire au Conſulat par Jean de Paris, devenu ſon peintre en titre d'office, qu'elle étoit très-contente de la dicte ville & de ce qu'elle y avoit demeuré. « Elle a trouvé la « dicte ville & les habitants en icelle ſi bons & de ſi bonne ſorte « qu'elle en aura longtemps memoire ; &, quant ceulx du dit « Lion vouldroient quelque choſe devers le Roy ou d'elle, elle ſera « contente quant l'on s'adreſſera à elle du vouloir qu'elle a à faire « plaiſir à la dicte ville. Dont mes dicts ſeigneurs, par la voix du « dict Bourcier ont remercié le dit de Paris, & l'ont prié quant il « ſera en cour, avoir touſjours la dicte ville & affaires d'icelles « pour recommandés (1). »

(1) *Archives de l'Art français*, 2e ſérie, t. 1, p. 121.

SOMMAIRE DES QUATRE VOLUMES.

TOME PREMIER.

Avertiſſement. — Introduction. — § I. Rapports de la France avec la Bretagne juſqu'à la fin du règne de Louis XI. — § II. Louis XI & le duc François II. — § III. Anne de Beaujeu & François II. — § IV. Les penſionnaires de Bretagne. Page 1.

VIE D'ANNE DE BRETAGNE.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE D'ANNE DE BRETAGNE JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VIII.

CHAP. I^er^. Naiſſance d'Anne de Bretagne ; ſon éducation. —

Les prétendants à fa main. — Son mariage par procureurs avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains. — Siége de Rennes par Charles VIII, roi de France. — Prife de cette ville par les Français. — Négociations de mariage entre Anne de Bretagne & Charles VIII. Page 59.

CHAP. II. Contrat de mariage d'Anne de Bretagne. — Célébration des époufailles au château de Langeais. — La robe de noces d'Anne de Bretagne. — Son entrée folennelle dans plufieurs villes, principalement à Paris, à Saint-Denis pour fon facre. — Son établiffement à la cour, au château d'Amboife. Ameublement de ce château en 1491. Page 82.

CHAP. III. Charles VIII. — Son portrait phyfique & moral. — Expédition d'Italie; audace & bravoure que Charles VIII y déploie. — Amour, déférence & follicitude d'Anne de Bretagne pour ce prince. Page 95.

CHAP. IV. Naiffance du dauphin Charles-Orland; cérémonie de fon baptême. — Anne de Bretagne à Lyon, pendant l'expédition d'Italie. — Mort du dauphin. — Naiffance & mort prématurée des autres enfants d'Anne de Bretagne & de Charles VIII; leur tombeau dans la cathédrale de Tours. — Mort fubite de Charles VIII; douleur de la reine. — Soins qu'elle apporte à fon deuil & à la célébration des funérailles du roi défunt. Page 113.

LIVRE DEUXIEME.

ANNE DE BRETAGNE ET LOUIS XII.

CHAP. I^er^. Anne de Bretagne après la mort de Charles VIII. — Elle écrit à fes parents, à fes conſeillers. — Vient habiter Paris à fon hôtel d'Etampes. — Ses entrevues avec le nouveau roi Louis XII. — Ne retourne en Bretagne que quatre mois après la mort de Charles VIII. — Elle organife fa maifon. — Sa garde bretonne. Page 145.

CHAP. II. Louis XII & ſa première femme Jeanne de France ; obtient de divorcer avec elle, en donnant le duché de Valentinois & une de ſes parentes à Céſar Borgia. — Caractère de ce prince. — Contrat de mariage d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Conditions impoſées par ce contrat religieuſement obſervées. Page 158.

CHAP. III. Célébration du mariage d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Aſcendant que cette princeſſe prend ſur ſon mari. — Citations ſur quelques-unes de ſes lettres. — Sa répugnance pour les guerres d'Italie. — Lettres inédites de Louis XII à Ferdinand. — Projet de croiſade. — Le vaiſſeau *Marie-la-Cordelière*. Page 174.

CHAP. IV. Les enfants d'Anne de Bretagne & de Louis XII. — Soins que la reine prend de leur ſanté. — Sa lettre à la gouvernante de ſa fille aînée. — Maladies de Louis XII ; dangers qu'il court ; regrets qu'il inſpire. — Mort ſubite de ſon amie de cœur, la dame Spinola. — Soins que la reine prodigue à Louis XII. — Ses prières, ſon vœu à Notre-Dame de Fol-Coat. — Voyage qu'elle fait en Bretagne en 1505. — Le maréchal de Gié, ſa diſgrâce & ſon procès ; joué par les confrères de la Baſoche. — Amour d'Anne de Bretagne pour ſon pays. — Mariage projeté de ſa fille Claude avec Charles, fils de Philippe le Beau, puis avec François d'Angoulême. — Oppoſition d'Anne de Bretagne. — Fermeté de Louis XII, proclamé par les Etats généraux le *Père du peuple*. Page 192.

TOME DEUXIEME.

LIVRE TROISIEME.

CHAP. Ier. Protection accordée par Anne de Bretagne aux ſciences, aux lettres & aux arts. — Poètes français ou latins,

savants & artiſtes encouragés par cette reine. — Travaux qu'elle fait faire aux artiſtes ramenés par Charles VIII. — Le ſculpteur breton Michel Colomb. — Jean Bourdichon, peintre en titre d'office. — Jean Perréal, dit *Jean de Paris*. — Tableaux de ſainteté & portraits peints réunis par Anne de Bretagne. — Son cabinet, ſa galerie de bijoux & de curioſités. Page 1.

CHAP. II. Goût d'Anne de Bretagne pour les livres, très-répandu parmi les princes & les grands ſeigneurs de ſon temps. — Sa bibliothèque. — Antoine Vérard lui dédie pluſieurs ouvrages imprimés par lui. — Manuſcrits compoſés pour elle. — Chroniques de Bretagne de Pierre Lebaud. — Hiſtoire des femmes illuſtres d'Antoine Dufour. — Recueil des épîtres latines & françaiſes adreſſées par la reine à Louis XII, pendant les guerres d'Italie, avec les réponſes & quelques autres manuſcrits. Page 27.

CHAP. III. Le *Livre d'Heures d'Anne de Bretagne*. — Exécution remarquable de ce livre. — Deſcription des peintures qu'il renferme. — Calendrier, plantes, fleurs & fruits qui en décorent les marges. — Lettres ornées, vignettes. — Notice des quarante-neuf grandes miniatures. — Auteurs préſumés de ces peintures. — Conſervation de ce livre depuis la mort d'Anne de Bretagne juſqu'à nos jours. — Autres livres d'Heures qui lui ont appartenu. Page 46.

LIVRE QUATRIEME.

DAMES, DEMOISELLES D'HONNEUR ET AUTRES OFFICIERS DE LA MAISON D'ANNE DE BRETAGNE. — CHARITE DE CETTE REINE.

CHAP. Ier. Dames, demoiſelles d'honneur des reines de France. — Leur nombre très-augmenté par Anne de Bretagne. — Soins

qu'elle prend de leur éducation, de leur bien-être & de leur établiſſement. Page 87.

CHAP. II. Mariage d'Anne de Foix, fille du ſeigneur de Candale, avec Ladiſlas, roi de Hongrie ; de Germaine de Foix avec Ferdinand, roi d'Eſpagne & d'Aragon ; de Charlotte d'Aragon, princeſſe de Tarente, avec Gui XVI^e^ du nom, comte de Laval. — Aventures de Rolandine. Page 99.

CHAP. III. Hiſtoire des damoiſelles de Graville. — Le ſire de Graville, amiral de France, & ſon château de Marcouſſis. — Jeanne Chabot, dame de Montſoreau, & Blanche de Montberon, filles d'honneur de la reine, proclamées les femmes les plus belles de leur temps. Page 114.

CHAP. IV. Soins d'Anne de Bretagne pour les officiers de ſa maiſon. — Récompenſes & punitions aux pages & aux enfants d'honneur. — Attentions pour ſes médecins. — Ses nombreuſes aumônes. — Fondation du couvent des Minimes à Chaillot. Page 142.

LIVRE CINQUIEME.

VIE PRIVEE D'ANNE DE BRETAGNE; SES MALADIES, SES FUNÉRAILLES. — SON TOMBEAU, SES STATUES, SES PORTRAITS, SES MEDAILLES ET SES MONNAIES.

CHAP. I^er^. Ameublement d'Anne de Bretagne. — Ses tapiſſeries. — Son goût pour les jardins, les fleurs, les parfums, le beau linge, les bijoux, les diamants. — Ses coſtumes ordinaires & d'apparat. — Ses deviſes. — Sa livrée. — Son écurie. Page 156.

CHAP. II. Portrait phyſique & moral d'Anne de Bretagne. — Son goût pour les chiens, les oiſeaux & la muſique. — Récompenſes qu'elle donne aux bateleurs, aux ménétriers & aux Galands-ſans-ſoucy. Page 179.

CHAP. III. Maladies d'Anne de Bretagne. — Sa mort. — Regrets qu'elle inſpire. — Cérémonies de ſes funérailles. — Son corps porté à Saint-Denis, dans la ſépulture des rois de France. — Son cœur porté à Nantes, dans celle de ſes père & mère. Page 194.

CHAP. IV. Tombeau d'Anne de Bretagne & de Louis XII, exécuté par les ſoins de François I^er^. — Deſcription de ce tombeau. — Statues d'Anne de Bretagne, peintures, tapiſſeries relatives à ſon mariage avec Charles VIII. — Portraits peints de cette reine : vitraux, médailles, jetons, monnaies qui la repréſentent. Page. 227.

TOME TROISIEME.

Avertiſſement, page v. — LETTRES. — APPENDICE I, § I. N° 1. *Lettres inédites d'Anne de Bretagne, de Charles VIII, de Louis XII & de quelques princes contemporains, extraites des manuſcrits de Londres & de Paris.* — § II. *Pièces & documents hiſtoriques*. Page 1.

§ I^er^. N° 1. Lettres de la reine Anne de Bretagne. Page 3. — N° 2. Cinq lettres latines adreſſées à la reine Anne de Bretagne par Ladiſlas, roi de Hongrie, & par les doges de Veniſe Auguſtin Barbadico & Léonard Lauredan. Page 73. — N° 3. Lettres des rois, princes & ſeigneurs contemporains d'Anne de Bretagne. Page 89. — Lettres de Charles VIII. Page 91. — Lettres de Louis XII. Page 103. — Lettres d'Anne de Beaujeu. Page 139. — Lettre de Pierre de Bourbon. Page 143 — Lettre de François II, duc de Bretagne. Page 145. — Lettre de Gaſton de Foix. Page 147. — Lettre du bâtard de Savoie. Page 149. — Lettre de l'amiral de Graville. Page 153. — Lettres du cardinal d'Amboiſe. Page 156.

§ II. PIECES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — 1. Inſtruc-

tions à Imbert de Batarnay, &c., de ce qu'il a à dire aux bourgeois, manants & habitants de la ville d'Orléans. Page 167. — 2. Jehan de Châlon, oncle d'Anne, ducheſſe de Bretagne, s'engage envers le roi & la reine d'Eſpagne à ne pas traiter du mariage de la ducheſſe ſans leur avis. Page 170. — 3. Rapport fait par un eſpion de ce qui ſe paſſait à la cour du duc de Bretagne. Page 172. — 4. Le roi Charles VIII rend compte de ſon expédition de Guyenne. Page 175. — 5. Premier rapport fait à Charles VIII par les capitaines commandant l'armée françaiſe en Bretagne. Page 178. — 6. Second rapport fait à Charles VIII. Page 183. — 7. Deux lettres patentes d'Anne, ducheſſe de Bretagne, en faveur de ſon tuteur le maréchal de Rieux. Page 183. — 8. Les penſionnaires de Bretagne. Page 188. — 9. Lettres qui eſtoient au coffre de la feue royne que Dieu abſoille. Page 198 — 10. Diſcours des cérémonies du ſacre & mariage d'Anne de Foix avec Ladiſlas, roi de Hongrie, &c., Page 201.

COMPTES DE DEPENSE. — APPENDICE II. — *Extraits des comptes de dépenſe & des inventaires de la reine.* Page 209. — § I. INDEX DES COMPTES ET DES INVENTAIRES MANUSCRITS OU IMPRIMES. Page 211.

TOME QUATRIEME.

APPENDICE II (*ſuite*).

§ II. — 1. Etat de la maiſon de la reine Anne de Bretagne en 1492. Page 3. — 2. Dons ou récompenſes aux parents, aux officiers de la maiſon de la reine, aux dames & aux filles d'honneur de la reine. Page 13. — 3. Vêtements & équipages de Charles VIII pour l'expédition de Naples, en 1492. Page 27. — 4. Livrées & deuil des pages de la reine, chariots, che-

vaux, haquenées & mulets de la reine & des dames de ſa maiſon. Page 36. — 5. Chiens, oiſeaux de la reine. Page 55.

§ III. — 1. Mobilier de la reine, tapiſſeries. Page 60. — 2. A. Linge & lingerie. Page 87. — 3. B. Etoffes pour robes, coiffes & chauſſes. Page 90. — C. Fourrures. Page 98. — D. Tailleur & cordonnier. Page 99. — E. Fleurs & parfums. Page 102. — 4. Orfèvrerie, diamants, bijoux. Page 104. — 5. Vaiſſelle d'or & d'argent. Page 116.

APPENDICE II (ſuite). — *Extraits des comptes de dépenſe & des inventaires.*

§ IV. — 1. Chapelles & objets conſacrés au culte : reliquaires, tableaux en relief d'or, d'argent, de cuivre, d'ivoire. Page 137. — 2. Peintures, livres manuſcrits ou imprimés ; peintres, ſcribes & enlumineurs ; ſavants, littérateurs, muſiciens, chanteurs, bateleurs. Page 153.

§ V. — 1. Aumônes & dons. Page 165. — 2. A. Voyages, année 1495-96. Page 178. — B. Voyages après la mort de Charles VIII, 10 avril 1498. — 3. Objets divers. Page 201.

APPENDICE III. — INDICATION DES DOCUMENTS IMPRIMÉS OU MANUSCRITS RELATIFS A LA REINE ANNE DE BRETAGNE.

Section I. — Documents imprimés : Actes publics, p. 207 ; actes privés, p. 211.

Section II. — Manuſcrits compoſés pour Anne de Bretagne & contenant les relations de ſes funérailles. Page 215. — Vies, éloges, notices, mémoires manuſcrits ou imprimés. Page 225. — Addition. Page 227.

Ce présent livre, écrit par M. Le Roux de Lincy sur la demande de L. Curmer, illustré par les soins de ce dernier & tiré à 500 exemplaires, fut achevé d'imprimer, par Louis Perrin, le jour béni du XIV août M D CCC LXI.

LPRSLL
PR

PHOTOGRAPHIES.

1° La REINE & ſes patronnes, en regard du titre du premier volume.

2° CHARLES VIII, communiqué par M. *le marquis de* BONNEVAL, page 55, tome I.

3° Médaille de Charles VIII, page 112, tome I.

4° Les enfants de CHARLES VIII, page 136, tome I.

5° Le tombeau, vu de face, page 136, tome I.

6° *Idem*, vu de profil, page 136, tome I.

7° Portrait du roi LOUIS XII, *muſée de Cluny*, page 174, tome I.

8° Tombeau de FRANÇOIS II & de MARGUERITE DE FOIX, page 16, tome II.

9° La TRINITE, miniature du manuſcrit, page 62, tome II.

10° Les APOTRES, page 64, tome II.

11° La SAINTE COURONNE, page 69, tome II.

12° L'EDUCATION DE JESUS, page 70, tome II.

13° La SAINTE FAMILLE, page 72, tome II.

14° Encadrement des Triomphes de PETRARQUE, page 132, tome II.

15° Portrait de ſaint FRANÇOIS DE PAULE, page 152, t. II.

16° Médaille des écuries de la REINE, page 178, tome II.

17° Boîte en or qui contenait le cœur de la REINE, page 222, tome II.

18° Tombeau de LOUIS XII & de la REINE, à *Saint-Denis*, page 228, tome II.

19° La REINE, d'après le vitrail de Nantes, page 242, tome II.

20° La REINE, portrait communiqué par M. *le comte de* LAGRANGE, page 248, tome II.

21° Portrait de la REINE, *muſée de Cluny*, page 250, tome II.

22° Médaille de CHARLES VIII & de la REINE, page 254, tome II.

23° Médaille de LOUIS XII & de la REINE, page 256, t. II.

24° Fac-ſimile d'une lettre de la REINE, page 24, tome III.

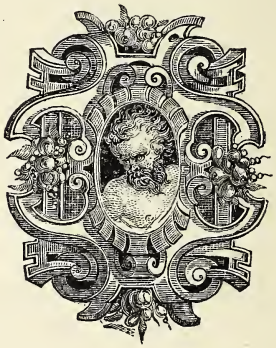

SPECIAL 93-B
23922
v.4
THE GETTY CENTER
LIBRARY